

Saint^{ville de}**Étienne**

BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 2008

N° 12

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

VILLE DE SAINT ETIENNE

SOMMAIRE

Séance du 22 Décembre 2008

1. ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE	2
2. APPEL NOMINAL	4
3. DEPOT DE POUVOIRS.....	5
4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	5
5. DELIBERATIONS N° 603 à N° 611.....	6
6. QUESTIONS ORALES	110

1. ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

603 - Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Finances

Budget Primitif 2009 - Approbation du budget principal et des budgets annexes et vote des taux

604 - Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Finances

Subventions aux associations assorties de conditions d'octroi attribuées au Budget Primitif 2009

605 - Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Finances

Provisions pour risques et charges au Budget Primitif 2009

606 - Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Sport

Vie sportive - Attribution de subvention à une association à caractère sportif

607 - Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Animation Jeunesse Vie associative

Travaux de réfection des chaufferies dans les bâtiments de la Direction Animation - Lot n° 1 : Réfection de la chaufferie de la Maison de quartier de la Palle - Marché conclu avec HERVE THERMIQUE - Avenant n° 1 pour plus-value - Approbation.

608 - Aménagement - Urbanisme - Economie

Aménagement Urbain

Réhabilitation de locaux sis 11, rue du Colonel Marey – Marchés de travaux – Avenants aux lots n°1, 4, 5, 7 et 9

609 - Aménagement - Urbanisme - Economie

Aménagement Urbain

Dossier ANRU - Fin du GIP-GPV - Reprise par la Ville de Saint Etienne de la conduite stratégique partenariale du projet de rénovation urbaine conventionnée avec l'ANRU - Création de trois postes et fin de mise à disposition - Avenant n° 2 à la convention constitutive

610 - Aménagement - Urbanisme - Economie

Urbanisme

Dossier ANRU – Versement de subvention aux propriétaires bailleurs dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH - RU) sur le quartier de Tarentaize-Beaubrun-Séverine

611 - Aménagement - Urbanisme - Economie

Voiries et Infrastructures

Programme global d'assainissement de la Ville de Saint-Etienne - Subventions - Avenants aux conventions avec l'Union Européenne (FEDER)

Séance du 22 Décembre 2008
ORDRE DU JOUR

Question orale - Cabinet du Maire

Déneigement des rues de la ville de Saint-Etienne

Question orale - Cabinet du Maire

Orientations et projets pour la maison de la Ville de Saint-Etienne à Katowice.

2. APPEL NOMINAL

Le 22 Décembre 2008 à 18 heures , le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne s'est réuni salle Albert Lebrun à l'Hotel de Ville, sur la convocation adressée le 12 Décembre 2008 sous la présidence de M. Maurice VINCENT, Maire (en application de l'article L 121-12 du Code des Communes).

ETAIENT PRESENTS :

M. Maurice VINCENT, Maire, M. Michel COYNEL, Premier Adjoint, Mme Françoise GOURBEYRE, Adjoint, M. Florent PIGEON, Adjoint, Mme Marie-Odile SASSO, Adjoint, M. Alain PECCEL, Adjoint, Mme Nadia SEMACHE, Adjoint, M. André FRIEDENBERG, Adjoint, Mme Myriam ULMER, Adjoint, M. Jean-Claude BERTRAND, Adjoint, Mme Geneviève ALBOUY, Adjoint, M. Yves RAVEL, Adjoint, Mme Joëlle PERROUX, Adjoint, M. Ahmed BERKOUN, Adjoint, Mme Pascale VIRARD, Adjoint, M. Joseph FERRARA, Adjoint, Mme Marie-Hélène FAURE, Adjoint, M. Daniel SABOT, Adjoint, Mme Julie POINOT, Adjoint, M. Philippe Rayé, Adjoint, M. Jacques STRIBICK, Conseiller Municipal Délégué, M. Georges RYZ, Conseiller Municipal Délégué, Mme Isabelle ROUX, Conseiller Municipal Délégué, M. François MEHL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Lilette VOLLE, Conseiller Municipal Délégué, M. André DANCERT, Conseiller Municipal Délégué, Mme Maryse BIANCHIN, Adjoint, M. Georges PRUVOST, Conseiller Municipal Délégué, M. Christian CELETTE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline NEYME, Conseiller Municipal Délégué, M. Rachid MESSAD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Janique POSTEL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Florence GASPARI, Conseiller Municipal Délégué, M. Norbert NITCHEU, Conseiller Municipal Délégué, Mme Nora KHENNOUF, Conseiller Municipal Délégué, Mme Angéline DUBOEUF, Conseiller Municipal Délégué, M. François VEYSSIERE, Conseiller Municipal Délégué, Mme Farida BACHA, Conseiller Municipal Délégué, Mme Julie LAVAL, Conseiller Municipal Délégué, Mme Josette SCHERIANI, Conseiller Municipal, Mme Françoise GROSSETETE, Conseiller Municipal, M. Christian BRODHAG, Conseiller Municipal, Mme Nicole PEYCELON, Conseiller Municipal, M. Michel THIOLLIERE, Conseiller Municipal, M. Charles MALECOT, Conseiller Municipal, M. Jean-Jacques REY, Conseiller Municipal, Mme Agnès CHANAL, Conseiller Municipal, Mme Corinne L'HARMET ODIN, Conseiller Municipal, Mme Renée DUMONT, Conseiller Municipal, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal, M. Lionel MASSARDIER, Conseiller Municipal Délégué,

ETAIENT EXCUSES :

Mme Paulette MILLET, Conseiller Municipal Délégué, Mme Marie-Anne SABLE, Conseiller Municipal Délégué, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Adjoint, Mme Ghislaine CELDRAN, Conseiller Municipal, M. Patrick GUILLOU, Conseiller Municipal, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal, M. Gilles ARTIGUES, Conseiller Municipal,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Véronique NAEGELEN, Conseiller Municipal Délégué,

3. DEPOT DE POUVOIRS

Conformément à la loi (article L 121-12 du Code des Communes)

Mme Paulette MILLET (pouvoir à M. Philippe Rayé) ,Mme Marie-Anne SABLE (pouvoir à Mme Marie-Odile SASSO) ,M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) ,Mme Ghislaine CELDRAN (pouvoir à M. Christian BRODHAG) ,M. Patrick GUILLOU (pouvoir à Mme Corinne L'HARMET ODIN) ,M. Gaël PERDRIAU (pouvoir à M. Jean-Jacques REY) ,M. Gilles ARTIGUES (pouvoir à M. Denis CHAMBE) ,

4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Joseph FERRARA, Adjoint

5. DELIBERATIONS N° 603 à N° 611

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence Monsieur Maurice VINCENT, Maire de la ville de Saint-Etienne.

M. LE MAIRE

La séance est ouverte. Je demande à Joseph FERRARA de procéder à l'appel.

M. FERRARA

(Il est procédé à l'appel nominal des élus municipaux)

M. LE MAIRE

Je vous remercie.

Nous n'avons pas, pour cette séance, d'approbation du compte rendu. En préambule, je voudrais remercier les agents, les personnels du service du nettoyage qui se sont mobilisés particulièrement fortement lors des chutes de neige qui ont marqué notre ville pendant trois jours. Je voudrais les remercier et leur dire qu'au niveau des élus, nous avons apprécié leur implication et leur mobilisation.

Je voudrais également rappeler pour information que, comme tous les lundis de conseil municipal, les élus municipaux sont invités à boire un cocktail simple à la fin du conseil. Je le dis particulièrement aujourd'hui car nous sommes à la veille des fêtes de Noël. Tous les conseillers sont invités à l'issue de cette séance à prendre le verre de l'amitié dans la salle Lambertson.

Délibération n° 603

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Finances

Objet : Budget Primitif 2009 - Approbation du budget principal et des budgets annexes et vote des taux

■ **Rappel et Références :**

Lors de sa séance du 1er décembre 2008, le Conseil Municipal a examiné les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2009.

■ **Motivation et Opportunité :**

Ce débat a permis de caractériser la situation financière de la Ville pour la période 2001 à 2008 et, à partir de prospectives sur 2009-2014, de fixer les grandes orientations budgétaires et financières pour le mandat.

Conformément à ces orientations budgétaires, ce premier budget du mandat est marqué par la volonté d'assainir la situation financière de la Ville de Saint-Etienne afin de pouvoir atteindre les objectifs du mandat et de garantir l'avenir des stéphanois et de leurs enfants.

■ **Contenu :**

Le budget Primitif est composé de deux types de budgets : le budget principal et les sept budgets annexes. Ces documents sont présentés, de manière détaillée, dans l'Annexe jointe à la présente délibération sous la forme suivante :

1. LE BUDGET PRINCIPAL

Nous étudierons successivement les grands équilibres (1.1), la section de fonctionnement (1.2), la section d'investissement (1.3) et l'équilibre général du budget principal (1.4).

1.1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et ordre) :

En 2009, les volumes sont de 377.473 M€

1.2. La section de fonctionnement (mouvements réels) :

1.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent , en 2009, à 267.747 M€

1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, en 2009, à 251.886 M€

1.2.3. Les recettes et dépenses des services

Les recettes des services, hors finances, s'élèvent à 48.968 M€ en 2009.

Les dépenses des services (hors ressources humaines, frais financiers, provisions et dépenses imprévues) s'élèvent à 91.558 M€ en 2009.

1.2.4. L'autofinancement brut

L'autofinancement, ou épargne brute, 2009 est de 15.861 M€

1.3. La section d'investissement (mouvements réels)

1.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :

* 40.365 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving

* 93.046 M€ avec réaménagement de dette et crédits revolving

1.3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :

* 56.226 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving

* 108.907 M€ avec réaménagement de dette et crédits revolving

1.3.3. Les recettes et dépenses des services

- Les recettes des services, hors finances, s'élèvent à 12.423 M€ en 2009.

- Les dépenses réelles d'équipement des services représentent, cette année, 34.013 M€

(hors dépenses imprévues).

1.3.4. L'endettement

En 2009, il est prévu un recours à l'emprunt de 22.182 M€ au budget principal pour un remboursement de capital de 22.013 M€

1.4. L'équilibre général du budget principal

2. LES SEPT BUDGETS ANNEXES

- 2.1. Le budget Chauffages Urbains**
- 2.2. Le budget Laboratoire**
- 2.3. Le budget Affaires Economiques**
- 2.4. Le budget Abattoirs**
- 2.5. Le budget Eau**
- 2.6. Le budget Assainissement**
- 2.7. Le budget Activités Funéraires**

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC :
- Coût total annuel de fonctionnement TTC :

Dont TVA :

Dont personnel
 Mis en oeuvre :

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver, par chapitre, le budget principal et les sept budgets annexes présentés dans l'Annexe jointe à la présente délibération,
- fixer les taux d'imposition directe de la manière suivante :
 - * Taxe d'habitation : 19,76 %
 - * Taxe sur le foncier bâti : 23,09 %
 - * Taxe sur le foncier non bâti : 41,45 %.

Budget primitif 2009

Conseil municipal du 22 décembre 2008

Ville de Saint-Étienne

Sommaire

INTRODUCTION

1. LE BUDGET PRINCIPAL	16
1.1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et ordre) :	16
1.2. La section de fonctionnement (mouvements réels)	17
1.2.1. Les recettes de fonctionnement	17
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement	22
1.2.3. Les recettes et dépenses déclinées par direction	24
1.2.4. L'autofinancement ou épargne brute	35
1.3. La section d'investissement (mouvements réels)	36
1.3.1. Les recettes d'investissement	36
1.3.2. Les dépenses d'investissement	37
1.3.3. Les recettes et dépenses des services	38
1.3.4. L'endettement	52
1.4. Equilibre général du budget principal	54
2. LES SEPT BUDGETS ANNEXES	55
2.1. Le budget des Chauffages Urbains	55
2.2. Le budget du Laboratoire	56
2.3. Le budget des Affaires Economiques	58
2.4. Le budget des Abattoirs	60
2.5. Le budget de l'Eau	61
2.6. Le budget de l'Assainissement	62
2.7. Le budget des Activités Funéraires	64

Conformément aux grandes orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 1^{er} décembre 2008, ce premier budget du mandat est marqué par une triple rupture :

- la **mise en œuvre de plusieurs éléments importants du projet municipal validé par les stéphanois en mars 2008** afin de préparer l'avenir,
- l'exigence du **rétablissement des équilibres financiers de notre ville** pour échapper à une mise sous tutelle imminente par l'Etat et commencer à sécuriser les 70 % de notre dette contractée en emprunts à risque entre 2002 et 2007,
- la volonté de **défendre désormais de façon beaucoup plus active les intérêts des stéphanois** dans plusieurs dossiers très lourds jusqu'ici délaissés.

1. La mise en œuvre du projet municipal : proximité, innovation, développement durable, rénovation urbaine, solidarité.

Une nouvelle dynamique est aujourd'hui engagée : il s'agit de replacer les citoyens au cœur du projet politique et de faire vivre une démocratie participative efficace. Les réunions publiques tenues en novembre 2008 sur la situation budgétaire de la ville ont permis de parler avec près de 400 stéphanois. Les premières remontées des conseils de quartier sont également très riches.

Cette nouvelle dynamique ne vise pas simplement à mieux gérer les affaires municipales mais à mettre en œuvre **un plan de mandat ambitieux qui privilégie les investissements de proximité par rapport aux investissements de prestige**. Dans ce cadre, un effort particulier sera porté sur la contribution de ces rénovations au **développement durable et au déploiement de notre Plan Climat, déjà arrêté au niveau de l'agglomération**.

La priorité est donc de remettre à niveau un patrimoine communal qui a subi les conséquences d'un désengagement marqué ces dernières années. C'est pour cette raison qu'au moins 90 M€ seront investis sur le mandat (2009 – 2014) pour les grosses réparations sur le patrimoine : écoles, crèches, espaces verts, voiries, équipements culturels, équipements sportifs, bâtiments accueillant du public. Au-delà de l'amélioration attendue pour les usagers, **les aménagements réalisés devront être générateurs d'économies d'énergie et mobiliser autant que faire se peut les énergies renouvelables**. Dès 2009, 14 M€ (+ 16 %) seront consacrés à ces dépenses pour la conservation-amélioration du patrimoine communal.

Dans le même sens, en liaison avec Saint-Etienne Métropole, **un plan ambitieux de développement de l'usage des transports en commun**, d'amélioration de leur rapidité, le retour à l'accès direct au centre-ville de plusieurs lignes de bus, l'extension du « plateau piétonnier » du centre-ville, la simplification du plan de circulation seront arrêtés dès cette année 2009.

Cette nouvelle prise en compte politique de la proximité et du développement durable s'accompagnera de **nouveaux investissements immobiliers structurants** sur le territoire stéphanois.

Ceux-ci correspondent tout d'abord à une **volonté d'accélérer le renouvellement urbain** des quartiers anciens (Crêt de Roc, Tarentaize, Beaubrun, Séverine), des quartiers Sud-Est et de Montreynaud, complétée par le lancement d'une intervention sur le quartier de Jacquard. Plus de 5 M€ sont prévus dans ce budget. Ils seront démultipliés par la participation complémentaire de l'ANRU et de l'EPASE et le soutien réaffirmé du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le soutien au **développement économique et à l'innovation** prend également place dans ce budget, avec la participation au développement de Chateaucieux où des travaux pour améliorer l'accessibilité automobile seront engagés sur fonds publics et des investissements privés sont attendus. Il en va de même pour la concrétisation du **Pôle scientifique, technologique et culturel de la « Manufacture – Plaine Achille »** où démarrera la construction de l'Ecole Telecom Saint-Etienne, accompagnée d'une restructuration urbaine propre à améliorer, à terme, les conditions d'accès au site et de circulation dans tout le quartier de Carnot. A proximité de l'Hôpital Nord, **le lancement du Pole « Médecine du Sport et Ingénierie de la Santé »** constituera une nouvelle initiative, conjointement à la Faculté de Médecine. La participation du budget de la Ville sera bien sûr confortée par celle de l'EPASE et des divers partenaires contractuels habituels sur ces projets.

Notre soutien à l'enseignement supérieur s'exprime aussi dans ce budget par la construction de **l'Ecole d'infirmières de la Croix Rouge, à un coût 3 fois moins élevé que celui qui était précédemment envisagé**, au bénéfice conjoint du quartier de la Cotonne. Notre volonté d'améliorer la qualité de vie se traduit par la poursuite des travaux à la Marandinière et le lancement de la **nouvelle piscine**, dès 2009, dans ce quartier. Ces décisions viendront compléter la réalisation de travaux sur **divers équipements sportifs et culturels** de la cité.

Au total, ce budget engage donc des financements qui se déploieront dans toute la ville durant tout le mandat, en visant à **restaurer son attractivité et à enrayer le déclin démographique**.

La solidarité entre les stéphanois a déjà été améliorée en 2008 au bénéfice des jeunes (tickets-mix). Elle sera confortée en 2009 par **diverses mesures sociales**, notamment dans les transports en commun et une **mobilisation plus forte des crédits du CCAS** au bénéfice des plus démunis. Les crédits aux associations sont préservés et même augmentés malgré les contraintes budgétaires. Une attention au **logement social** est également accrue, tout comme celle que traduit notre politique de **prévention et de sécurité publique**.

Ainsi les principaux changements souhaités par les stéphanois sont-ils clairement engagés dès ce budget 2009.

Cette nécessité s'impose désormais à deux niveaux, celui du budget et celui de la dette.

2.1. Le rétablissement de l'équilibre budgétaire pour échapper à une mise sous tutelle imminente par l'Etat

Rappelons tout d'abord qu'au moment du vote du BP, l'épargne nette est négative depuis le budget primitif 2007 (- 1.9 M€) puis de - 4.33 M€ en 2008. Ces réalités, qui n'avaient pas été présentées en leur temps au Conseil municipal, **attestent de la gravité de la situation dès cette époque, mais n'ont suscité alors aucune réaction de l'équipe municipale précédente. Ne pas réagir en 2009 eût conduit à un nouvel effondrement, comme l'a montré l'audit réalisé, avec une épargne nette négative de 16,4 M€! Même en intégrant les mesures que nous proposons au vote (hausse des taux d'impôts et baisse des dépenses), l'épargne nette restera négative de 5,2 millions € au BP 2009 :** chacun peut ainsi constater que ces décisions sont absolument inévitables.

En effet, le budget 2009 intègre le déficit structurel de 2 M€ de l'exploitation de la ville et la baisse supplémentaire de 2,5 M€ des dotations de l'Etat : à elles seules, ces deux données contraignent mécaniquement l'équipe municipale à augmenter les impôts de 5% dès cette année.

Par ailleurs, 2,5% sont nécessaires pour provisionner une partie des risques pris sur la dette, tenir compte de la hausse à venir des frais financiers, liés à la forte hausse des marges exigées par les banques et maîtriser la baisse de l'épargne nette de notre ville.

Il convient d'insister sur le fait que sans une augmentation minimale de 5%, la ville de Saint-Étienne aurait été placée en situation de voir son budget réglé par le Préfet malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui baisseront de 3% en 2009, hors charges de personnel et financières. Ceci est facile à démontrer : sans une hausse des taux d'impôts en 2009, l'équilibre juridique n'est pas atteint. Car si l'on ajoutait à l'épargne nette qui serait négative à hauteur de 16.4 M€ les ressources propres d'investissement (FCTVA, TLE et cessions) évaluées à 9.6 M€, on constate déjà un déficit de 6.8 M€. Celui-ci ne couvre donc pas le remboursement du capital de l'emprunt de 22 M€. La mise sous tutelle serait donc avérée. **Cette information, incontestable, sera portée à la connaissance de M. le Préfet dans les meilleurs délais.**

De plus, il est important de souligner que cet équilibre ne sera atteint que par une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et en étant exemplaire dans la gestion des deniers publics. Quelques exemples :

- les dépenses du cabinet du maire diminuent de près de 10%
- le budget des vœux 2009 a été réduit de 75 %, passant de la somme astronomique de 200.000 € en 2008 à moins de 50.000 € en 2009. Une partie est redéployée au bénéfice des associations.
- les dépenses de communication baissent de 15 %
- toutes les dépenses de fonctionnement (hors salaires, subventions et coûts incompressibles) sont réduites de 7 %
- Un plan de déplacements de l'administration (PDA) a été engagé avec la mise en place depuis début décembre d'un *pool* de véhicules qui permettra en 2009 de réduire de 10% le parc de véhicules légers de la ville. Ce PDA permettra également de favoriser les transports en commun avec l'instauration début 2009 d'une prime de 50% de l'abonnement à la STAS. De même, les services étudient actuellement la possibilité de s'engager dans un contrat de performance énergétique afin de réduire les dépenses énergétiques.

Globalement, une meilleure gestion de la collectivité sera recherchée. Dès cette année, **une instance d'évaluation des politiques publiques sera créée** afin d'examiner la qualité des services publics offerts aux stéphanois. Quelles prestations nécessitent d'être modernisées ? Doit-on créer de nouveaux services publics par rapport à des besoins aujourd'hui non couverts ? Faut-il organiser différemment certains services publics ? Est-il nécessaire de revoir les modes de financement de certaines activités ? Les pistes de coopération entre la Ville et SEM seront systématiquement examinées et seront mises en œuvre dès lors qu'elles présenteront un intérêt pour chacune des deux entités.

Cette meilleure gestion est aujourd'hui rendue obligatoire par une situation financière dégradée. C'est d'ailleurs bien dans ce sens qu'est aujourd'hui orienté le dialogue social. Il y a là une opportunité pour moderniser nos services publics et répondre aux besoins au juste niveau de qualité. Dans cette perspective, **une enquête de satisfaction des stéphanois sera lancée au premier trimestre 2009, avec une restitution avant le 1^{er} mai 2009.**

2.2. L'impérieuse nécessité de la sécurisation de la dette pour garantir l'avenir des stéphanois et de leurs enfants.

La gestion irresponsable de la dette de notre ville est désormais bien connue. Héritant de 266 M€ au 31/12/2007 de prêts « toxiques » susceptibles de voir leur taux d'intérêt exploser entre 2010 et 2042, nous avons décidé d'en engager sans tarder la « sécurisation » (c'est-à-dire obtenir des taux d'intérêt classiques ou « capés » à un niveau acceptable et connu sur toute la période) de cette dette afin de lever progressivement l'hypothèque qui pèse sur l'avenir des stéphanois.

Plusieurs décisions ont été prises, d'autres le seront si des opportunités se présentent, mais le règlement de cette question ne pourra être que progressif et faire l'objet d'une négociation sans doute délicate avec les banques : celles-ci ont transféré un risque à la Ville de Saint-Etienne, actuellement évalué à 70 M€ et il n'y a pas d'autre sortie possible que de les convaincre de le reprendre à leur compte, au moins dans sa plus grande partie. Il est actuellement impossible d'évaluer le coût pour la ville, qui ne pourra pas être nul, mais que nous souhaitons naturellement réduire au minimum lors de ces négociations. Le cas échéant, des actions judiciaires seront menées.

Notre objectif est de ramener la dette « risquée » à moins de 20 % du total de l'encours en 2014 tout en nous préservant d'une hausse des taux d'intérêt que notre fonctionnement ne pourrait supporter.

3. La volonté de défendre désormais les intérêts des stéphanois dans plusieurs dossiers lourds jusqu'ici délaissés.

Vis à vis de **nos délégataires de services publics comme des principaux prestataires de services, la maîtrise des contrats sera renforcée et le contrôle de l'exécution sera amélioré** afin que la qualité des services soit assurée au meilleur prix.

Ce sera notamment le cas pour **l'eau et l'assainissement**, pour lesquels une baisse significative du prix est en cours de négociation avec le délégataire, sans résultat satisfaisant pour l'instant. Il s'agit de revenir à un tarif normal et de défendre sérieusement les intérêts des stéphanois dans cette affaire. Un retour en régie directe sera opéré s'il constitue la situation optimale.

D'autres dépenses indues ou supportées par les stéphanois d'une façon très excessive ont par ailleurs été repérées :

- la plus lourde concerne le SDIS où il apparaît que depuis plusieurs années, alors que le service a été en principe « départementalisé », les stéphanois paient 2 voire 3 fois plus que les autres communes, pour une dépense totale de plus de 13 millions €! Nous ne pouvons donc accepter la nouvelle hausse votée par le Conseil du SDIS à notre rencontre et, symboliquement, nous inscrivons à ce budget primitif une somme identique aux années précédentes avant que des négociations sérieuses soient engagées avec tous les partenaires. **Dans sa situation, notre ville ne peut subir pareille injustice plus longtemps, trop de temps et d'argent ayant déjà été perdus.** A terme, une économie de plusieurs millions € par an doit être obtenue, représentant au minimum 5 % de fiscalité.
- une autre dépense lourde concerne l'abattoir, depuis des années également : sa vente est donc clairement envisagée dès cette année pour mettre un terme à des dépenses qui n'ont pas à être supportées par les seuls stéphanois.

La gestion de plusieurs équipements massivement utilisés par des usagers extérieurs doit également être repensée, par exemple en revisitant la politique tarifaire. Dans cette perspective, **une étude sera réalisée au premier semestre 2009 permettant de faire un état des lieux des tarifs des services publics stéphanois.**

Nous devons innover enfin **dans le financement des investissements** : recherche plus systématique des financements extérieurs (Union européenne notamment), utilisation adéquate du contrat de partenariat, optimisation des contrats de délégation de service public, participation aux emprunts obligataires mutualisés (ACUF) ou à de nouveaux véhicules financiers.

Telles sont les principales décisions de ce budget, **marqué par la volonté de respecter dès 2009 plusieurs de nos engagements, de relancer notre ville, tout en intégrant les énormes contraintes financières qui résultent du passé et en engageant dès cet exercice le rétablissement des comptes très dégradés de notre ville.** Un budget d'innovation, de responsabilité et de mobilisation au service des stéphanois.

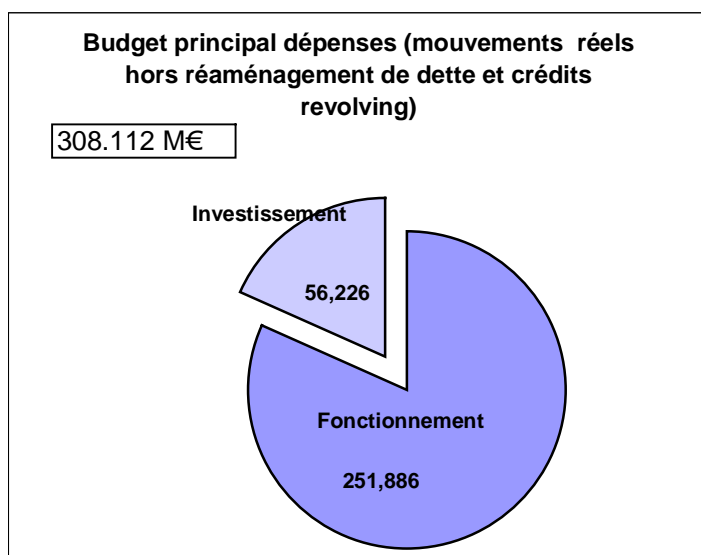
1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et ordre) :

Les volumes en 2009 (377.473 M€) sont en légère diminution par rapport au Budget Primitif 2008 (380.278 M€).

Les grands équilibres se présentent ainsi :

En millions d'Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels hors réaménagement de dette et crédits revolving	251.886	267.747	56.226	40.365	308.112	308.112
Réaménagement de dette ¹			15.000	15.000	15.000	15.000
Crédits revolving ²			37.681	37.681	37.681	37.681
Total mouvements réels	251.886	267.747	108.907	93.046	360.793	360.793
Total mouvements d'ordre	16.143	0.282	0.537	16.398	16.680	16.680
Total (réels et ordre)	268.029	268.029	109.444	109.444	377.473	377.473



¹ Il s'agit d'enregistrer les opérations de refinancement de dette c'est-à-dire le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit (mandat en dépense d'investissement) suivi de la souscription d'un nouvel emprunt (titre en recette d'investissement) au sein du compte 166 « refinancement de dette ». Les mouvements de ce compte doivent toujours être équilibrés en dépenses et en recettes au cours d'un même exercice budgétaire.

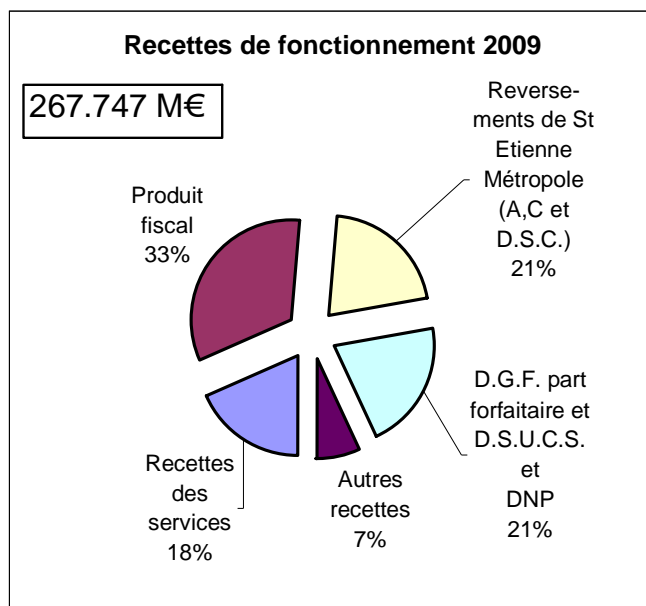
² Les emprunts revolving sont des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Ils permettent des ajustements permanents de trésorerie tout au long de l'année ; les possibilités de remboursements et les réencaissements sont matérialisés au sein d'un compte spécifique 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie » ; les mouvements de ce compte doivent toujours être équilibrés en dépenses et en recettes en fin d'exercice budgétaire.

1.2. La section de fonctionnement (mouvements réels)

1.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 267.747 M€

En millions d'Euros	Budget primitif 2009
Recettes des services	48.968
<i>dont produits des services et du domaine</i>	<i>10.223</i>
<i>dont remboursement frais personnel budgets annexes, CCAS, RPA, Cité du Design</i>	<i>21.300</i>
Produit fiscal	88.735
Reversements de St Etienne Métropole : Attribution de compensation (AC), Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	56.029
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	55.592
Autres recettes : dotations, compensations de l'Etat et recettes financières	18.423
TOTAL	267.747



Les recettes des services sont détaillées en 3^e partie

Le produit fiscal (88.735 M€) :

En 2009, la Ville de Saint Etienne augmente les taux d'imposition des impôts ménages (taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 7.5%.

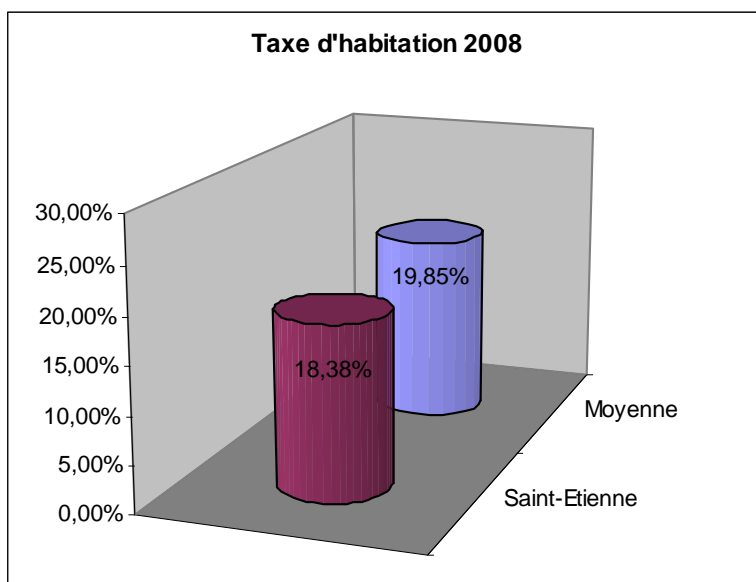
Le produit fiscal s'élève, au BP 2009, à 88.735 M€

Pression fiscale - Évolution des taux
Ville de Saint-Etienne seule

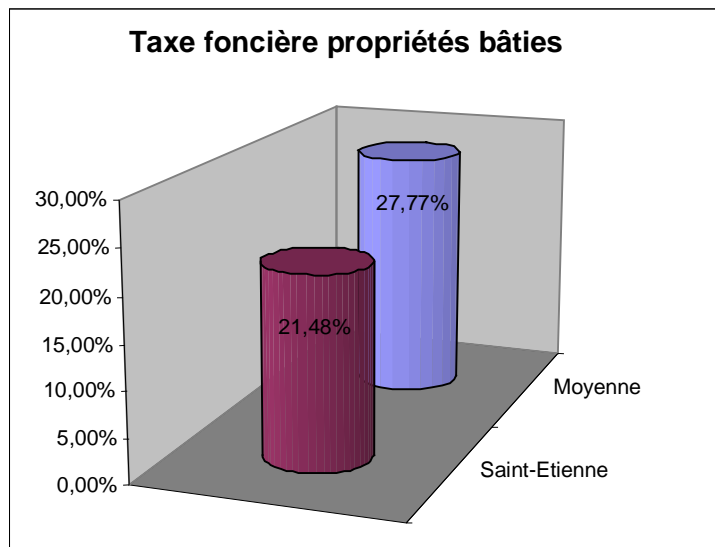
en %	TH	TFB	TFNB
2008	18,38	21,48	38,56
2009	19,76	23,09	41,45

Les taux en 2009 augmentent de 7.5%

Si on compare ces taux avec ceux d'une sélection de villes (Angers, Le Havre, Toulon, Grenoble, Rennes, Reims, Dijon, Montpellier) de strate sensiblement semblable, la comparaison est la suivante :



Le taux de la taxe d'habitation de la ville de Saint-Étienne (18.38 %) est inférieur en 2008 aux taux des autres villes sélectionnées (19.85 %).



En taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux de la ville de Saint-Étienne (21.48 %) est très nettement en dessous en 2008 de celui des autres villes sélectionnées (27.77 %).

Pourquoi cette augmentation des taux d'impôt est-elle inévitable ? C'est la combinaison de plusieurs éléments défavorables qui permet d'y répondre :

1. Les dotations de l'Etat diminuent de plus de 2 M€, ce qui correspond à 2,5 de points d'impôts. Le déficit structurel (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 2,5 M€ représente près de 3 points d'impôts. Ainsi, la simple diminution des dotations de l'Etat et le déficit structurel de l'exploitation entraînent mécaniquement une hausse des taux d'impôts de 5,5 %.
2. Par ailleurs, il est nécessaire de dégager des ressources pour sécuriser la dette : une provision de 0.800 M€ est réalisée en 2009 et représente 1% d'impôt.
3. Enfin, des ressources supplémentaires sont indispensables pour réaliser les 34 M€ d'investissements prévus en 2009 sans augmenter la dette de la ville.

Une hausse d'impôts de 7,5% permet d'atteindre une épargne brute de 15.861 M€ au BP 2009 contre 14.701 M€ au BP 2008.

L'Attribution de Compensation (AC) (46.468 M€ +0.11%) représente le versement par St Etienne Métropole du produit de Taxe Professionnelle perçu sur la Commune en 1999 moins le coût net des charges transférées.

Son montant progresse de 0.05 M€ par rapport en 2008 en raison de régularisations liées au transfert de la compétence « politique de la ville ».

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (9,561 M€), versée par St-Etienne Métropole, est destinée à compenser les pertes financières des collectivités locales dues au passage

en Taxe Professionnelle Unique, notamment la perte du dynamisme des bases de Taxe Professionnelle.

La prévision du BP 2009 de 9.561 M€ est identique à celle du BP 2008.

Les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) -part forfaitaire- et Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (55.592 M€-1.4%) :

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2009 s'inscrit dans un cadre pluriannuel (2009-2011). Afin de respecter son engagement de restauration des équilibres budgétaires en 2012, l'Etat fixe un engagement de maîtrise de ses dépenses : selon cette stratégie « zéro volume », les dépenses de l'Etat, y compris les dotations accordées aux collectivités territoriales, qualifiées de Prélèvements sur Recettes - ancienne enveloppe normée -, ne doivent pas excéder l'inflation prévisionnelle soit +2% en 2009 et +1.75% en 2010 et 2011. Pour la première fois, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est intégré dans ces Prélèvements sur Recettes ; sa croissance est assurée au détriment d'autres dotations, notamment des dotations d'ajustement (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle -DCTP-, Dotation de Compensation de la Taxe Foncière -DCTF-...).

La Dotation Globale de Fonctionnement - part forfaitaire (49.931M€-1.12%) :

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 2 % pour l'année 2009. Elle ne conserve pas ses règles historiques d'évolution incluant pour partie le PIB. Il n'y a plus, de surcroît, de régularisations dues aux écarts entre les index prévisionnels, révisés et définitifs concernant l'inflation et le PIB des années antérieures.

La DGF est composée notamment de la dotation forfaitaire (14.103 Milliards d'Euros pour les communes) et des dotations de péréquation (pour les communes : DSUCS 1.164 Milliard d'Euros, Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 0.757 Milliard d'Euros, Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 0.717 Milliard d'Euros).

La dotation forfaitaire est la principale composante de l'enveloppe DGF. Elle comprend 4 éléments :

- une dotation de base calculée en fonction du nombre d'habitants,
- une dotation proportionnelle à la superficie,
- une dotation de garantie permettant à toutes les communes de percevoir au moins le montant perçu avant la réforme,
- une dotation correspondant à la compensation des baisses de DCTP et de la SPPS (Suppression de la Part des Salaires) des années antérieures.

La dotation forfaitaire des communes devrait augmenter de 0.92% sur le plan national ; chacun des éléments de la dotation forfaitaire évolue de manière différenciée. Aussi, cette dotation, pour chaque commune, évolue en 2009 distinctement en fonction du poids proportionnel de chacun des éléments ci-dessus mentionnés.

Pour 2009, la DGF part forfaitaire de la Ville de Saint-Etienne diminue d'environ 0.565 M€ par rapport au BP 2008 principalement en raison de la perte d'habitants de la Ville de Saint-Etienne. Elle s'élève à 49.931 M€

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) (5.404 M€+0.71%) :

L'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo) du 18 janvier 2005 met en exergue que la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, dans sa configuration antérieure, ne favorise pas les communes les plus en difficulté alors que l'objet même de cette dotation est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées.

Chaque année, la loi prévoit un abondement de 120 M€ ou 40% de l'augmentation de la DGF. En 2009, l'augmentation nationale des crédits affectés à la DSUCS sera de 70 M€ en progression de 6.4%.

Pour tenir compte de la baisse de population de la Ville de Saint-Etienne qui vient contrecarrer l'évolution positive nationale de la DSUCS, le montant prévu au BP 2009 est quasiment identique à celui du BP 2008, en légère progression de 0.038 M€. Elle se monte à 5.404 M€.

La Dotation Nationale de Péréquation : DNP 0.257 M€ (-50.30%)

Tandis qu'au niveau national, la DNP progresse de 4.3%, le montant du BP 2009 est en diminution de 0.260 M€, cela s'explique par la baisse de population de la Ville de St Etienne. Elle était de 2.891 M€ en 1999, avec la prise en compte du recensement de 1999, cette dotation a fortement diminué ; de 0.950 M€ en 2001, elle s'établit à 0.257 M€ aujourd'hui.

Les autres recettes (18.423 M€ -12.53%) :

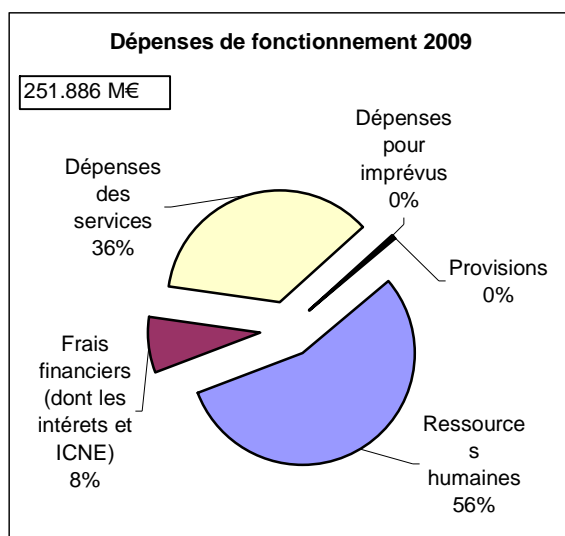
Le poste des autres recettes situé à 18.680 M€ comporte :

- l'ensemble des compensations de l'Etat pour les impôts locaux (9.224 M€)
Ce poste accuse une baisse sensible en 2009 : il intègre en effet non seulement la diminution de la DCTP mais aussi celle de la DCTF qui pour la première fois est intégrée, par le Projet de Loi de Finances pour 2009, dans les dotations d'ajustement qui permettent de respecter la norme maximale d'évolution des Prélèvements sur Recettes. Pour la Ville de Saint Etienne, cette baisse entraînera une perte prévue au BP 2009 de 0.879 M€ pour la DCTP, de 0.157 M€ pour la DCTF. Par contre, il est prévu une augmentation de la DCTH (Dotation de Compensation de la Taxe d'Habitation) de 0.162 M€. Au final, ce poste diminue de 0.874 M€. Il s'établit à 9.224 M€
- les impôts indirects (6.140 M€ dont 2.090 M€ de taxe sur l'électricité et 3.910 M€ de droits de mutation),
- le remboursement des intérêts de la dette des budgets annexes (0.175 M€) en baisse de 0.071 M€ par rapport au BP 2008 du fait de l'extinction progressive de cette dette,
- le remboursement des intérêts des créances de St Etienne Métropole (0.08 M€),
- les gains sur opérations de couverture (2.611 M€) (même montant en dépenses). Au BP 2008, ce montant était de 4.6 M€, contre des pertes inscrites à hauteur de 3.1 M€

1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 251.886 M€ et se répartissent de la façon suivante :

En millions d'euros	Budget primitif 2009
Ressources humaines	139.550
Frais financiers (dont les intérêts et Intérêts Courus Non Echus (ICNE), perte de swaps, ligne de trésorerie)	19.728
Dépenses des services	91.558
- dont reversement au budget eau	0.550
- dont subventions CCAS et RPA	7.265
Dépenses pour imprévus	0.200
Provisions pour risques financiers	0.850
Total	251.886



Le budget des ressources humaines s'élève, en 2009, à 139.550 M€

Ce budget se décompose au BP 2009 entre les éléments de la rémunération du personnel (135.668 M€), les autres charges et prestations (1.467 M€), la formation et les frais de gestion (1.039 M€), le restaurant municipal (0.217 M€) et les subventions aux associations et mutuelles (1.157 M€).

Au niveau de la rémunération du personnel, les éléments à prendre en compte sont :

- la valeur du point : l'hypothèse d'augmentation de la valeur du point qui a été retenue est +0.5 % en juillet et +0.3% en octobre 2009 conformément aux engagements de l'Etat pour 2009. Cette revalorisation s'établit à 309 484 €
- la projection des échelons sur 2009 qui se traduit par un impact de 560 592 €
- la prise en compte prévisionnelle des ratios sur les avancements de grade : 270 000 €

Des réductions budgétaires ont été réalisées sur la participation au développement du partenariat avec l'Europe et sur les cotisations et charges CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) des personnels détachés de la Société Stéphanoise des Eaux (SSE) suite aux départs en retraite.

Le poste formation et frais de gestion s'élève au BP 2008 à 0.967 M€ pour 1.039 M€ au BP 2009 soit une augmentation de 0.072 M€. Cette augmentation est due aux régularisations de charges antérieures avec le CDG. Afin de renforcer les actions dans le domaine de la formation une enveloppe supplémentaire a été prévue de 0.03 M€ au BP 2009.

Au niveau du restaurant municipal, le BP 2008 était de 0.210 M€ et passe à 0.217 M€ soit une hausse de 0.07 M€ due à l'augmentation des denrées alimentaires.

Les subventions aux associations et mutuelles s'élèvent à 1.157 M€ en 2009.

Les subventions aux mutuelles sont reconduites sur la base de l'année 2008 ajustées à la variation du nombre d'adhérents (0.031 M€). L'augmentation de la subvention du CAS (Comité d'Action Sociale) est due à la progression du nombre d'adhérents (2931 adhérents en 2008 à 3024 en 2009), et à l'évolution de la cotisation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) (0.177 M€).

Les frais financiers s'élèvent à 19.728 M€, parmi lesquels on peut noter :

- Les intérêts de la dette (intérêts long terme, intérêts court terme et intérêts courus non échus) représentent 17.016 M€ au BP 2009. Les prévisions des marchés financiers au moment de l'élaboration budgétaire (juillet 2008) montraient une évolution significative des taux d'intérêt (long terme et court terme) ainsi que des marges appliquées aux index (marges multipliées par 10 ou 20 depuis le BP 2008).

En effet, l'impact de la crise financière se traduit par beaucoup d'incertitude sur les marchés financiers.

- Une démarche de sécurisation de la dette et un principe de prudence conduisent à une inscription budgétaire prévisionnelle égale pour les gains et les pertes sur opérations de couverture (2.6 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement). Toutefois il n'est pas exclu que le différentiel entre la réalisation des gains et des pertes puisse être positif au compte administratif.

Une provision pour risques financiers est inscrite pour 0.800 M€ et une provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour 0.050 M€

Les dépenses des services sont détaillées dans la partie suivante

1.2.3. Les recettes et dépenses déclinées par direction

Le tableau ci dessous récapitule les inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement par service.

En millions d'euros	2009	
	BP Dépenses	BP Recettes
Fonctionnement		
Animation, jeunesse vie associative	4.915	0.563
Assemblée	1.397	0.002
Cabinet du Maire	0.779	0.002
Communication	1.335	0.010
Marchés publics	0.181	0.001
Petite enfance	1.926	4.660
Affaires culturelles	12.119	2.697
Direction Générale	0.491	0.050
Action économique	0.895	1.833
Education	6.385	0.673
Cadre de vie	3.246	0.763
Finances	21.131	218.779
Systèmes d'information	1.373	0.127
Juridique	1.608	0.008
Voirie et infrastructures	9.004	6.320
Action sociale et personnes âgées	8.926	0.351
Bâtiments	11.338	1.787
Police municipale	1.064	0.029
Coordination sociale des territoires	0.113	0.002
Liaison usagers services	0.853	1.002
Proximité démocratie locale	0.090	0.003
Ressources humaines	139.550	22.154
Santé publique	0.205	1.561
Sécurité civile	13.283	0.002
Sport	6.440	3.700
Logistique	1.637	0.011
Aménagement urbain	0.882	0.282
Urbanisme prospectif et réglementaire	0.720	0.375
TOTAL FONCTIONNEMENT	251.886	267.747

Le poste recettes des services :

Les recettes des services hors finances s'élèvent à 48.968 M€ en 2009 soit -4.64 % par rapport à l'année précédente.

Ceci s'explique notamment par le changement du mode de calcul par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), les recettes ont diminué de 1 M€ en 2009.

D'autre part, plusieurs directions enregistrent des baisses de recettes :

A la direction des Affaires Culturelles, la cessation complète de l'activité du Palais des Spectacles en juin 2008 conduit à un manque à gagner en recettes estimé à 749 000 €. En contrepartie, l'économie réalisée sur les dépenses directes (hors masse salariale) de cet établissement est évaluée à 792 000 €.

Les recettes des ressources humaines s'élèvent au BP 2009 à 22.154 M€.

Le poste dépenses des services :

Les dépenses des services (hors ressources humaines, frais financiers, provisions et dépenses imprévues) passent à 91.558 M€ en 2009 soit - 3.35 % par rapport à l'année précédente.

La diminution des dépenses des services est liée essentiellement à la Direction des Affaires culturelles. En effet par rapport à 2008, la fermeture du Palais des Spectacles en juin (0.792 M€), les crédits non reconduits pour la Capitale Européenne de la Culture (0.250 M€), et la Biennale du Design (1.773 M€) une année sur deux, entraînent une diminution de 2.815 M€

Sur les charges à caractère général, les charges incompressibles, qui regroupent notamment les fluides, les charges locatives, les primes d'assurance, les impôts etc, passent de 16.891 M€ en 2008 à 17.929 M€ au BP 2009 soit une augmentation de 6.15 %.

De leur côté, les charges compressibles diminuent de 7.45 % et passent de 33.196 M€ à 30.721 M€ en 2009. Les dépenses des directions qui connaissent les principales baisses sont la direction Communication (de 1.573 M€ en 2008 à 1.335 M€ soit -15.13 % en 2009), le Cabinet du Maire (de 0.846 M€ en 2008 à 0.779 M€ soit -7.89 % en 2009) ainsi que les Relations Internationales (de 0.164 M€ en 2008 en 0.141 M€ en 2009 soit -13.87 %).

Concernant les subventions aux associations, il était prévu au BP 2008 un montant de 12.636 M€ Au budget primitif 2009, le montant inscrit est de 13.194 M€, soit une augmentation de 4.42 %.

Les Directions qui versent le plus de subventions sont l'Animation (3.240 M€), les Crèches (1.658 M€), la Culture (2.548 M€), les Sports (2.110 M€), et les Personnes Agées (0.822 M€).

Il est important de souligner que la direction Animation augmente ce poste de 0.207 M€ ainsi que la direction Petite Enfance pour un montant de 0.155 M€ (création d'un jardin d'enfant géré par le Centre social de la Vivaraize 0.105 M€).

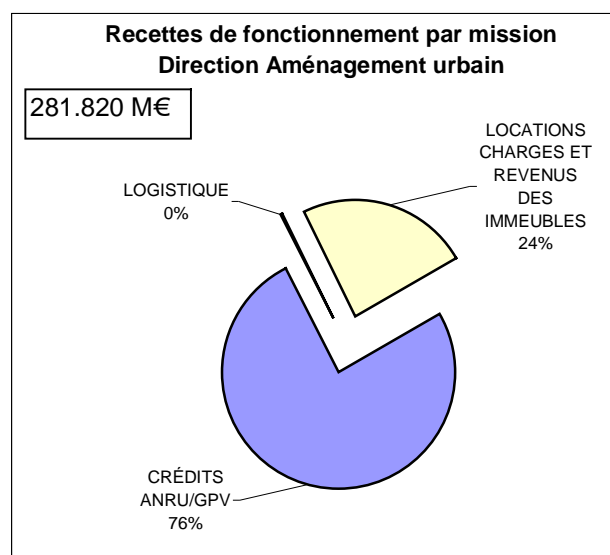
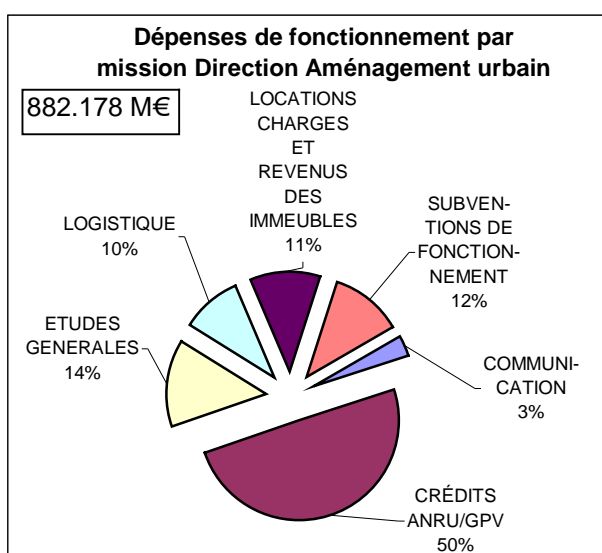
Par ailleurs, des changements de périmètre traduisent une nouvelle répartition des dépenses entre les Directions.

En effet, en 2009 les crédits de produits d'entretien sont centralisés à la Direction logistique pour un montant de 168 470 €

La présentation des principales directions par mission :

Aménagement Urbain

69 – Aménagement Urbain	BP 2009 en Euros	
	DEPENSES	RECETTES
Communication	30 000	0
Crédits ANRU/GPV	438 500	213 500
Etudes générales	125 000	0
Logistique	85 150	1 000
Locations charges et Revenus des immeubles	101 290	67 320
Subventions de fonctionnement	102 238	0
TOTAL DIRECTION	882 178	281 820



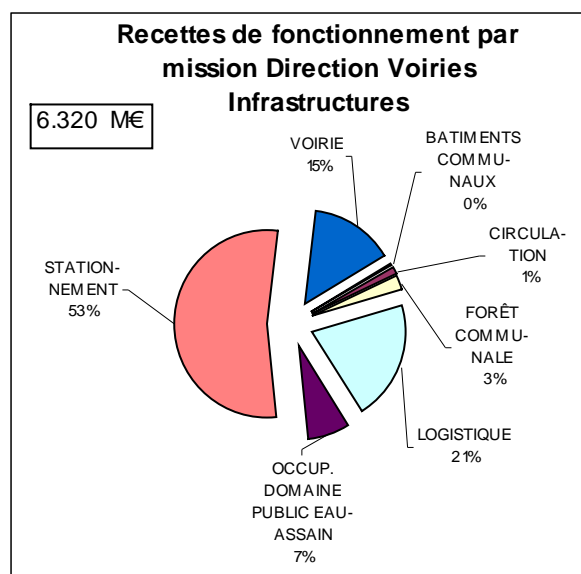
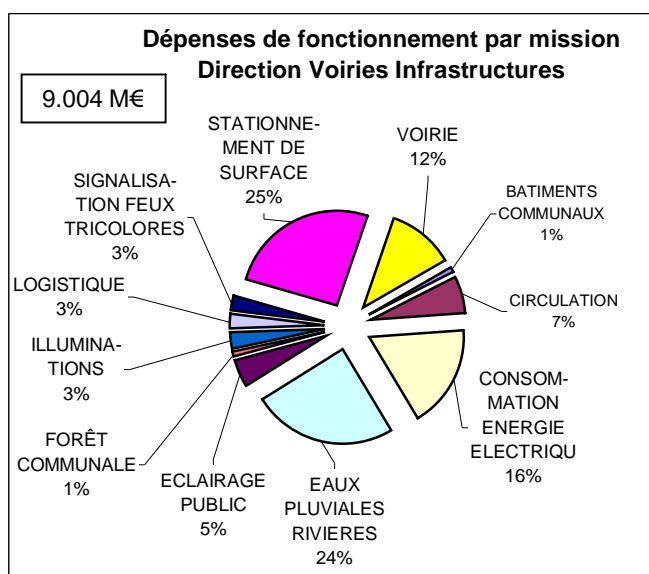
Les dépenses de cette direction passent de 0.981 M€ en 2008 à 0.882 M€ en 2009.

L'Aménagement Urbain regroupe les crédits nécessaires aux études, missions de suivi et d'accompagnement des grands projets d'urbanisme inscrits en investissement et notamment ceux subventionnés par l'ANRU.

Les recettes s'élevaient au BP 2008 à 0.331 M€ et passent à 0.282 M€ en 2009. Il s'agit essentiellement des subventions ANRU GPV

Voirie infrastructures

72- Voirie et Infrastructures	BP 2009 en Euros	
	DEPENSES	RECETTES
Bâtiments communaux	66 600	19 000
Circulation	592 200	63 700
Consommation énergie électricité	1 559 420	0
Eaux pluviales rivières	2 242 000	0
Eclairage public	420 650	0
Forêt communale	80 000	187 000
Illuminations	230 300	0
Logistique	227 426	1 301 000
Occup.Domaine public eau assain.	0	430 857
Signalisation feux tricolores	241 500	0
Stationnement de surface	2 306 270	3 389 540
Voirie	1 037 450	929 093
TOTAL DIRECTION	9 003 816	6 320 190



Les dépenses de fonctionnement de la Direction Voirie Infrastructures sont quasiment constantes par rapport au budget primitif précédent (8.990 M€ en 2008 et 9.004 M€ en 2009).

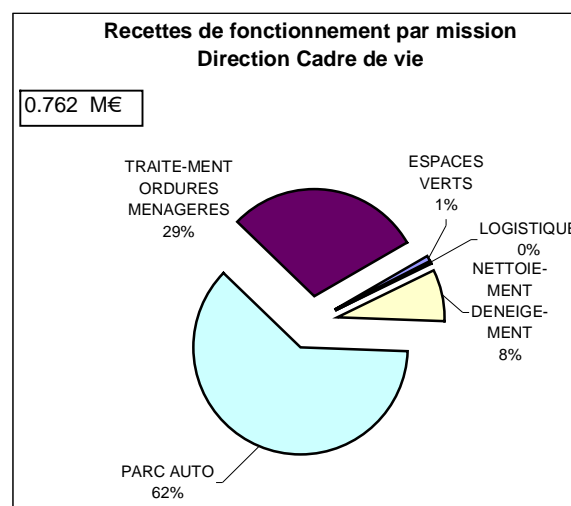
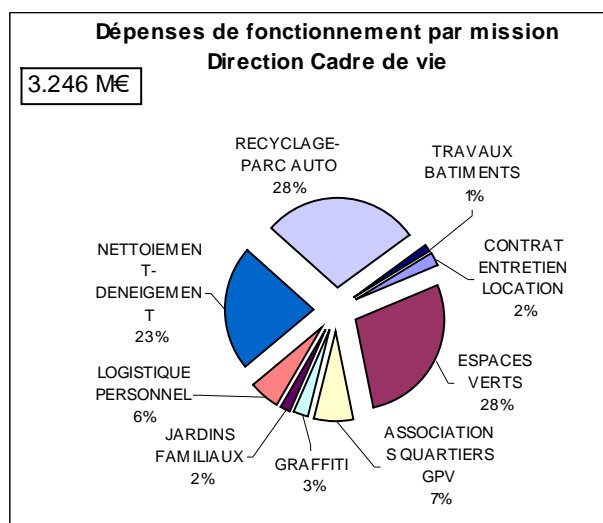
Les recettes sont, pour leur part, en légère augmentation (6.022 M€ en 2008 et 6.320 M€ en 2009).

Le poste le plus important de cette direction est la mission stationnement qui comprend la rémunération du délégataire SAPS (Société Auxiliaire des Parcs de St Etienne) en dépenses et les recettes de stationnement sur voirie. Le contingent d'Eaux Pluviales comprend la participation versée à la Société Stéphanoise des Eaux (1.630 M€) et le reversement du budget principal au budget Eau suivant les observations de la Chambre Régionale des Comptes (0.550 M€).

Cadre de vie

71- Cadre de vie	BP 2009 en Euros
------------------	------------------

MISSIONS	DEPENSES	RECETTES
Contrat entretien location	74 440	0
Enlèvement ordures ménagères	0	224 500
Espaces verts	899 160	7 104
Associations quartiers GPV	229 810	0
Graffiti	84 000	0
Jardins familiaux	54 300	0
Logistique personnel	181 978	1 000
Nettoisement déneigement	740 780	60 100
Parc auto recyclage	940 940	470 000
Travaux bâtiments	40 420	0
TOTAL DIRECTION	3 245 828	762 704



La Direction Cadre de Vie passe en dépenses de 3.360 M€ en 2008 à 3.246 M€ en 2009.

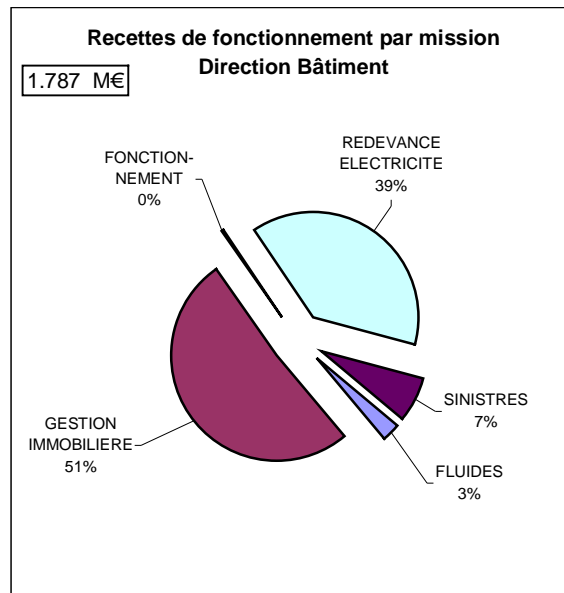
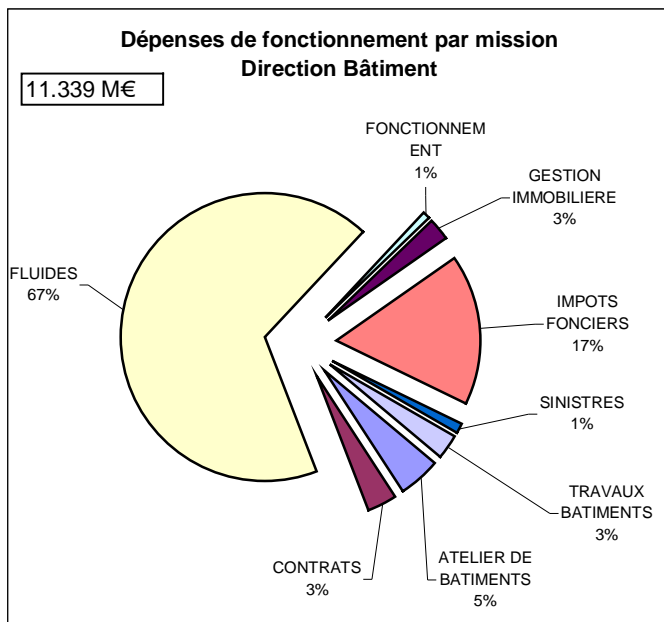
La mission espaces verts comprend l'entretien du matériel, l'entretien des espaces verts et l'élagage sur la voirie. La mission Parc auto correspond à l'acquisition des pièces détachées pour les véhicules.

Les recettes de la Direction Cadre de Vie s'élèvent à 0.763 M€. Il s'agit essentiellement des remboursements par St Etienne Métropole des frais relatifs à la collecte des déchets ménagers assimilés et à l'entretien des bennes à ordures ménagères.

Bâtiments

60- Bâtiments	BP 2009 en Euros	
MISSIONS	DEPENSES	RECETTES

Atelier de bâtiments	531 700	0
Contrats	380 009	0
Fluides	7 700 000	52 000
Fonctionnement	66 080	3000
Gestion immobilière	290 565	917 463
Impôts fonciers	1 941 200	0
Redevance électricité	0	690 000
Sinistres	125 000	125 000
Travaux bâtiments	304 000	0
TOTAL DIRECTION	11 338 554	1 787 463



Les dépenses de fonctionnement de la Direction Bâtiments sont en augmentation par rapport à l'année précédente (11.338 M€ en 2009.)

Cette direction regroupe dans la mission fluide l'ensemble des consommations énergétiques (eau, gaz, électricité et combustibles). L'évolution du prix des matières premières a conduit à prévoir en 2009 une augmentation de 10 % de ses dépenses équivalent à 1 % d'augmentation d'impôts (BP 2008 7.000 M€ et BP 2009 7.700 M€).

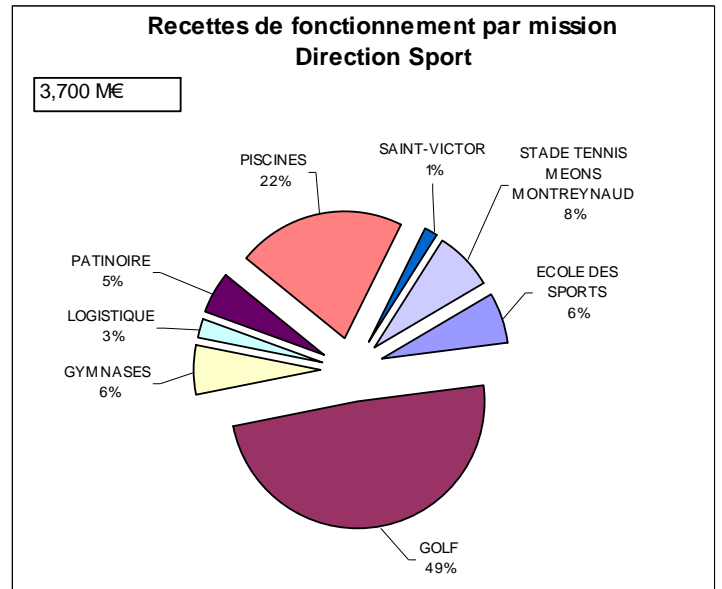
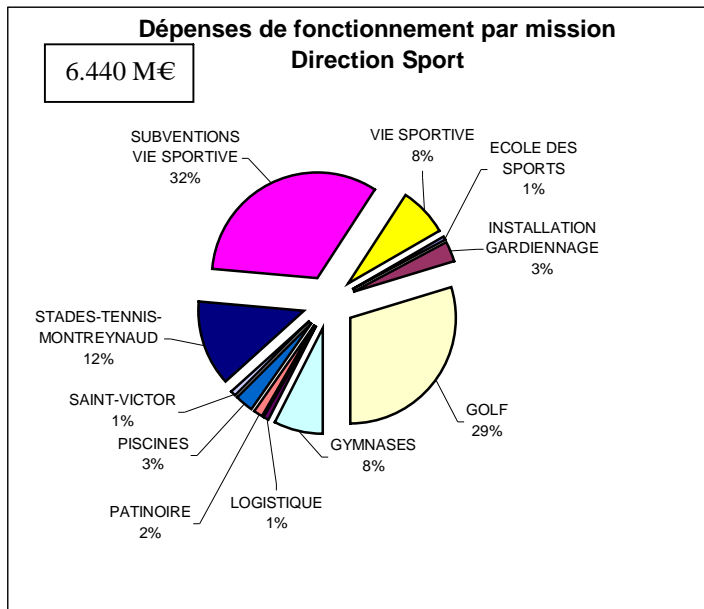
On trouve également dans cette direction les crédits nécessaires au paiement des impôts fonciers des différents bâtiments de la ville.

En 2009, les recettes de la Direction Bâtiments s'élèvent à 1.787 M€ contre 1.743 M€ en 2008. Ces recettes sont constituées essentiellement par la gestion immobilière qui regroupe les revenus d'immeuble, des redevances diverses et par la redevance électricité versée par EDF.

Sport

68 - Sport	BP 2009 en Euros	
	DEPENSES	RECETTES
Ecole des sports	32 920	233 555

Gest. installations gardiennage	192 545	0
Golf	1 923 890	1 800 000
Gymnases	486 995	235 450
Logistique	40 232	92 960
Patinoire	97 090	200 000
Piscines	182 395	803 000
Saint Victor	41 375	53 000
Stades et Tennis Méons Montreynaud	841 295	282 100
Subventions vie sportive	2 109 539	0
Vie sportive	491 350	0
TOTAL DIRECTION	6 439 626	3 700 065



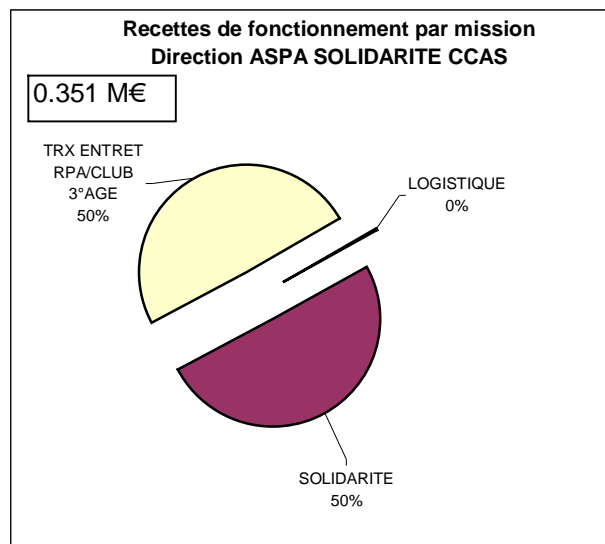
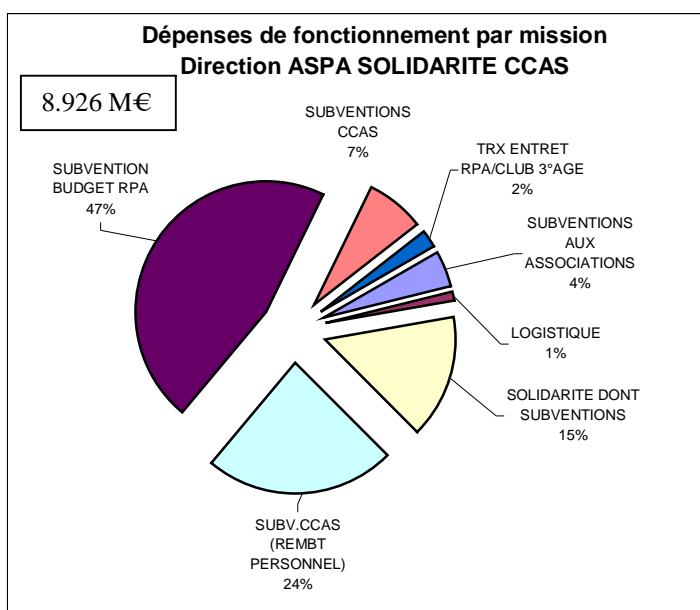
On trouve entre autres dans la Direction Sport les crédits nécessaires à l'entretien des stades, gymnases, piscines et autres équipements sportifs. Une part importante du budget de cette direction est également attribuée aux subventions aux associations sportives (2.109M€). Une réserve de 1.147 M€est notamment prévue pour le sport haut niveau.

Les recettes de la Direction Sports (3.826 M€en 2008 et 3.700 M€en 2009) sont constituées notamment par les produits des entrées des différents équipements sportifs, les participations régionales et départementales pour l'occupation des gymnases. Concernant le Golf et les tennis Méons et Montreynaud, la gestion en régie intéressée se traduit par des inscriptions en recettes et dépenses.

Action sociale et personnes âgées

66 -ASP A Solidarité PA CCAS	BP 2009	
	DEPENSES	RECETTES
Subventions aux associations	400 000	0

Logistique	93 913	1 015
Solidarité dont subventions	1 376 628	176 174
Subvention CCAS (remb.personnel)	2 100 000	0
Subvention budget RPA	4 110 000	0
Subventions CCAS	655 200	0
Travaux entretien RPA/club 3 ^e age	190 650	174 200
TOTAL DIRECTION	8 926 391	351 389



La Direction ASPA voit ses dépenses passer à 8.926 M€ en 2009.

La direction regroupe les subventions versées au budget des RPA et au CCAS. Les dépenses de la mission solidarité correspondent aux frais de fonctionnement du service des assistantes sociales, les aides aux transports et les subventions aux associations.

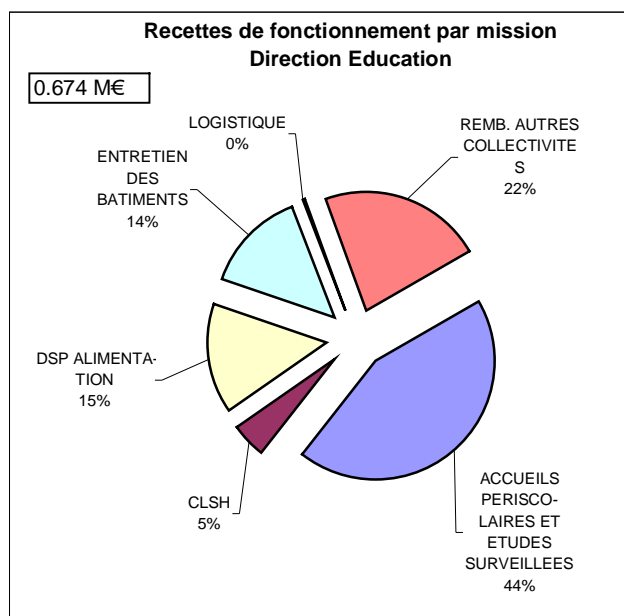
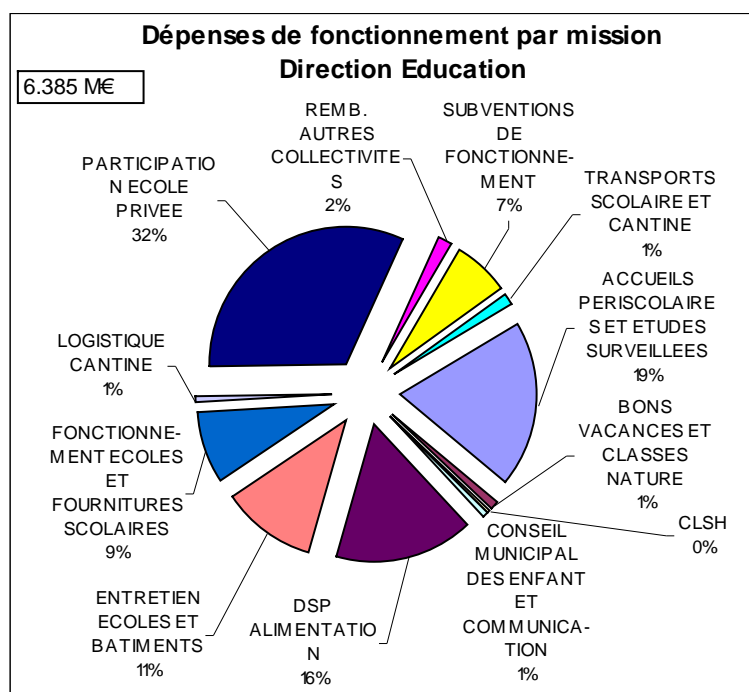
Les subventions aux associations sont réparties entre celles qui sont relatives à la solidarité et celles qui concernent les personnes âgées, la totalité représente 0.822 M€

Les recettes à la Direction ASPA s'élèvent à 0.351 M€ en 2009 contre 0.356 M€ en 2008. Elles sont constituées dans la mission solidarité des recettes des transports des personnes âgées et handicapées. Les autres recettes correspondent au remboursement par le budget annexe des RPA des dépenses de petits travaux d'entretien dans les RPA.

Education

73- Education	BP 2009	
	DEPENSES	RECETTES
Accueils périscolaires et études surveillées	1 238 000	296 205
Bons vacances et classes nature	66 000	0

CLSH	25 000	31 364
Conseil municipal des enfants et communication	41 000	0
DSP alimentation	1 020 000	100 000
Entretien des bâtiments et écoles	706 800	95 000
Fonctionnement écoles et fourn. scolaires	554 500	0
Logistique cantine et logistique	46 500	1 000
Participation école privée	2 060 800	0
Remboursement autres collectivités	110 000	150 000
Subvention de fonctionnement	436 142	0
Transport scolaire et cantines	80 000	0
TOTAL DIRECTION	6 384 742	673 569



Cette direction regroupe essentiellement les dépenses de fonctionnement des écoles, la restauration et le transport scolaire ainsi que la participation aux écoles privées.

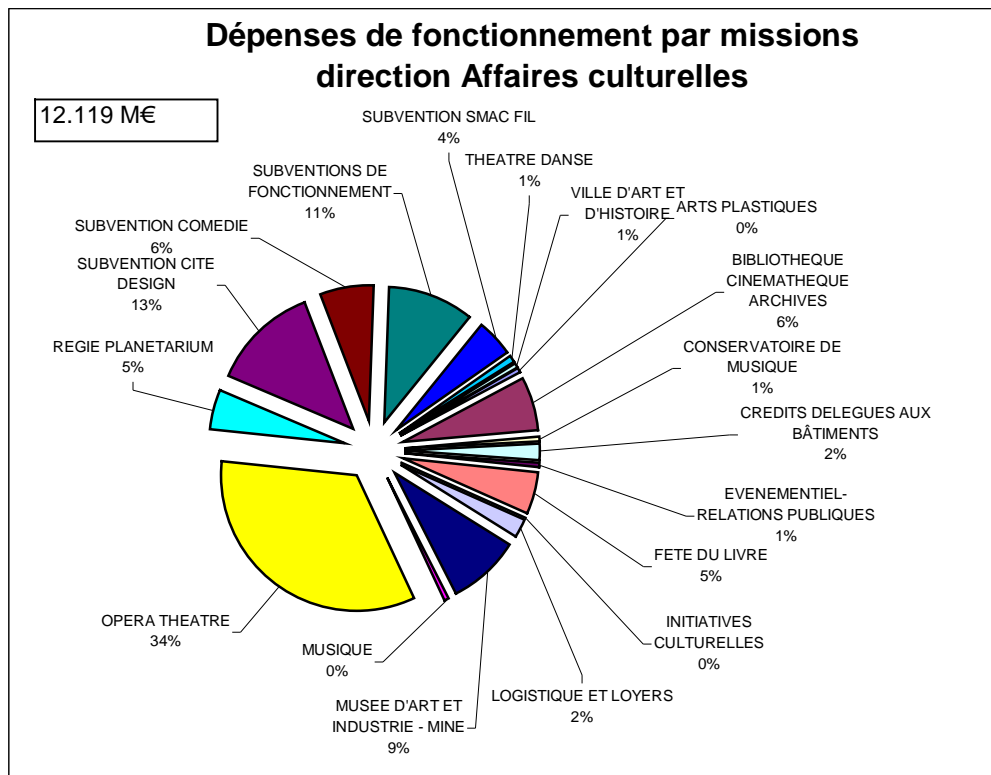
Les dépenses de la Direction Education sont de 6.385 M€ en 2009. La réforme du temps scolaire se traduit par une diminution des jours scolaires et, par conséquent, par une diminution des jours de cantine et d'études surveillées.

Les recettes de la Direction Education (0.674 M€ en 2009) sont constituées notamment des recettes d'accueils périscolaires et des remboursements des autres collectivités pour les enfants scolarisés dans la ville et résidents à l'extérieur.

Affaires culturelles

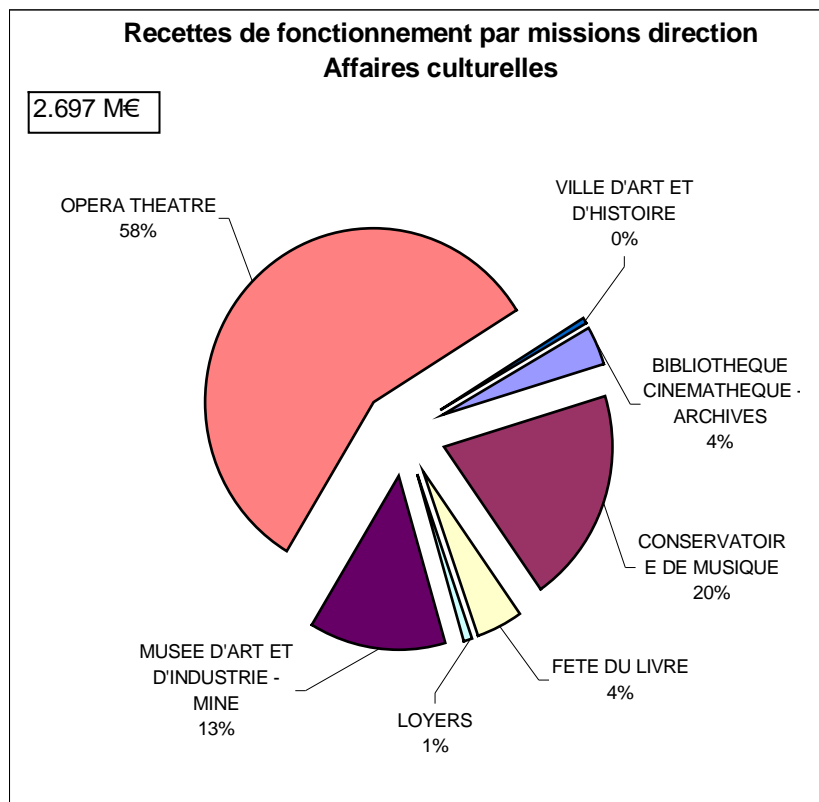
67 – Affaires culturelles	BP 2009	
	DEPENSES	RECETTES
Arts plastiques	60 000	0
Bibliothèque cinémathèque archives	779 000	96 600
Conservatoire musique	80 000	538 000

Crédits délégués aux bâtiments	216 000	0
Événementiel relations publiques	80 000	0
Fête du livre	600 000	119 694
Initiatives culturelles	4 500	0
Logistique et loyers	269 700	23 928
Musées Mine et Art industrie	1 042 494	356 012
Musique	55 000	0
Opéra théâtre	4 092 000	1 550 000
Régie planétarium	580 479	0
Subvention Cité Design	1 529 000	0
Subvention Comédie	765 000	0
Subventions de fonctionnement	1 275 000	0
Subvention SMAC (FIL)	531 000	0
Théâtre danse	83 000	0
Ville d'art et d'histoire	76 500	13 000
TOTAL DIRECTION	12 118 673	2 697 234



Le budget de la Direction des Affaires culturelles regroupe principalement les dépenses de fonctionnement des différents équipements culturels (musées, bibliothèques, planétarium, opéra théâtre etc) et les subventions aux associations.

Comme indiqué précédemment, les dépenses de cette direction subissent une forte diminution suite à la fermeture du Palais des spectacles, à la candidature non retenue au projet Capitale Européenne de la Culture et une année 2009 qui ne verra pas l'organisation de la Biennale du Design.

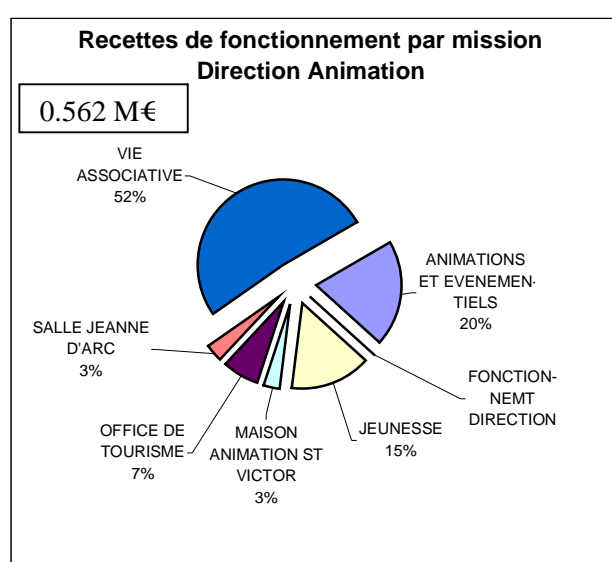
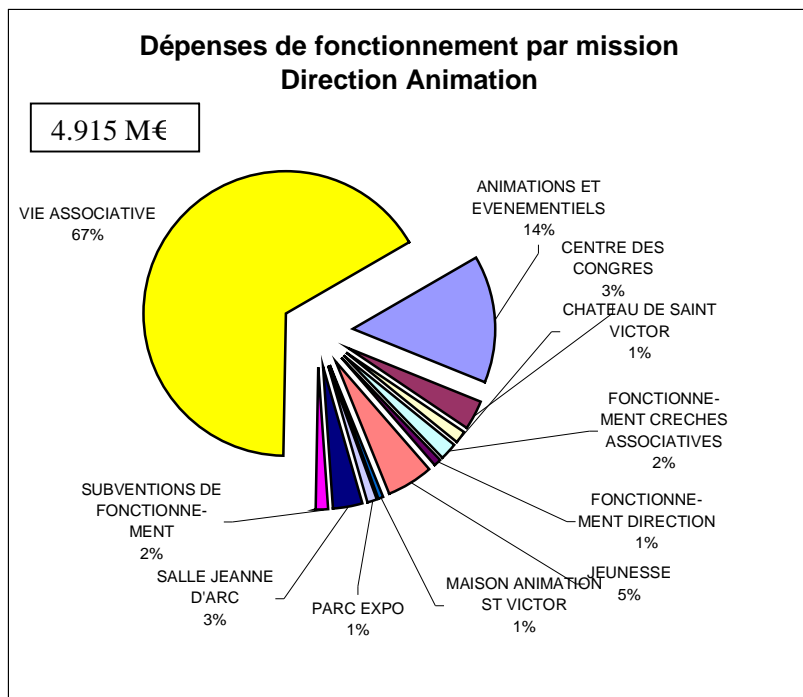


Les recettes de la Direction des Affaires culturelles s'élèvent à 2.697 M€ en 2009 contre 3.571 M€ en 2008. La diminution des recettes est liée aux réductions de dépenses indiquées précédemment. Les recettes sont constituées par les produits des billetteries des différents établissements culturels et des subventions de l'Etat, Région et Département

Animation Jeunesse vie associative

61 – Animation	BP 2009	
	DEPENSES	RECETTES
MISSIONS		
Animations et événementiels	706 000	111 792
Centre des Congrès	166 320	0
Fonctionnement dont contrat enfance jeunesse	92 406	0

Fonctionnement direction	46 197	1 000
Jeunesse	261 800	86 000
Maison animation et château St Victor	97 400	17 300
Office du tourisme	0	39 000
Parc expo	55 316	0
Salle Jeanne d'arc	153 000	18 600
Vie associative et sub.fonctionnement	3 336 166	289 147
TOTAL DIRECTION	4 914 605	562 839



Le budget de la Direction Animation est quasiment constant en dépenses de fonctionnement (4.915 M€ en 2009).

La part la plus importante de ce budget en dépenses concerne les subventions à la vie associative (3.256 M€). Ce budget, hormis les réaffectations d'associations, est en augmentation de (0.207 M€) par rapport au BP 2008.

Les crédits supplémentaires vont permettre de redonner des moyens aux structures de quartier, de valoriser les associations qui proposent une offre de services particulièrement pertinente en direction des jeunes ou de leur famille, et de faire émerger des pôles de compétences.

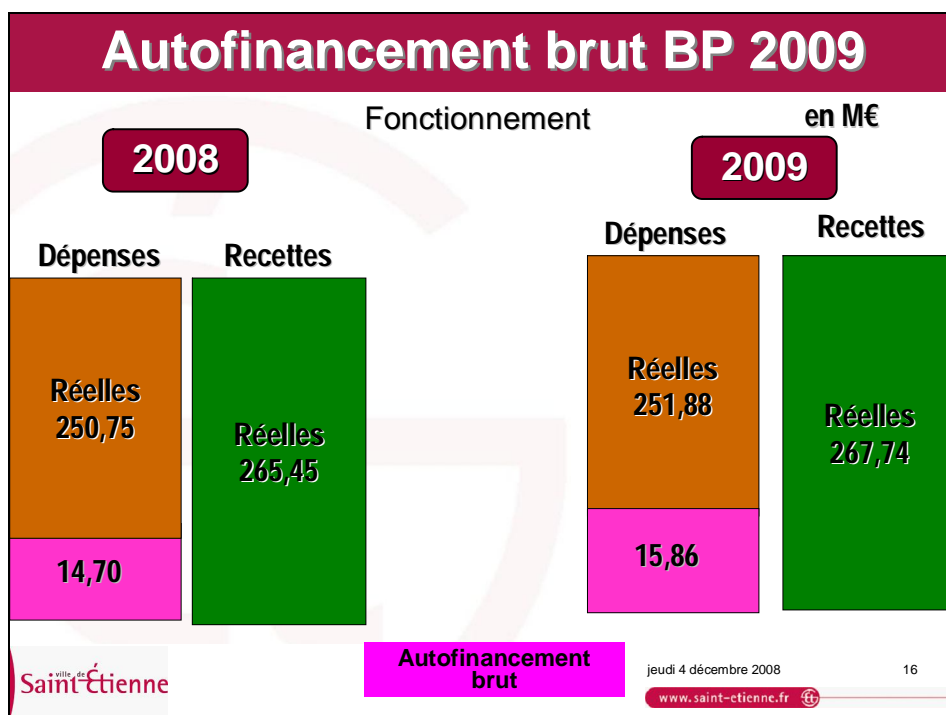
Les crédits vont également être utilisés pour améliorer l'environnement matériel et l'équipement des structures.

Enfin la création d'un Printemps des Associations devrait permettre de renforcer les rencontres et les échanges entre les différents types de structures.

On trouve également les crédits concernant l'ensemble des événements qui rythment les temps traditionnels de la Ville (Mardi gras, Fête de la musique, Roches Celtiques, Feux d'artifice etc).

1.2.4. L'autofinancement ou épargne brute

En millions d'Euros	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	%
Recettes réelles de fonctionnement	265.452	267.747	0.86
Dépenses réelles de fonctionnement	250.751	251.886	0.45
Autofinancement	14.701	15.861	7.89



L'autofinancement ou épargne brute est en augmentation par rapport à celui du BP 2008 (+7.89 %)

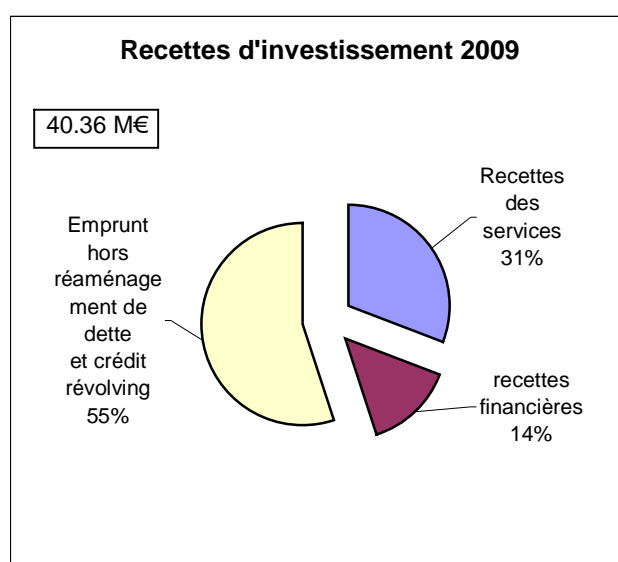
1.3. La section d'investissement (mouvements réels)

1.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :
 40.365 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving
 93.046 M€ avec réaménagement de dette et crédits revolving

Elles se répartissent de la façon suivante :

En millions d'Euros	Budget primitif 2009	%
Recettes des services	12.423	-22.20
Recettes financières dont :	5.760	-3.45
- FCTVA	4.900	10.11
- remboursement dette en capital budgets annexes	0.489	-54.30
- remboursement dette en capital St Etienne Métropole	0.369	-2.38
- autres créances	0.002	-97.06
Emprunt hors réaménagement de dette et crédit revolving	22.182	8.74
TOTAL RECETTES hors réaménagement de dette et crédit revolving	40.365	-4.65
Réaménagement de dette	15.000	0.00
Crédit revolving	37.681	-8.79
Total	93.046	-5.68



Le poste recettes financières est en diminution de 3.45 %. En effet, les dettes des budgets annexes remboursées au budget principal sont en extinction progressive.

Le montant des emprunts pour financer les investissements en 2009 a été évalué à 22.182 M€, la dette est explicitée au paragraphe I -3.4.

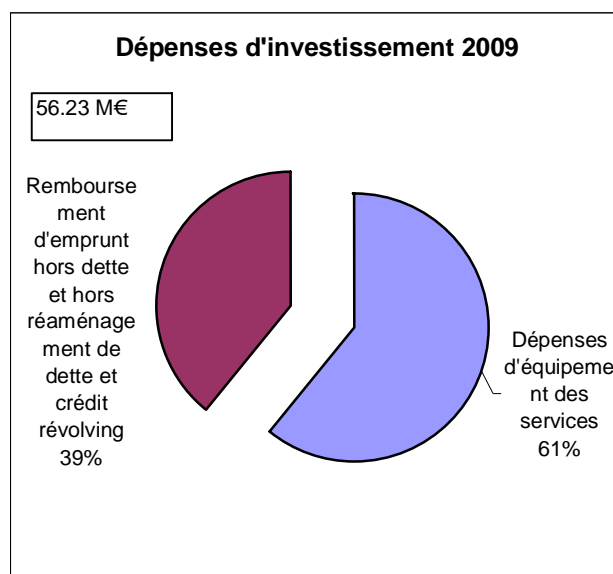
Les recettes des services sont détaillées en 3^e partie.

1.3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :
 56.226 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving
 108.907 M€ avec réaménagement de dette et crédit revolving

Elles se répartissent de la façon suivante :

En millions d'Euros	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	%
Dépenses d'équipement des services dont : prévisions pour imprévus	36.552 0.200	34.213 0.200	-6.40 0.00
Remboursement d'emprunt hors réaménagement de dette et crédit revolving	20.482	22.013	7.47
TOTAL DEPENSES hors réaménagement de dette et crédits revolving	57.034	56.226	-1.42
Réaménagement de dette	15.000	15.000	0.00
crédit revolving	41.314	37.681	-8.79
Total	113.348	108.907	-3.92



1.3.3. Les recettes et dépenses des services

En millions d'euros	2009	
	BP Dépenses	BP Recettes
Investissement		
Animation, jeunesse vie associative	0.662	0.005
Assemblée	0.005	0.000
Cabinet du Maire	0.006	0.000
Communication	0.000	0.000
Marchés publics	0.165	0.000
Petite enfance	0.105	0.000
Affaires culturelles	1.320	0.040
Direction Générale	0.065	0.000
Action économique	3.333	0.100

Education	1.440	0.618
Finances FCTVA+TLE	0.295	5.760
crédit revolving et emprunts		
Cadre de vie	0.949	0.000
Systèmes d'information	0.650	0.000
Juridique	0.000	0.000
Voirie et infrastructures	5.922	2.766
Action sociale et personnes âgées	0.206	0.160
Bâtiments	1.267	0.050
Police municipale	0.080	0.000
Coordination sociale des territoires	0.003	0.000
Liaison usagers services	0.639	0.000
Proximité démocratie locale	1.500	0.000
Ressources humaines	0.012	0.000
Santé publique	0.007	0.000
Sécurité civile	0.266	0.000
Sport	1.258	0.000
Logistique	0.758	0.080
Aménagement urbain	12.940	7.904
Urbanisme prospectif et réglementaire	0.360	0.700
Total réel investissement	34.213	18.183
Remboursement d'emprunts	22.013	22.182
Total (hors réaménagement de dette et crédit revolving)	56.226	40.365
Réaménagement de dette crédits revolving	52.681	52.681
TOTAL INVESTISSEMENT	108.907	93.046

Le poste recettes des services :

Les recettes des services hors finances sont de 12.423 M€ en 2009 soit une diminution de 22.20 %.

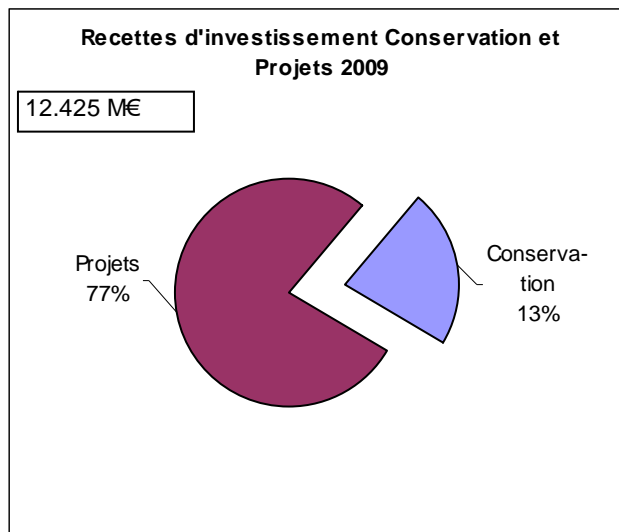
- à la Direction des Affaires Culturelles, les recettes d'investissement importantes en 2008 étaient liées à la construction de la Salle des Musiques Actuelles.
- à la Direction Action Economique, un montant de subventions de 3.356 M€ était inscrit en 2008 pour la réalisation de la Maison de L'Emploi.

Ces recettes se répartissent entre les opérations de conservation pour 2.803 M€ et les projets pour 9.620 M€

Parmi l'ensemble des projets, on trouve :

- un montant de 8.552 M€ pour les engagements contractuels,
- un montant de 1.068 M€ pour les projets.

Ces recettes se composent pour l'essentiel des subventions des autres collectivités partenaires telles que l'Europe, l'Etat, la Région et St Etienne Métropole, qui sont liées aux projets d'investissement.



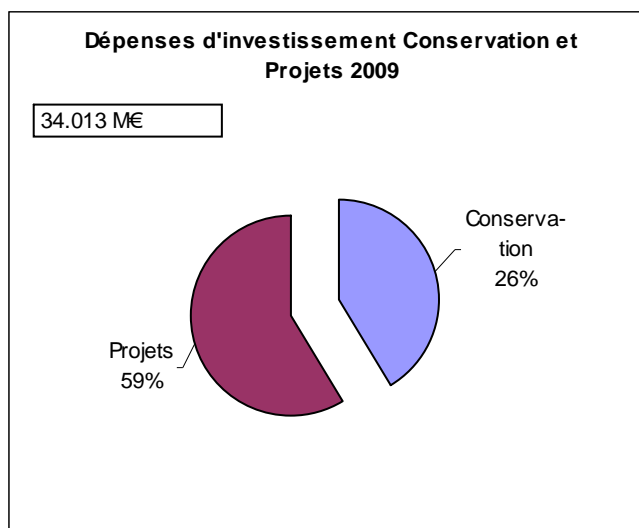
Le poste dépenses des services :

Les dépenses réelles d'équipement des services sont, cette année, en diminution de 2.339 M€ Elles représentent au BP 2009 34.013 M€(hors dépenses imprévues).

Ces dépenses d'équipement se répartissent entre les opérations de conservation pour 14.038 M€et les projets pour 19.975 M€

Parmi l'ensemble des projets, on trouve :

- un montant de 10.869 M€pour les engagements contractuels
- un montant de 9.106 M€pour les projets.



La présentation des principales directions par opérations d'investissement :

Aménagement Urbain

Cette direction présente un budget de 12.940 M€en dépenses et 7.904 M€en recettes.

De par ses missions, cette direction dispose uniquement de crédits qui se déclinent en projets (pas de crédits de conservation).

Les principaux postes en dépenses sont les suivants :

- les travaux sur le site de la Manufacture avec l'aménagement des voiries et des espaces autour de la Cité du Design et des logements : 1.155 M€
- La politique foncière avec des phases importantes de démolitions et d'acquisitions de bâtiments : 2.500 M€
- la participation annuelle de la ville à l'EPASE : 2.5 M€ plus 1 M€ d'apport en nature,
- la mise en place d'un programme d'actions dans les quartiers construit et discuté avec les conseils de quartier : 0.500 M€.

Les recettes sont constituées essentiellement du produit des cessions foncières (3.870 M€) dont la cession Cogecoop sur le site de la Manufacture (0.370 M€) et au solde du reversement des subventions de Saint-Etienne Métropole sur la 2^e ligne de tram (0.300 M€).

Sur l'ensemble des opérations ANRU les dépenses s'élèvent à 5.180 M€ et les recettes à 3.704 M€. Elles se répartissent entre les 4 quartiers et le Parc Couriot.

Sur le quartier Crêt de Roc, il s'agit de l'aménagement des montées Saint Barthélemie et XIX^{ème} (0.447 M€).

Dans le quartier Sud Est les aménagements sont liés à la restructuration des logements de Métropole Habitat sur la Petite et la Grande Marandinière (0.490 M€).

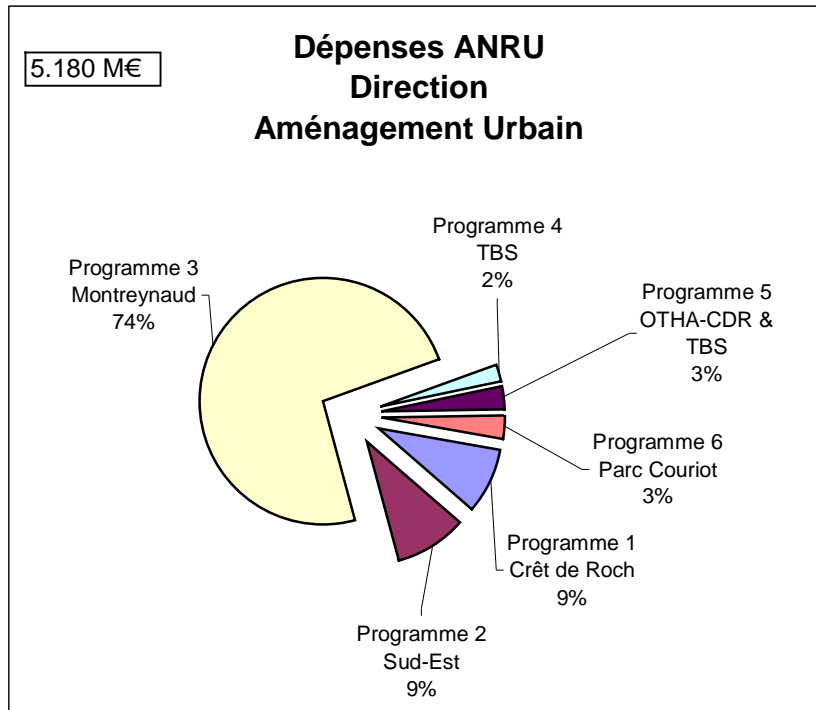
Sur le quartier Montreynaud (3.813 M€), il y a notamment la poursuite de la libération de la tour Plein Ciel et l'engagement de sa démolition .

Dans le quartier Tarentaize Beaubrun Séverine, une première tranche d'aménagement d'espaces démarre (0.120 M€) et la participation de la ville à la Convention Publique d'Aménagement s'élève à 0.150 M€

Sur le programme Couriot Parc, les crédits inscrits (0.160 M€) correspondent au nettoyage et à l'engazonnement du terrain occupé précédemment par les gens du voyage.

PPI 2009 en M€	DEPENSES	RECETTES
Programme 1 Crêt de Roch	447	319
Programme 2 Sud-Est	490	308
Programme 3 Montreynaud	3 813	3 062
Programme 4 TBS	120	45

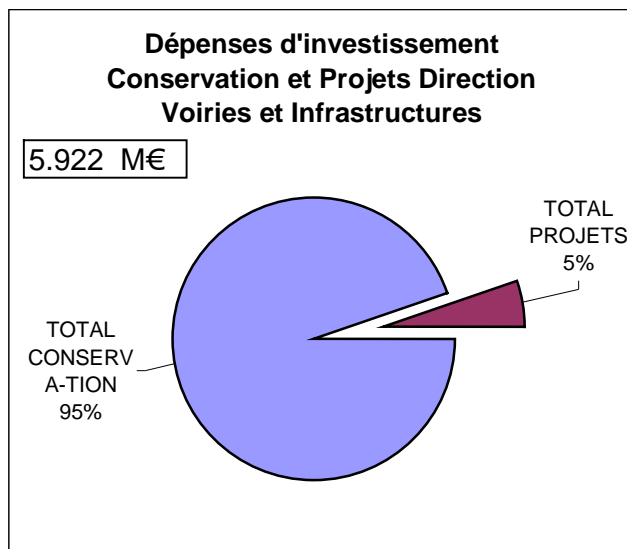
Programme 5 OTHA-CDR & TBS	150	0
Programme 6 Parc Couriot	160	0
TOTAL	5 180	3 734



Voirie et Infrastructures

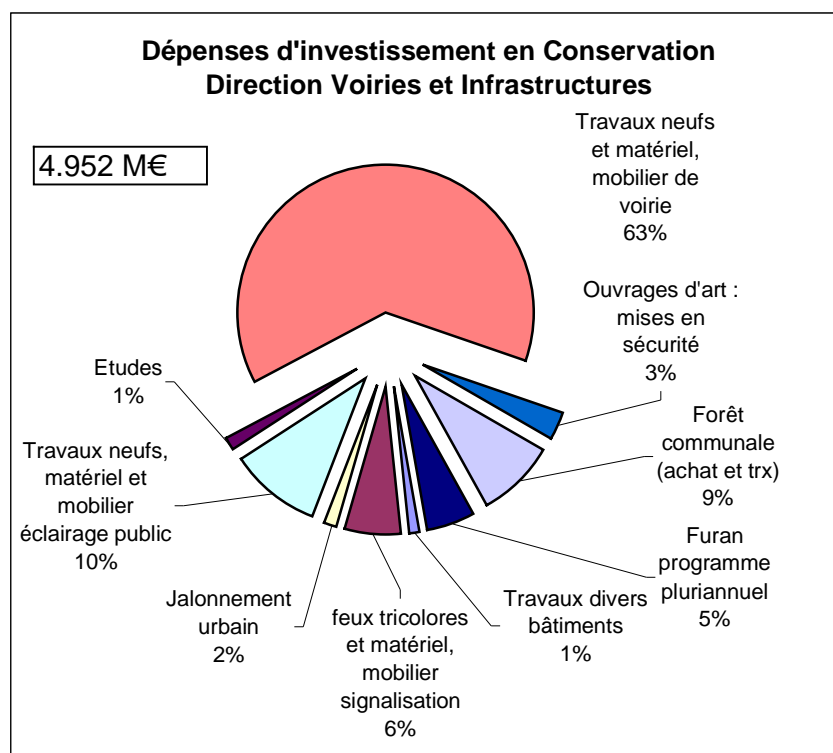
Le budget de la Direction Voirie Infrastructures est inscrit pour un montant de 5.922 M€ en dépenses et 2.766 M€ en recettes.

Ce budget se décompose en dépenses en 4.952 M€ pour la conservation et 0.970 M€ pour les projets.

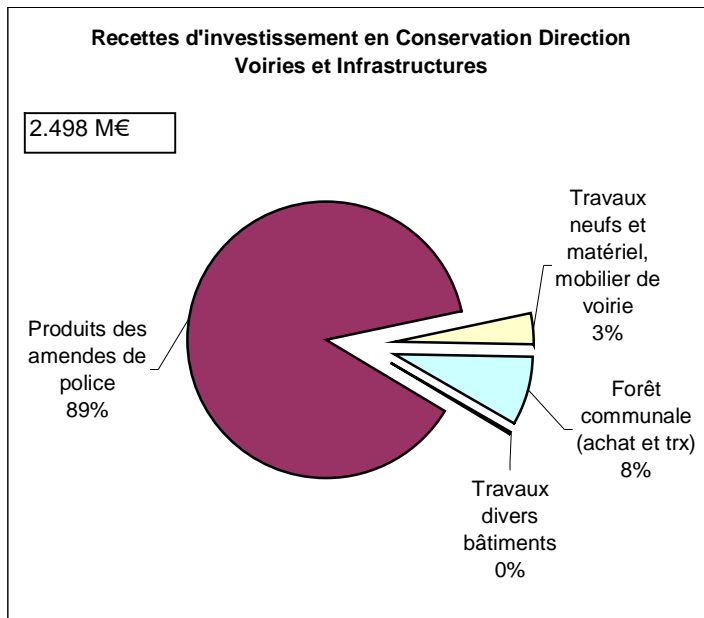


Les principales dépenses de conservation sont les suivantes :

- les travaux neufs de voirie et d'éclairage public pour 3.540 M€
- les achats et travaux sur la forêt communale : 0.425 M€

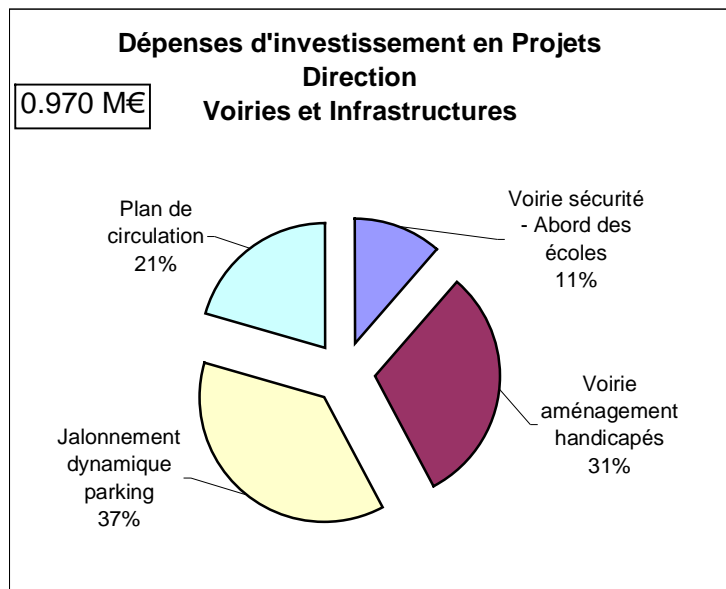


Les recettes de conservation s'élèvent à 2.498 M€ et sont constituées essentiellement du produit des amendes de police (2.200 M€) . En projet, il s'agit du jalonnement dynamique des parkings pour 0.268 M€



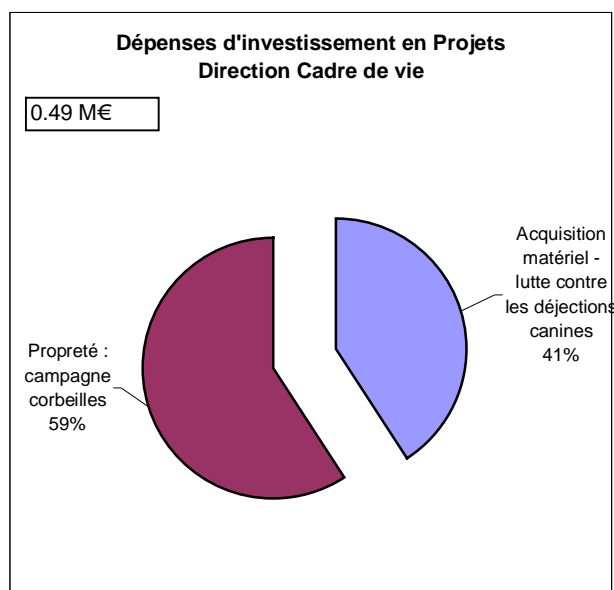
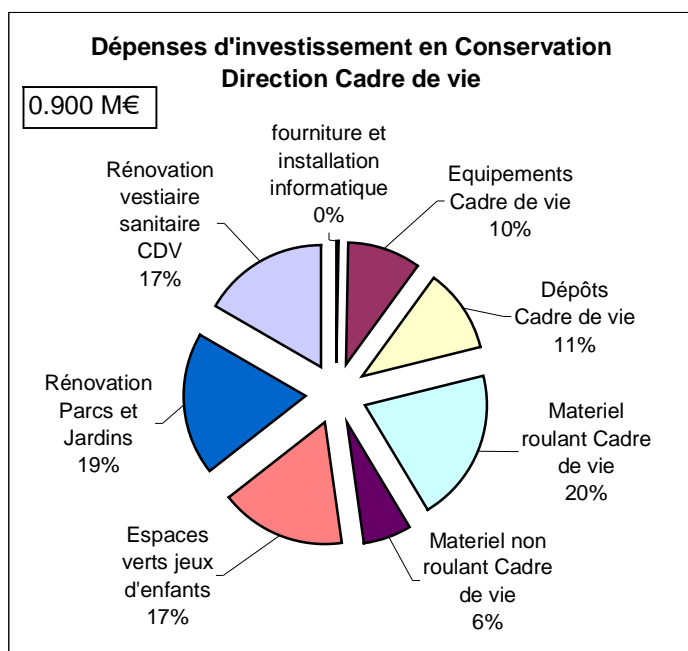
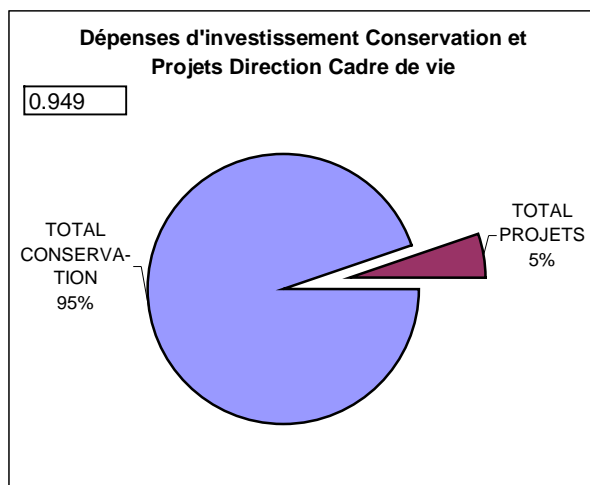
Les principales dépenses en projets sont :

- les aménagements de voirie pour handicapés : 0.300 M€
- les travaux de jalonnement dynamique de parking : 0.360 M€



Cadre de Vie

La Direction présente un budget de 0.949 M€ en dépenses qui se décompose en 0.900 M€ en conservation et 0.049 M€ en projet.



Les principales opérations de conservation sont :

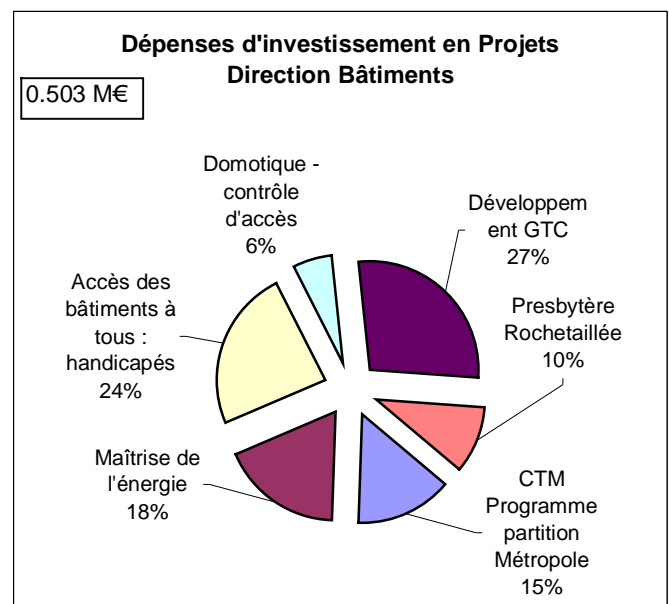
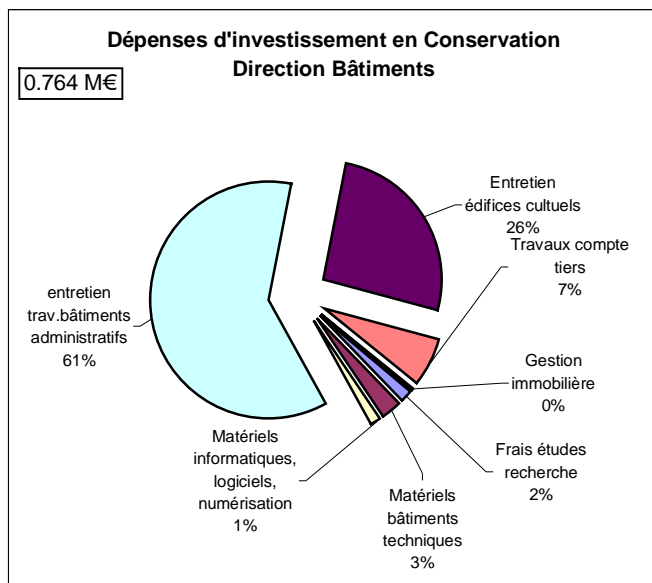
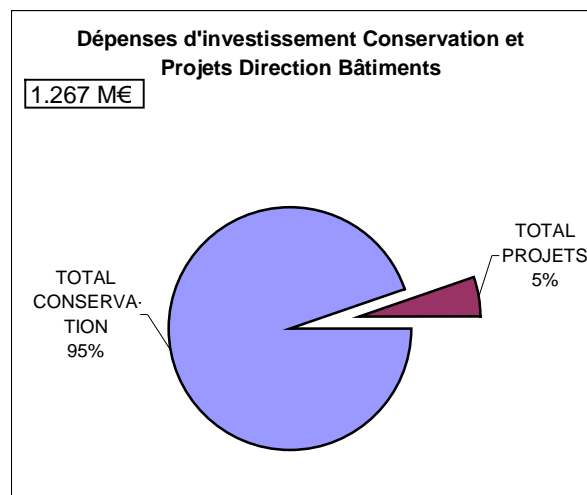
- les espaces verts jeux d'enfants et travaux de rénovation parcs et jardins : 0.320 M€
- la poursuite de la rénovation des vestiaires et sanitaires au Centre Technique Municipal : 0.150 M€
- les crédits pour l'acquisition de matériel roulant espaces verts : 0.183 M€

En projet, il s'agit de la campagne propreté corbeille pour 0.029 M€ et l'acquisition de matériel de lutte contre les déjections canines pour 0.020 M€

Bâtiments

La Direction dispose au BP 2009 d'un montant de 1.267 M€ en dépenses et 0.050 M€ en recettes (travaux pour compte de tiers).

Les dépenses se répartissent en conservation pour 0.764 M€ et 0.503 M€ en projets



Les principales opérations de conservation sont :

- les travaux d'entretien des bâtiments administratifs : 0.468 M€, il s'agit des travaux concernant le Centre Technique Municipal (0.114 M€), l'Hôtel de Ville (0.115 M€), les travaux de mise en conformité (0.060 M€) et les travaux sur le site Guitton (0.022 M€).
- l'entretien des édifices culturels : 0.200 M€

Les principaux projets sont :

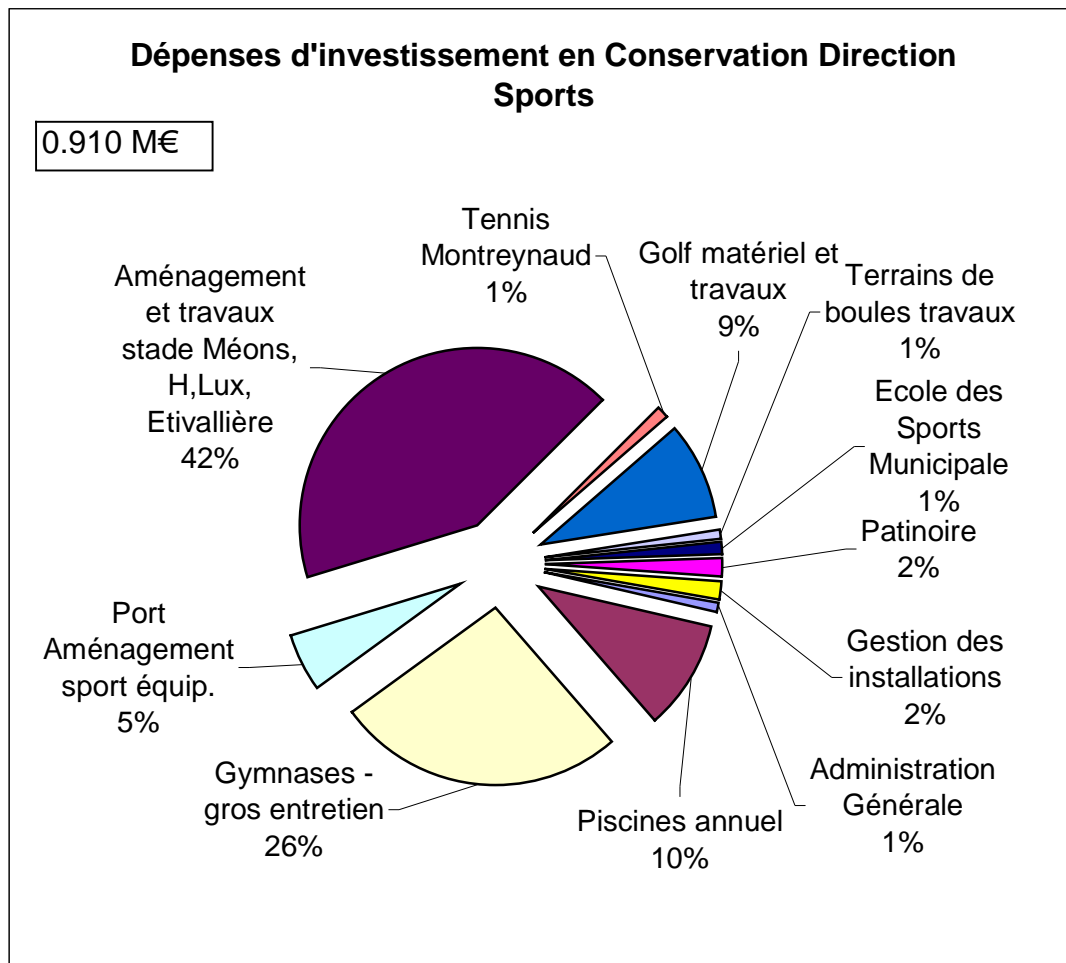
- le projet de Gestion Technique Centralisée (GTC) qui a pour objectif de moderniser les équipements techniques afin de réduire leur consommation d'énergie : 0.140 M€
- les travaux d'accès handicapés aux bâtiments : 0.120 M€, ce poste correspond aux diagnostics obligatoires à effectuer ainsi qu'aux travaux afin d'être conformes à la loi Handicap.

Sport :

Le budget des **Sports** est inscrit pour un montant de 1.258 M€ en dépenses.

Les principales dépenses d'investissement en conservation sont les suivantes :

- le gros entretien des gymnases disposera d'un budget de 0.240 M€,
- les équipements sportifs dans les stades : 0.384 M€,
- les travaux dans les piscines : 0.090 M€
- les crédits pour l'entretien et l'équipement en matériel du golf : 0.081 M€
- divers : 0.425 M€

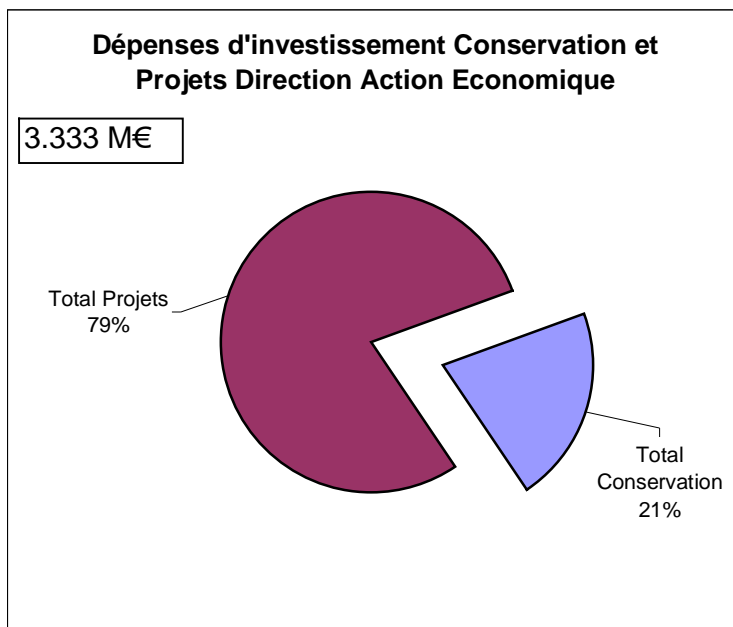


Le projet dans cette direction concerne le démarrage des travaux de la piscine de la Marandinière : 0.267 M€(études).

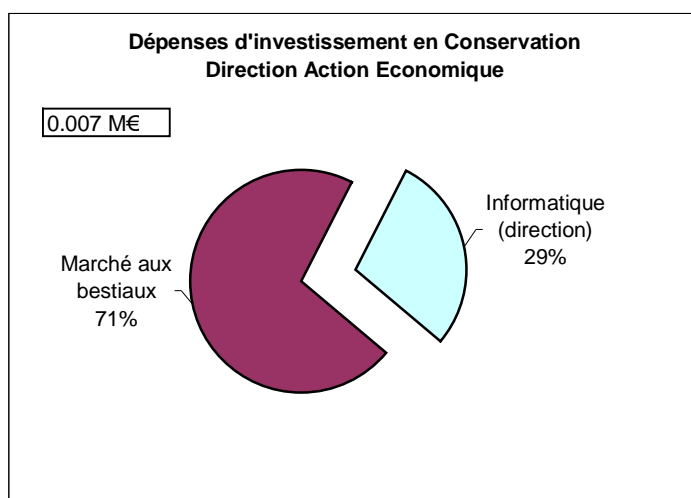
Action Economique :

Le budget de l'Action Economique dispose d'un montant de 3.333 M€ en dépenses et 0.100 M€ en recettes.

Ce budget se répartit en projet pour 3.326 M€ et 0.007 M€ en conservation.



En conservation les crédits concernent le marché aux bestiaux et l'informatique de la Direction



Il s'agit, en projet, de la poursuite de travaux de la Maison de l'Emploi (3.300 M€) et du Fisac (0.026 M€).

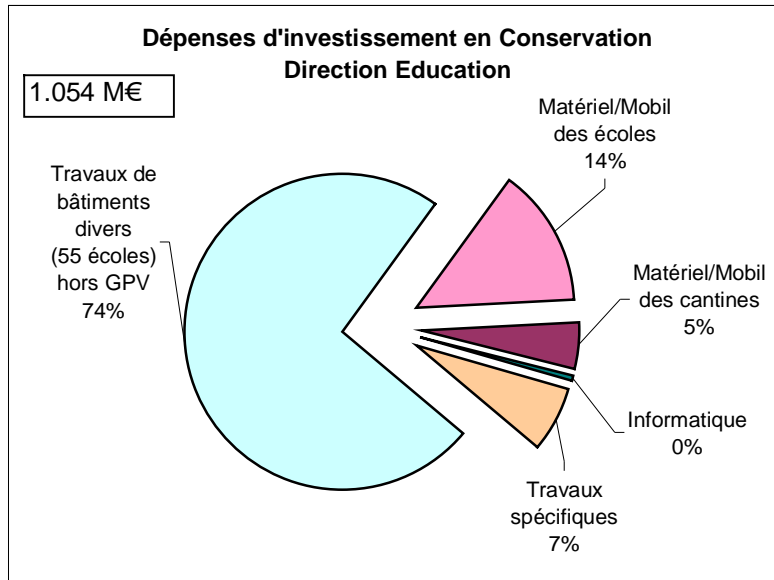
Education :

Le budget de l'**Education** est inscrit pour un montant de 1.440 M€ en dépenses et 0.618 M€ en recettes :

Les dépenses de conservation s'élèvent à 1.054 M€ et 0.386 M€ en projet.

Les principales dépenses en conservation sont :

- travaux dans les bâtiments scolaires : 0.800 M€ ce budget permettra de répondre aux besoins de maintenance des bâtiments et d'achever le programme de rénovation de plusieurs écoles.
- matériel et mobilier des écoles : 0.150 M€

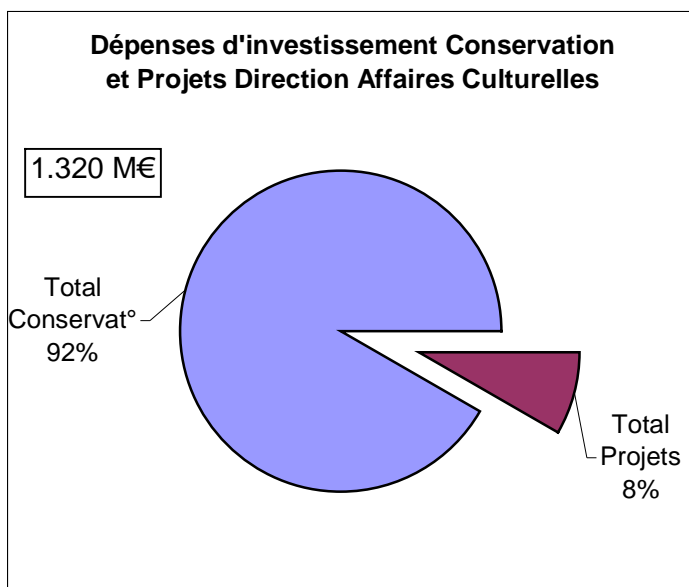


Les projets sont constitués par les travaux de rénovation des écoles dans le cadre de l'ANRU : 0.386 M€ Les recettes associées s'élèvent à 0.618 M€

Affaires culturelles :

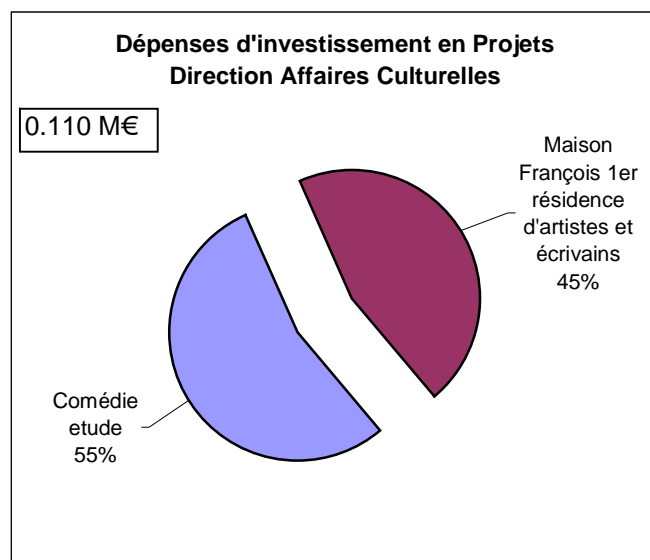
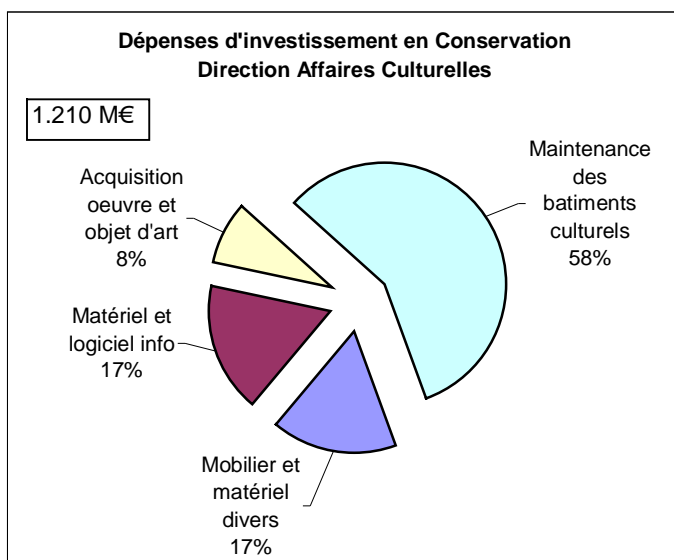
La Direction des **Affaires culturelles** présente un budget de 1.320 M€ en dépenses et 0.040 M€ en recettes.

Ce budget en dépenses se décompose en 1.210 M€ pour la conservation et 0.110 M€ en projet (acquisition d'œuvres et objets d'art)



Les principales dépenses en conservation sont:

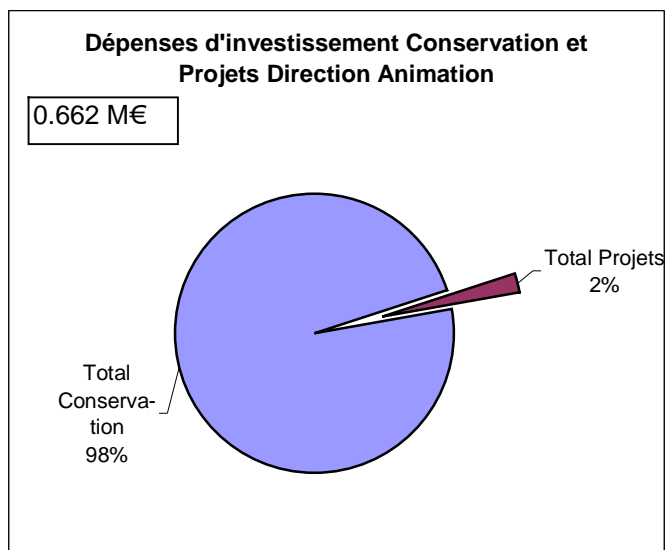
- la maintenance des bâtiments culturels : 0.700 M€
- l'acquisition d'œuvres et objets d'art : 0.100 M€
- l'acquisition de mobiliers et matériels divers : 0.200 M€
- divers : 0.320 M€



En projet il s'agit des études pour la Comédie (0.060 M€) et le dégagement de la cour arrière de la Maison François 1^{er} (0.050 M€).

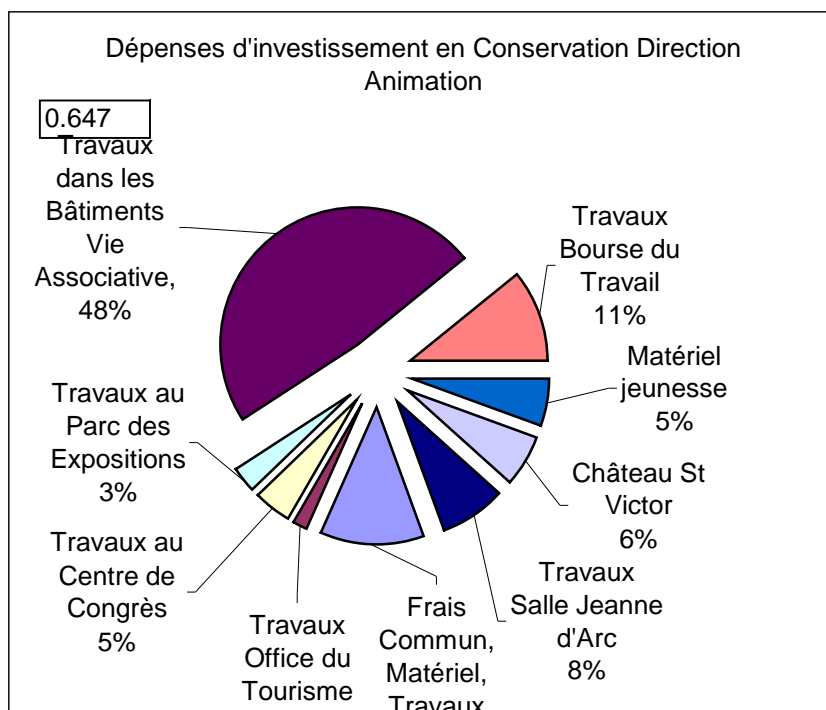
Animation :

Le budget de la Direction **Animation Jeunesse Vie Associative** s'élève à 0.662 M€ en dépenses (dont 0.647 M€ en conservation) et 0.005 M€ en recettes :



Les principales dépenses de conservation sont :

- travaux dans les bâtiments vie associative : 0.313 M€
- travaux salle Jeanne d'Arc : 0.050 M€
- travaux bourse du travail : 0.070 M€



La Direction Animation a une dépense de 0.015 M€ en projet pour le logiciel Agate (logiciel de gestion des subventions aux associations) et son développement sur Internet.

1.3.4. L'endettement

En 2009, il est prévu un recours à l'emprunt de 22.182 M€ au budget principal pour un remboursement de capital de 22.013 M€

- la dette à rembourser aux banques par le budget principal est de 380.805 M€ au 1^{er} janvier 2009 : il s'agit de la dette brute du budget principal. En baisse de 32 M€ sur le dernier mandat, cette dette a diminué de 0.291 M€ sur l'exercice 2008.

- la dette à rembourser par les budgets annexes aux banques ou à l'Agence de l'Eau, soit 29.076 M€ €, est en augmentation de 9.395 M€ au BP 2009 du fait des avances remboursables et des emprunts prévisionnels à contracter fin 2008 sur les budgets annexes et notamment sur le budget annexe assainissement (6 M€) et sur le budget annexe chaufferies (3 M€).

La dette du budget principal comprend 2 types de créances qui viennent donc en atténuation de la charge de la dette :

- *celle récupérable auprès des budgets annexes* : 3.265 M€ La dette à rembourser par les budgets annexes au budget principal continue à diminuer fortement chaque année conformément à l'extinction de cette dette affectée. Cette diminution est importante car elle atteint encore 25 % cette année.

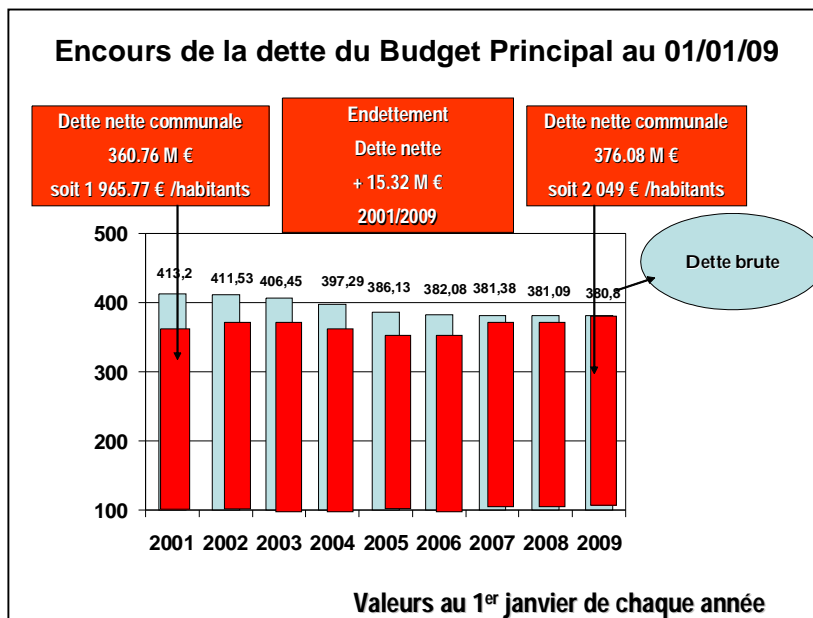
- *celle récupérable auprès de St Etienne Métropole* : 1.455 M€, elle aussi en baisse de 23 % au budget 2009.

Pour mémoire ces créances s'éteindront en 2014.

Lorsqu'à la dette brute on enlève la dette récupérable constituée au 1^{er} janvier 2009 des créances exposées ci-dessus, on obtient la dette nette du budget principal, soit un montant de 376.085 M€

Endettement en euros au 01/01/N	BP 2009	
Dette brute du budget principal (1)		380 804 584,27

Créances sur emprunts du Budget Principal (2)		4 719 624,78
dont St Etienne Métropole		1 454 953,94
dont Budgets Annexes dettes affectées		3 264 670,84
soit budget annexe Affaires Economiques	484 719,27	
soit budget annexe Abattoirs	2 779 951,57	
Dette nette du budget Principal (1)- (2)		376 084 959,49
par habitants		2 049
<hr/>		
Dette des budgets annexes aux banques ou à l'Agence de l'Eau (3)		29 075 769,72
soit budget annexe Affaires Economiques	2 260 703,05	
soit budget annexe Abattoirs	440 000,00	
soit budget annexe Eau	2 396 000,00	
soit budget annexe Assainissement	20 979 066,67	
soit budget annexe chaufferie	3 000 000,00	

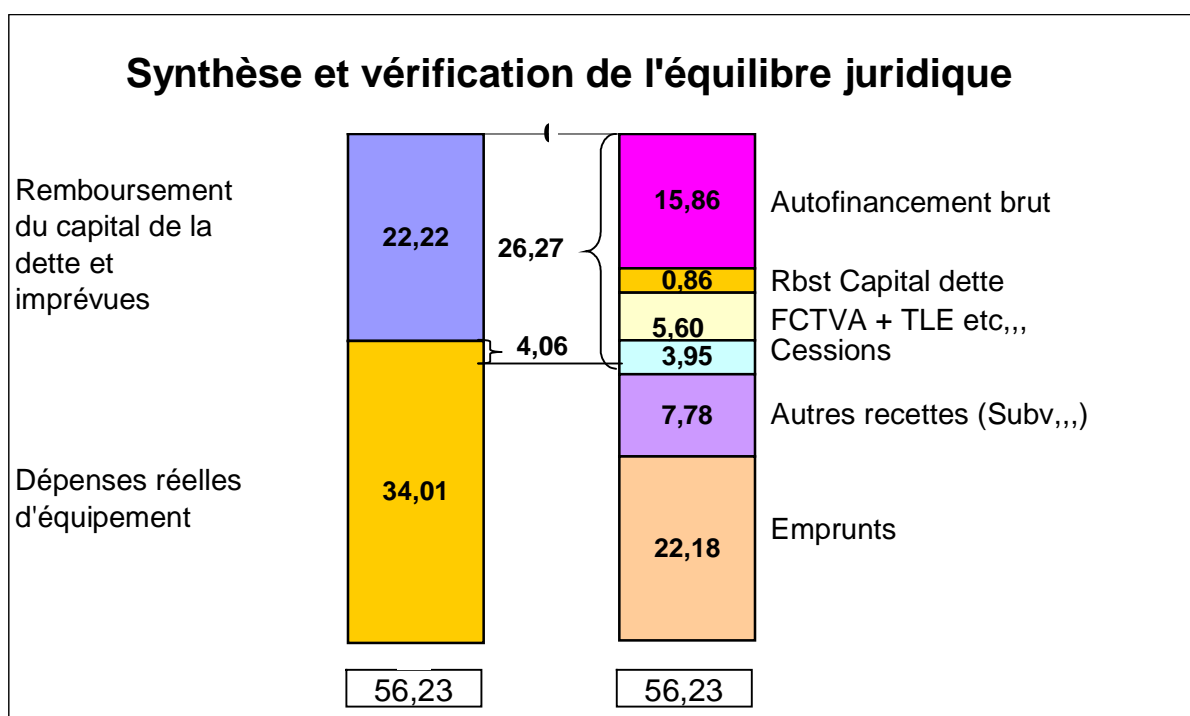


1.4. Equilibre général du budget principal

Les ressources propres doivent financer le remboursement du capital d'emprunt et les dépenses imprévues.

En 2008, l'épargne brute ajoutée aux recettes propres d'investissement (remboursement du capital de la dette des budgets annexes, FCTVA, TLE et cessions) permettait de dégager un total de ressources propres de 25.46 M€ Le remboursement du capital de la dette plus les dépenses imprévues s'élevant à 20.68 M€, l'équilibre juridique était égal à 4.78 M€

En 2009, l'épargne brute et les recettes propres d'investissement s'élèvent à 26.27 M€ Le remboursement du capital (22.02 M€) et les dépenses imprévues (0.20 M€) étant de 22.22 M€, l'équilibre juridique est atteint à hauteur de 4.06 M€



2. LES SEPT BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget des Chauffages Urbains

Le budget annexe des Chauffages Urbains, service public industriel et commercial affermé, (nomenclature M4) retrace les opérations de réalisation d'une chaufferie au bois, additionnelle aux installations existantes, pour la production et la distribution de chaleur sur la ZUP de Montreynaud.

En 2007, des crédits supplémentaires avaient été inscrits pour l'extension du réseau de chauffage urbain déjà existant, ainsi que pour des études liées à la mise en place du cahier des charges pour la construction d'une nouvelle chaufferie à Châteaureux.

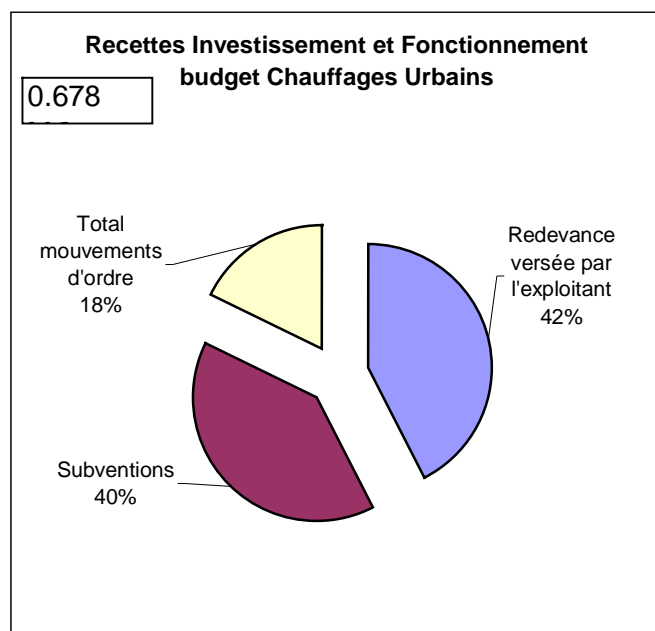
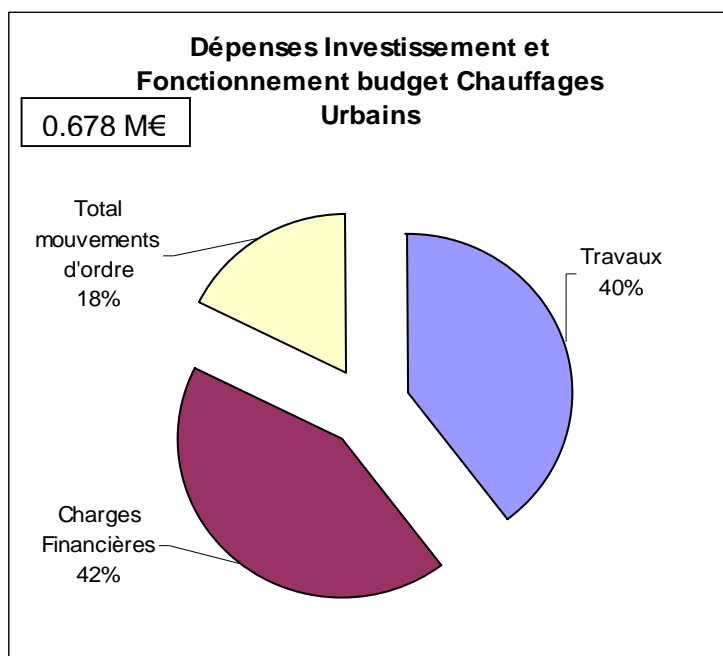
Le budget primitif 2009 comporte l'inscription de :

- recettes réelles de fonctionnement (0.287 M€) correspondant à la redevance annuelle versée par l'exploitant de la chaufferie,
- dépenses réelles relatives aux charges financières et au remboursement du capital, liées à l'emprunt de 3.056 M€ contracté en 2008 (0.166 M€ en fonctionnement et 0.121 M€ en investissement).

Concernant la nouvelle chaufferie de Châteaureux, une dépense réelle d'investissement de 0.270 M€ est inscrite au BP 2009. Cette dépense est financée par une subvention de l'EPASE qui participe à hauteur de cette même somme pour la mise en place et la construction de cet équipement.

Le budget Chauffages Urbains se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	166 408		391 024		557 432	
Travaux			270 000		270 000	
Charges Financières	166 408		121 024		287 432	
TOTAL RECETTES REELLES		287 432		270 000		557 432
Redevance versée par l'exploitant		287 432				287 432
Subventions				270 000		270 000
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	121 024			121 024	121 024	121 024
TOTAL BUDGET ANNEXE CHAUFFAGES URBAINS	287 432	287 432	391 024	391 024	678 456	678 456



2.2. Le budget du Laboratoire

Service public industriel et commercial (nomenclature M4), assujetti à TVA, le budget annexe du Laboratoire a comme activité principale les analyses dans le domaine de l'hydrologie pour les eaux potables et les eaux usées.

Le Laboratoire est actuellement dans une situation difficile car il est confronté à la concurrence des appels d'offres pour le contrôle sanitaire des eaux potables.

Pour maintenir l'activité du Laboratoire de la Ville de Saint-Etienne, il est nécessaire de le faire évoluer et de développer son activité.

A cet égard, une convention d'association en groupement d'intérêt public (GIP) avec le Conseil général de l'Allier et le groupement Pasteur de Lille sera signée début 2009.

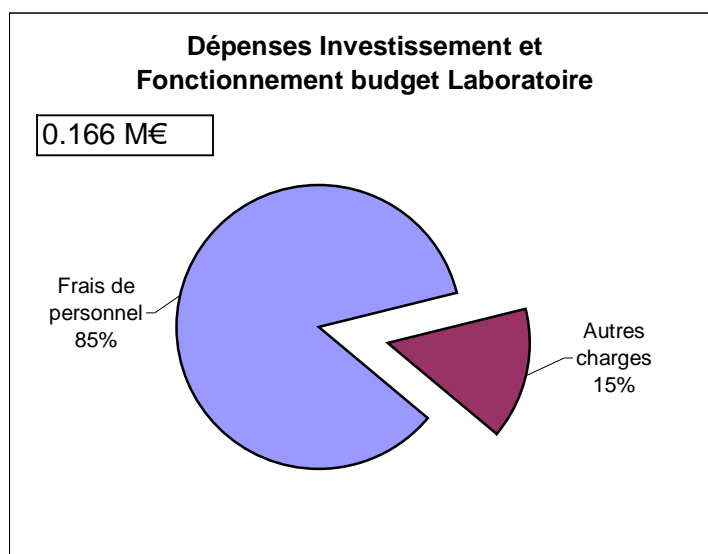
Par conséquent, ce budget sera clos au cours du premier trimestre 2009.

En attente de cette clôture, un budget annexe de transition est créé au BP 2009.

Ainsi, sont inscrites pour 2009 des dépenses à hauteur de 0.141 M€ correspondant aux charges de personnel pour deux mois, ainsi qu'une provision de dépenses à caractère général de 0.025 M€ Ces dépenses sont équilibrées par des recettes de fonctionnement liées à l'activité du Laboratoire.

Le budget du Laboratoire se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	166 000		0		166 000	
Frais de personnel	141 000				141 000	
Autres charges	25 000				25 000	
TOTAL RECETTES REELLES		166 000		0		166 000
Recettes d'exploitation		166 000				166 000
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	0	0			0	0
TOTAL BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	166 000	166 000	0	0	166 000	166 000



2.3. Le budget des Affaires Economiques

Le budget annexe des Affaires Economiques, service public administratif, présenté en M14, regroupe l'ensemble des crédits relatifs au développement économique, notamment ceux assujettis à la TVA (immobilier d'entreprises, aménagements...)

Les recettes réelles de fonctionnement de 3.031 M€ sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les recettes d'investissement d'un montant de 4.842 M€ incluent des subventions d'équipement liées au projet d'investissement de la pépinière d'entreprises à Montreynaud (1.063 M€), les produits des cessions (2 M€) et les crédits bails (1.6 M€).

L'ensemble de ces recettes permet de financer les dépenses suivantes :

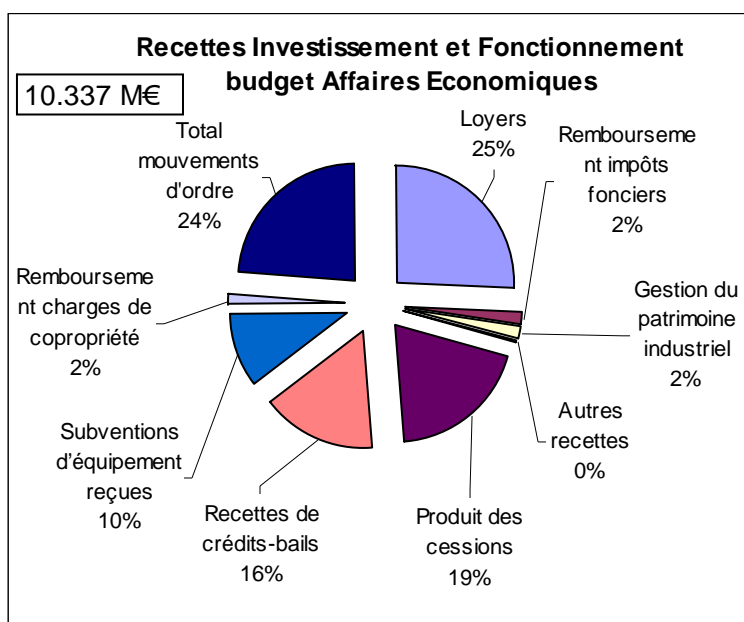
- **1.878 M€ en fonctionnement (voir détail dans tableau ci-dessous),**
- **5.995 M€ en investissement notamment pour la construction de la pépinière d'entreprises (2.200 M€), pour la participation aux frais de construction de l'hôtel d'entreprises à Montreynaud (0.200 M€), pour des travaux dans les locaux de la boulangerie Vivaldi (0.300 M€), pour des travaux de gros entretien sur divers bâtiments industriels et pour des dépenses relatives à la dépollution de sites industriels.**

Le budget des Affaires Economiques se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	1 877 878		5 994 923		7 872 801	
Travaux divers bâtiments			4 998 064		4 998 064	
Subventions d'équipement versées			563 000		563 000	
Charges Financières	145 076		271 499		416 575	
Charges locatives et de copropriété	149 610		162 360		311 970	
Frais de personnel	176 159				176 159	
Taxes foncières	750 000				750 000	
Loyers	305 590				305 590	
Entretien et gestion patrimoine industriel	351 443				351 443	
TOTAL RECETTES REELLES		3 030 870		4 841 931		7 872 801
Loyers		2 677 565				2 677 565
Remboursement impôts fonciers		160 000				160 000
Gestion du patrimoine industriel		181 805				181 805
Autres recettes		11 500				11 500
Produit des cessions				2 000 000		2 000 000
Recettes de crédits-bails				1 620 111		1 620 111
Subventions d'équipement reçues				1 063 000		1 063 000
Remboursement charges de copropriété				158 820		158 820
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	1 233 483	80 491	1 230 491	2 383 483	2 463 974	2 463 974
TOTAL BUDGET ANNEXE AFFAIRES ECONOMIQUES	3 111 361	3 111 361	7 225 414	7 225 414	10 336 775	10 336 775

Budget primitif





2.4. Le budget des Abattoirs

Le budget annexe des Abattoirs, service public industriel et affermé, regroupe essentiellement la gestion du bâti industriel. Il obéit à la nomenclature comptable M42.

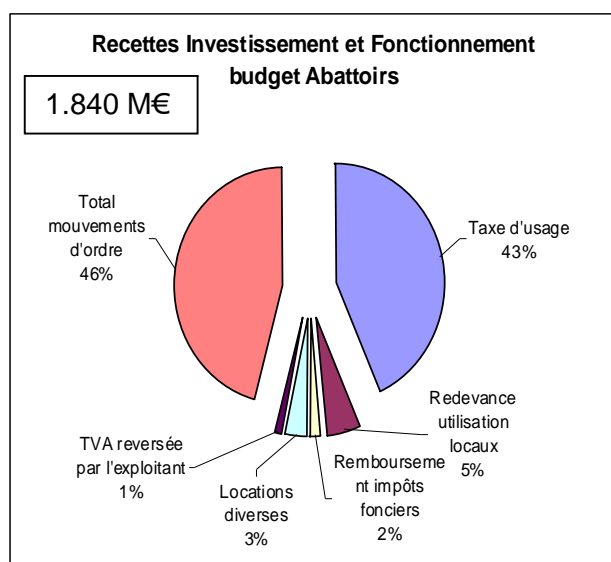
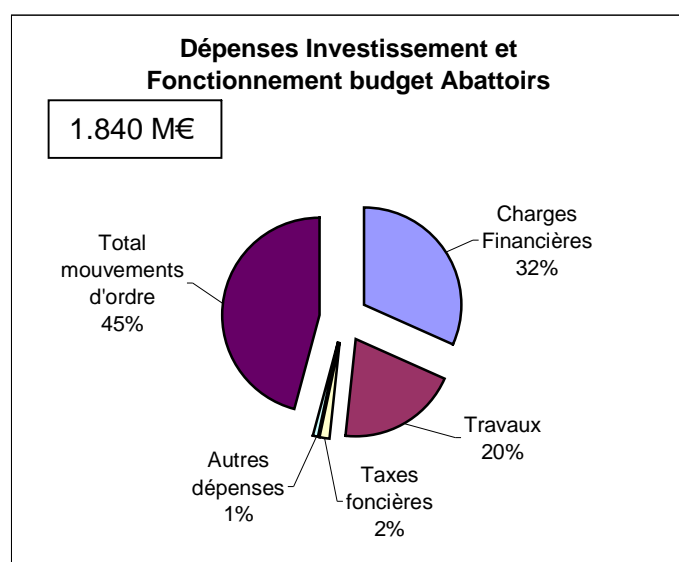
La structure de ce budget est proche de celle du budget primitif 2008. A noter l'inscription de 0.368 M€ en dépenses de travaux d'investissement dont 0.110 M€ pour l'entretien prévu dans le cadre de la convention d'affermage et 0.258 M€ de travaux prévisionnels sur la station d'épuration.

Ces dépenses sont financées par des recettes de fonctionnement (taxe d'usage et redevance d'utilisation des locaux), sans recours à un emprunt nouveau.

Toutefois, cet équipement nécessitant une importante remise aux normes dans les prochaines années, le processus de vente est engagé et sera réalisé au cours de 2009.

Le budget des Abattoirs se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	198 500		796 700		995 200	
Charges Financières	153 900		428 702		582 602	
Travaux			367 998		367 998	
Taxes foncières	31 000				31 000	
Autres dépenses	13 600				13 600	
TOTAL RECETTES REELLES		977 200		18 000		995 200
Taxe d'usage		800 000				800 000
Redevance utilisation locaux		90 000				90 000
Remboursement impôts fonciers		27 700				27 700
Locations diverses		59 500				59 500
TVA reversée par l'exploitant				18 000		18 000
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	802 957	24 257	42 257	820 957	845 214	845 214
TOTAL BUDGET ANNEXE ABATTOIRS	1 001 457	1 001 457	838 957	838 957	1 840 414	1 840 414



2.5. Le budget de l'Eau

Les dépenses et recettes liées à l'eau et à l'assainissement (hors eaux pluviales) sont regroupées dans deux budgets respectant la nomenclature M49.

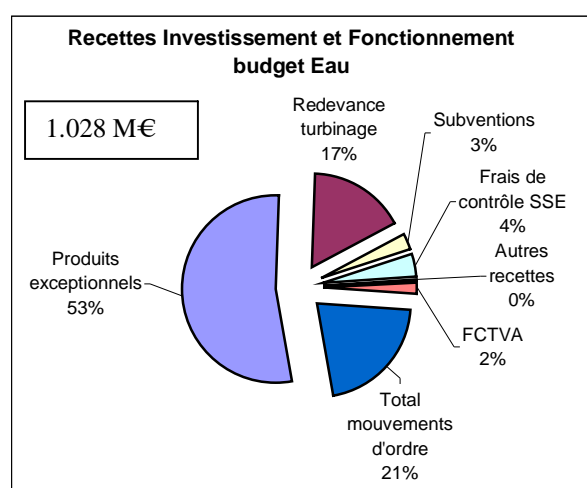
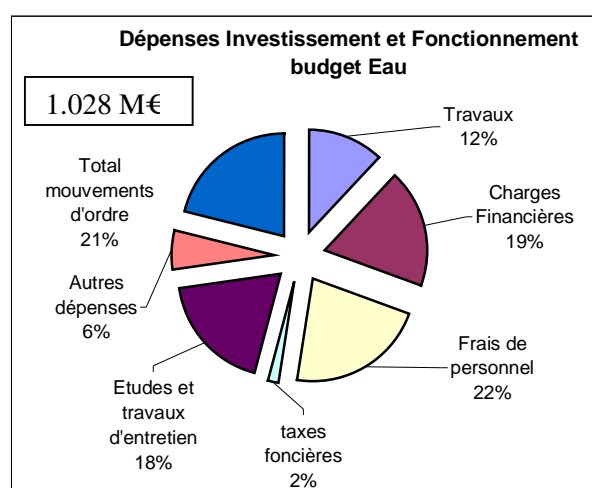
Le budget annexe de l'Eau présente une structure comparable à celle de 2008.

Ainsi, à l'instar du BP 2008, un montant de 0.550 M€ est inscrit en recettes de fonctionnement, alimenté par le budget principal et ce, conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, afin de poursuivre le processus de reversement partiel de la redevance capitalisée du droit d'utilisation des barrages. Un état annexe au BP 2009 retrace l'état des engagements du budget principal à ce budget annexe.

Sont inscrites à ce budget des dépenses pour un montant de 0,122 M€ en travaux d'investissement et 0.190 M€ en fonctionnement pour des études et travaux sur les barrages de Lavalette et du Pas de Riot ainsi que pour le périmètre de protection du Lignon et du Furan.

Le budget de l'Eau se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	581 535		229 891		811 426	
Travaux			121 891		121 891	
Charges Financières	84 004		108 000		192 004	
Frais de personnel	226 081				226 081	
Taxes foncières	18 000				18 000	
Etudes et travaux d'entretien	190 000				190 000	
Autres dépenses	63 450				63 450	
TOTAL RECETTES REELLES		791 000		20 426		811 426
Produits exceptionnels		550 000				550 000
Redevance turbinage		170 000				170 000
Subventions		30 000				30 000
Frais de contrôle SSE		40 000				40 000
Autres recettes		1 000				1 000
FCTVA				20 426		20 426
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	213 387	3 922	3 922	213 387	217 309	217 309
TOTAL BUDGET ANNEXE EAU	794 922	794 922	233 813	233 813	1 028 735	1 028 735



2.6. Le budget de l'Assainissement

Depuis 2005, le budget annexe de l'Assainissement enregistre les crédits nécessaires à la construction de la station du Porchon avec les réseaux liés à cet investissement.

Le programme des réseaux de la Ville, quant à lui, a été terminé en 2008.

Le budget 2009 de l'Assainissement enregistre les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux de la Station du Porchon. Des dépenses d'investissement d'un montant de 6.611 M€ sont inscrites pour le solde prévisionnel des travaux restant à effectuer. Le montant total des travaux relatifs à la station du Porchon est désormais estimé à 95.767 M€HT, au lieu des 80.565 M€HT initialement prévus.

Les dépenses réelles de la section d'investissement comportent, par ailleurs, l'inscription de crédits relatifs :

- au remboursement partiel de l'avance versée par l'Agence de l'Eau (0.831 M€),
- au remboursement du capital de la dette (0.312 M€ lié à l'emprunt de 1.8 M€ réalisé en 2007 ainsi qu'à l'emprunt de 6.000 M€ pour 2008),
- à une étude bilan du contrat d'agglomération (0.150 M€) pour l'amélioration de la qualité des eaux du Furan et de Janon suite à la fin des travaux de la station du Porchon (financée à 50 %).

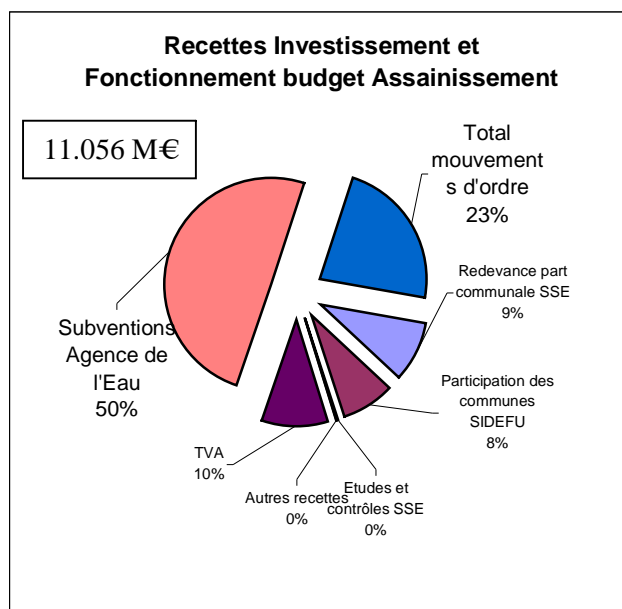
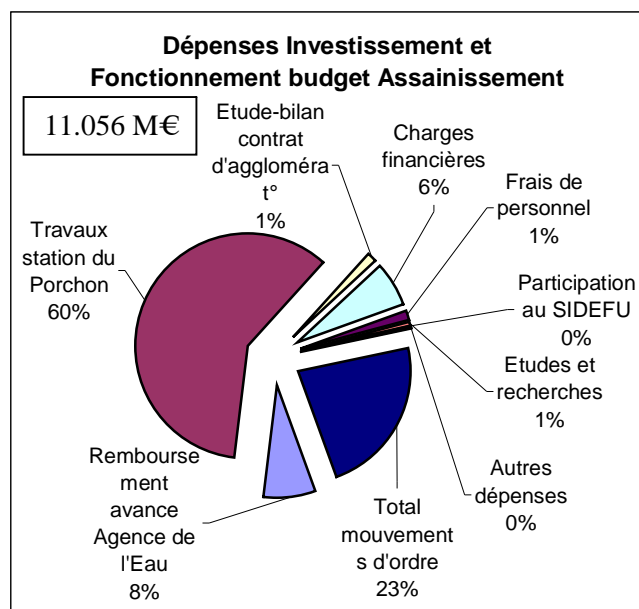
Ces dépenses sont financées en investissement par des subventions de l'Agence de l'Eau (5.508 M€), par la participation des communes du SIDEFU (0.217 M€), par la récupération de TVA (1.108 M€) et, en section de fonctionnement, par la redevance versée par le fermier (1.000 M€), les contributions des communes (0.680 M€) et le remboursement des études et contrôles par la Société Stéphanoise des Eaux (0.030 M€).

A noter la disparition, dès 2009, de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau (0.580 M€ en 2008).

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Le budget de l'Assainissement se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	641 305		7 904 174		8 545 479	
Remboursement avance Agence de l'Eau			831 174		831 174	
Travaux station du Porchon			6 611 000		6 611 000	
Etude-bilan contrat d'agglomération			150 000		150 000	
Charges financières	396 939		312 000		708 939	
Frais de personnel	148 366				148 366	
Etudes et recherches	60 000				60 000	
Participation au SIDEFU	30 000				30 000	
Autres dépenses	6 000				6 000	
TOTAL RECETTES REELLES		1 712 000		6 833 479		8 545 479
Redevance part communale SSE		1 000 000				1 000 000
Participation des communes SIDEFU		680 000		217 300		897 300
Etudes et contrôles SSE		30 000				30 000
Autres recettes		2 000				2 000
TVA				1 107 991		1 107 991
Subventions Agence de l'Eau				5 508 188		5 508 188
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	1 236 814	166 119	1 274 109	2 344 804	2 510 923	2 510 923
TOTAL BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	1 878 119	1 878 119	9 178 283	9 178 283	11 056 402	11 056 402



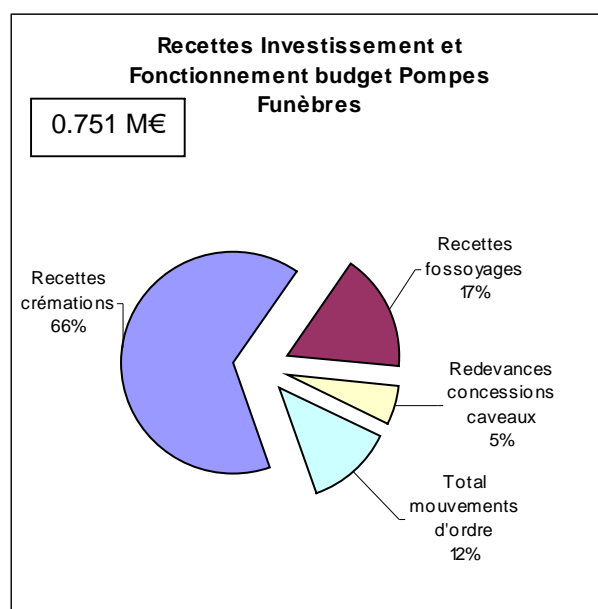
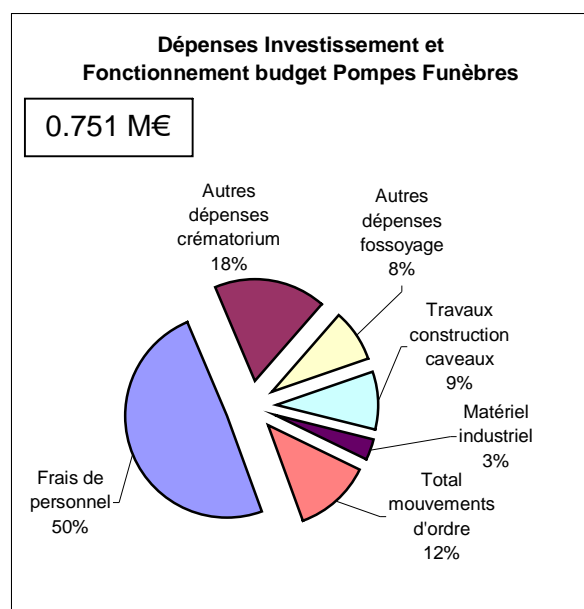
2.7. Le budget des Activités Funéraires

Le budget annexe des Activités Funéraires a été rendu obligatoire par la Loi du 8 janvier 1993 et concerne le fossoyage, le crématorium et les caveaux. Il est géré en nomenclature M4.

La structure de ce budget, proche de celle du budget primitif 2008, ne présente aucune particularité.

Ci-dessous le tableau détaillé :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL DEPENSES REELLES	565 279		92 721		658 000	
Frais de personnel	368 914				368 914	
Autres dépenses crématorium	133 560				133 560	
Autres dépenses fossoyage	62 805				62 805	
Travaux construction caveaux			67 721		67 721	
Matériel industriel			25 000		25 000	
TOTAL RECETTES REELLES		658 000		0		658 000
Recettes crémations		492 000				492 000
Recettes fossoyages		126 000				126 000
Redevances concessions caveaux		40 000				40 000
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	92 721			92 721	92 721	92 721
TOTAL BUDGET ANNEXE ACTIVITES FUNERAIRES	658 000	658 000	92 721	92 721	750 721	750 721



■ **Débats :**

M. LE MAIRE

Jean-Claude BERTRAND, dans un instant, fera une présentation détaillée de ce budget 2009. En préambule, je voudrais simplement souligner que c'est un budget qui, pour ce qui nous concerne, traduit dans les faits pour la première année la mise en œuvre du projet municipal qui a été approuvé par les Stéphanois au mois de mars 2008.

C'est un budget qui, comme nous nous y étions engagés, fait une large place aux actions de proximité. Vous avez pu voir qu'une dynamique nouvelle était déjà lancée avec notamment les conseils de quartier, l'ouverture du débat public à de nombreux citoyens. C'est un budget qui verra les investissements de proximité dans les quartiers augmenter, notamment à travers les investissements de maintien de notre patrimoine, en particulier dans le domaine scolaire.

C'est un budget qui fera une large place également aux dépenses consacrées à l'innovation, à la préparation de l'avenir, à l'enseignement supérieur et à la recherche à travers diverses contributions de notre collectivité publique à la réalisation du pôle scientifique, technologique et culturel de la manufacture, qui verra durant l'année 2009 plusieurs chantiers démarrer, évidemment avec la contribution de l'argent public des Stéphanois.

Egalement, je le souhaite au moins au niveau des études architecturales, je dois citer le lancement du pôle santé, médecine du sport, technologie de la santé et faculté de médecine sur le site de l'hôpital nord. Les études seront réalisées dès cette année.

Je souhaite aussi -des dépenses sont prévues pour cela- la poursuite de l'aménagement du pôle tertiaire de Châteaureux avec en perspective également du logement social sur ce secteur ; ainsi que la préparation de l'avenir toujours avec le lancement de la construction de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge à la Cotonne dont le chantier devrait commencer en mars 2009 pour une ouverture, si les délais sont tenus, à l'automne 2009.

Donc proximité, innovation, développement durable ; vous retrouverez le développement durable à travers toutes les dépenses de maintenance de notre patrimoine puisque, à l'occasion de cette maintenance, nous rechercherons au maximum des économies d'énergie. C'est la première chose à faire en faveur du développement durable. Nous rechercherons une amélioration des conditions d'utilisation des bâtiments. Nous rechercherons, partout où ce sera possible, le développement d'énergies renouvelables.

Développement durable avec un coup de pouce important qui sera donné aux transports en commun en 2009, avec le rétablissement de liaisons directes des quartiers au centre-ville pour l'ensemble du réseau de bus, avec le passage du ticket STAS à une heure trente sans augmentation de coût, avec en conséquence la volonté réellement de mettre en œuvre un usage plus fréquent des transports publics plus économes en énergie.

Autre illustration de la mise en œuvre de notre projet municipal, les dépenses en faveur de la vie associative et de la solidarité que vous retrouverez dans plusieurs rubriques de ce budget, notamment à travers différentes progressions des subventions aux associations, dans un budget qui n'est pas véritablement étudié aujourd'hui, qui l'est au CCAS mais que nous abondons très largement à travers la décision que nous allons prendre tout à l'heure. Ce budget du CCAS fait une part importante accrue à l'action sociale.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Diverses mesures aussi accompagneront à travers le programme de rénovation urbaine qui sera accéléré la production de logements sociaux dans notre ville qui en a besoin.

Bien sûr, c'est la première année de mise en œuvre de notre programme municipal mais cette première année se fait dans un contexte qui n'était pas forcément attendu par nous. En particulier, nous devons assumer les conséquences de la crise financière qui s'est déclenchée au mois de septembre.

Nous devons aussi assumer (je serai bref car nous en avons déjà beaucoup parlé) le rétablissement des équilibres financiers de notre ville qui sont très gravement dégradés.

En particulier, nous assumons cette inévitable hausse d'impôts pour rétablir un minimum d'épargne brute. Je rappelle que s'il n'y avait pas cet ajustement fiscal, nous aurions mathématiquement une épargne nette en début d'année c'est-à-dire au niveau de ce budget provisoire de -16 M€ ce qui était absolument intenable et qui aurait conduit inéluctablement à la mise sous tutelle de notre ville.

Cette hausse d'impôts n'est pas spécialement souhaitée, elle est malheureusement obligatoire. Elle sera accompagnée d'une politique budgétaire très rigoureuse, avec des services dont les dépenses dans de nombreux domaines seront maîtrisées et même en baisse dans celui de la communication, au niveau des crédits du cabinet du Maire, au niveau des dépenses courantes de fonctionnement qui sont compressibles. Nous demandons un effort considérable aux services, nous en sommes conscients.

Pour la gestion de la dette, nous nous engagerons dans un processus de sécurisation alors qu'elle est encore extrêmement risquée au moment où je vous parle.

Avant de passer la parole à Jean-Claude BERTRAND, je voudrais insister sur notre volonté ferme en 2009 de défendre les intérêts des Stéphanois. Cette défense des intérêts des Stéphanois n'était pas forcément anticipée à ce niveau dans notre programme électoral mais elle est indispensable au moins dans trois gros dossiers.

Premier dossier, celui de l'eau et de l'assainissement qui, comme nous l'avions dit dans notre programme électoral, fait l'objet d'une négociation extrêmement serrée avec la Stéphanoise des Eaux qui n'est pas terminée et qui devra se conclure dans les premiers mois de 2009, soit par un accord avec une baisse très importante du prix de l'eau et de l'assainissement soit par le début du retour dans le service public.

Défense des Stéphanois dans le dossier des pompiers, du SDIS, où nous avons trouvé une situation invraisemblable. Les Stéphanois paient un service que nous apprécions. Je tiens à renouveler mon soutien au travail des sapeurs-pompiers qui n'est pas en cause, c'est la question de la répartition de la charge qui est en cause. Il n'est pas normal que les Stéphanois paient deux fois plus au bas mot que les autres citoyens du département et que les autres communes. Ceci représente plusieurs millions d'euros d'impôts qui doivent être rééquilibrés.

Cette charge du SDIS doit baisser fortement. Nous y reviendrons certainement durant cette année et dans les années ultérieures car il faudra probablement mettre en place un programme de retour à quelque chose de plus équitable.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Les abattoirs enfin. La charge qui pèse sur les Stéphanois depuis une quinzaine d'années est trop lourde, elle ne peut plus être assurée de cette façon, il faudra trouver des solutions qui permettent de faire des économies, en tout cas de ne pas alourdir davantage la barque qui l'a bien été suffisamment durant toutes ces années.

Défendre les intérêts des Stéphanois, rétablir les équilibres financiers et mettre en œuvre notre projet pour Saint-Etienne, voilà donc très rapidement les grandes lignes qui structurent ce budget que Jean-Claude BERTRAND va vous présenter plus en détail maintenant.

M. BERTRAND

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous présenter le budget 2009, d'abord une vue d'ensemble des budgets, le contexte des finances locales en 2009, la section de fonctionnement, la section d'investissement, une synthèse et la conclusion.

Le budget principal se situe à hauteur de 308,11 M€ répartis en 251,88 M€ de fonctionnement et 56,23 M€ d'investissements desquels il faut retirer 22 M€ de remboursement du capital de la dette et il reste un peu plus de 34 M€ d'investissement réel.

Sur le budget de fonctionnement, 6,9 M€ sont affectés au CCAS, ce qui permet de verser aux résidences de personnes âgées 4,1 M€ ce qui bien sûr participe à une bonification du prix de journée payé par les résidents et leurs familles.

S'agissant des budgets annexes, l'eau représente 800 000 €, l'assainissement 8,5 M€, le laboratoire 100 000 €. Ce dernier a été transféré au GIP regroupant le Département de l'Allier et l'Institut Pasteur de Lille. C'est donc la survie du laboratoire sur les deux premiers mois de 2009.

Le budget annexe des affaires économiques représente 7,9 M€, l'abattoir 1 M€ et les activités funéraires 0,5 M€

Quel est le contexte des finances locales ?

Jusqu'à aujourd'hui, les dotations d'Etat étaient augmentées de l'inflation réelle d'une part, d'une indexation sur le PIB d'autre part. La loi de finances 2009 supprime l'indexation sur le PIB et norme l'évolution liée à l'inflation à 2 %.

Cela amène pour notre ville, compte tenu de la perte de population, une baisse de 2 M€. Cette baisse peut d'ailleurs être aggravée d'environ 500 000 € dans la mesure où l'Etat diminue de 2 % la dotation de garantie de la DGF, et 2,5 M€, cela fait très exactement, pour être compensés, 3 points de fiscalité.

En section de fonctionnement, quelles sont les recettes ?

Le produit fiscal représente 33 % des recettes du budget de fonctionnement, un peu plus de 88 M€

Le reversement par Saint-Etienne Métropole de la taxe professionnelle et de la dotation de solidarité communautaire représente 56 M€ (21 %)

L'Etat, au travers de la dotation globale de fonctionnement et des diverses dotations, intervient pour un peu plus de 55 M€ (21 %).

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Les recettes des services, ce que paient les Stéphanois lorsqu'ils utilisent les équipements municipaux, représentent un peu plus de 48 M€ (18 %). Quant aux autres recettes, elles sont à hauteur de 18 M€ et représentent les recettes financières, en particulier des gains de swap s'il y en a.

Le gros des dépenses, ce sont les ressources humaines, près de 140 M€ soit 56 % du budget, les dépenses des services pour un peu plus de 91 M€ soit 36 % du budget, les frais financiers pour quasiment 20 M€ soit 8 % du budget, en augmentation de 2,3 M€

Les dépenses des services sont en diminution de 3,17 M€ par rapport à 2008 soit une diminution de 3,35 % sur les charges à caractère général.

Les charges incompressibles qui regroupent les fluides, les charges locatives et les impôts passent de 16,891 M€ en 2008 à 17,929 M€ en 2009, ce qui représente une augmentation de 6,15 %.

Quant aux charges compressibles, elles passent de 33,196 M€ en 2008 à 30,721 M€ en 2009 soit une diminution de 7,45 %, ce qui, comme l'a dit tout à l'heure notre Maire, représente de la part des services un effort considérable.

Les subventions aux associations passent de 12,636 M€ en 2008 à 13,194 M€ en 2009 soit une augmentation de 4,42 %. Cette augmentation de subvention aux associations est dirigée vers l'animation, la petite enfance, la culture, les sports et les personnes âgées.

Quelles sont les dépenses principales en fonction des directions ? La part la plus importante de ce budget en dépenses pour la direction animation concerne les subventions à la vie associative qui passent à 3,49 M€ contre 3,256 M€ en 2008, soit une augmentation de 207 000 €. Ces crédits supplémentaires permettront de redonner des moyens aux structures des quartiers, de valoriser les associations qui proposent une offre de service particulièrement pertinente en direction des jeunes ou de leurs familles.

Les crédits seront également utilisés pour améliorer l'environnement matériel et l'équipement des structures.

Enfin, la création d'un printemps des associations devrait permettre de renforcer les rencontres et les échanges entre les différents types de structures.

On retrouve bien évidemment dans ce secteur l'ensemble des événements qui rythment habituellement les temps traditionnels de notre ville, que ce soit Mardi-gras, la fête de la musique, les Roches Celtiques ou les feux d'artifice.

S'agissant de la direction petite enfance, la part la plus importante de ce budget en dépenses concerne les subventions de fonctionnement qui passent à 1,658 M€ en 2009 contre 1,173 M€ en 2008 soit une augmentation de 485 000 € qui comprend une réaffectation de 330 000 € au bénéfice des associations.

De même, dans la direction petite enfance, comme cela avait été annoncé lors de la campagne municipale, il y a la création d'un jardin d'enfants géré par le centre social de la Vivaraize pour un coût de 105 000 €

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

60 000 € enfin sont consacrés à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures multi-accueil et 4 000 € de subvention à l'association Mutin's Bonjour.

Comme vous le savez, depuis la présentation des orientations budgétaires, nous proposons une augmentation des taux de 7,5 %, ce qui fait passer la taxe d'habitation de 18,33 à 19,76, le foncier bâti de 21,48 à 23,09. Mais si on compare les taux par rapport aux villes de la strate comparable, et on ne peut comparer qu'à partir des chiffres 2008 puisque la plupart des villes n'ont pas encore voté leur budget, on s'aperçoit que le taux pour la taxe d'habitation était très inférieur à la moyenne de la strate ; l'augmentation proposée fait qu'il restera inférieur à la moyenne de la strate.

Il en est de même pour la taxe foncière puisque nous étions à un taux de 21,48 contre 27,77 et qu'avec l'augmentation proposée nous resterons en deçà de la moyenne des villes qui nous sont comparables.

L'autofinancement brut, dans le budget 2008, était de 14 720 000 € contre 15 861 000 € dans le budget 2009, soit un gain d'un peu plus de 1 M€

Pour la section d'investissement, 12 M€ correspondent aux recettes des services. 5,76 M€ aux recettes financières et 22 M€ à l'emprunt.

Dans les dépenses sont compris 22 M€ de remboursement de dette, ce qui fait qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'endettement de notre ville et 34 M€ de dépenses d'équipement des services.

Comment se répartit cet investissement ?

Il se répartit en 14 M€ pour la conservation c'est-à-dire l'entretien du patrimoine de la ville (je rappelle que dans le budget 2008, ce qui était consacré à la conservation n'était que de 12 M€), quasiment 20 M€ pour les projets dont 10 M€ d'engagements contractuels et 9 M€ pour les projets de mandat.

Quelles sont les principales directions concernées par la section d'investissement ?

D'abord, la section aménagement urbain et projet. Des travaux sur le site de la Manufacture avec l'aménagement des voiries et des espaces autour de la cité du design et des logements à hauteur de 1 155 000 €, une politique foncière avec des phases importantes de démolition et d'acquisition de bâtiments pour 2,5 M€, la participation annuelle de la ville à l'EPASE pour 2,5 M€ plus 1 M€ d'apport en nature, la mise en place d'un programme d'actions dans les quartiers construit et discuté avec les conseils de quartier pour 500 000 €

Les recettes sont constituées essentiellement du produit des cessions foncières à hauteur de 3,5 M€ dont la cession Cogecoop sur le site de la manufacture pour 370 000 € et du solde du reversement des subventions de Métropole sur la deuxième ligne de tram.

Sur la direction sports, gros entretien des gymnases pour 240 000 €, l'équipement sportif dans les stades pour 384 000 € et 90 000 € pour les travaux dans les piscines. Le budget sports est en augmentation par rapport à 2008 de 150 000 €

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Pour la direction éducation, les travaux dans les bâtiments scolaires à hauteur de 780 000 € représentent un effort de plus de 235 000 € par rapport au budget 2008 qui permettra de répondre au besoin de maintenance des bâtiments et d'achever le programme de rénovation de plusieurs écoles ainsi que d'affecter 150 000 € à la rénovation du matériel et du mobilier des écoles.

S'agissant de la proximité démocratie locale, un montant de 75 000 € est dévolu à chaque conseil de quartier et sera réparti en travaux de voirie, d'espaces verts et de maintien du patrimoine et d'éclairage public.

La dette nette était de 360,76 M€ en 2001 soit 1 965,77 € par habitant. Elle est fin 2008 de 376,08 M€ soit 2 049 € par habitant. Durant le précédent mandat, elle a augmenté de 15,32 M€. Il n'y a donc pas eu de désendettement sur la dette brute au cours du précédent mandat.

En synthèse et en conclusion, comme l'a dit tout à l'heure notre Maire, vous pouvez vous rendre compte que, quand on avait parlé d'une mise sous tutelle, on était dans la réalité des chiffres puisque l'augmentation de 7,5 % de la fiscalité, compte tenu qu'un point de fiscalité rapporte 800 000 €, signifie une rentrée dans nos caisses de 6 M€. S'il n'y avait pas ces 6 M€, le différentiel entre les dépenses et les recettes aujourd'hui positif de 4 M€ serait négatif de 2 M€ et, à partir de ce moment, notre budget ne serait pas juridiquement équilibré.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. LE MAIRE

Je remercie Jean-Claude BERTRAND, j'ouvre le débat sur ce budget 2009.

M. MALECOT

Monsieur le Maire, chers collègues, le vote du budget est l'acte le plus important de la vie démocratique de notre assemblée. S'agissant du premier budget de votre mandature, il a une importance toute particulière pour vous bien sûr mais surtout pour tous les Stéphanois qui espèrent savoir enfin ce que vous allez faire.

Nous étions donc tous très impatients, et je dois vous avouer que je suis très déçu par ce que M. BERTRAND vient de nous présenter, déçu par la forme et déçu par le fond.

Commençons par la forme, ce qui est moins important peut-être mais néanmoins significatif de l'état d'esprit qui semble vous animer depuis votre élection.

Vous avez remporté les élections voici neuf mois et vous paraissez toujours être en campagne électorale. Après neuf mois d'exercice du pouvoir et neuf mois de critique continue de la politique de l'équipe précédente, j'attendais une présentation sereine et moins polémique du budget qui ne devrait pas parler du passé mais de l'avenir de notre ville.

Au lieu de cela, vous reprenez le risque de mise sous tutelle du préfet alors que celui-ci vous a démenti par voie de presse, vous reprenez de soi-disant investissements de prestige de la municipalité précédente en disant que vous allez enfin vous occuper des intérêts des Stéphanois dans des dossiers très lourds jusqu'ici délaissés, et vous insistez sur la soi-disant gestion irresponsable de la dette.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Plus grave encore, si tout cela était resté oral, si vous aviez fait seulement une présentation politicienne orale du budget, nous aurions dit que vous n'aviez pas réalisé que la campagne électorale était terminée depuis neuf mois, mais vous avez enrôlé votre administration qui est sortie du devoir de réserve qui s'impose à tout fonctionnaire, qu'il soit national ou territorial.

En 28 ans de carrière administrative, je n'ai jamais vu un document administratif officiel aussi tendancieux et engagé politiquement. En 28 ans de carrière administrative, je n'avais pas vu un fonctionnaire en poste faire un show à la télévision sur France 3 à une heure de grande écoute pour critiquer des élus. Ce fonctionnaire a manqué à son devoir de réserve.

C'est en fait votre véritable adjoint aux finances, c'est lui qui vous accompagne à Paris rencontrer les ministres, c'est lui qui prend la parole pour expliquer ce que les élus précédents ont mal fait et ce que lui va bien faire.

Oui, Monsieur le Maire, j'ai été très choqué par l'émission de France 3 sur Saint-Etienne, et tous les Stéphanois, tous ceux qui aiment sincèrement cette ville, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont dû avoir le même sentiment. Cette émission a donné une image misérabiliste de notre ville, une image de ville « au bord de la faillite, qui ne sait pas si elle va pouvoir finir les travaux engagés par l'équipe précédente, même pas la maison de l'emploi alors qu'on en aurait pourtant bien besoin dans une ville où il y a tant de chômeurs ». Tout cela est entre guillemets bien sûr.

« Une ville à laquelle les banquiers ne veulent plus prêter tellement elle est endettée alors qu'il y a tellement à faire pour résorber tous les taudis du centre ville » et l'on voit des images de taudis à longueur d'émission.

Tout cela est l'image donnée de Saint-Etienne par cette émission de télévision.

Oui, Monsieur le Maire, j'ai eu honte en regardant cette émission, pas honte d'être stéphanois mais honte pour les journalistes de France 3 qui ont réalisé ce reportage et honte pour ceux qui se sont prêtés à cette mascarade et qui ont fait un tort considérable à cette ville qu'ils sont censés servir soit comme élus soit comme fonctionnaires.

Il sera dur après cette publicité gratuite de remonter l'image de Saint-Etienne.

Mais vous semblez fier de cette publicité puisque vous la recommandez à la une du site web de la ville. Vous semblez ainsi dire : « Peu importe si on parle de Saint-Etienne en mal pourvu qu'on parle de moi. »

Ce n'est pas pour cela que les Stéphanois vous ont élu Monsieur le Maire. C'est pour vous occuper de leur avenir pas pour détruire l'image de Saint-Etienne à la télévision.

Vous voyez que la forme peut avoir son importance. Mais passons maintenant au fond.

Qu'y a-t-il dans ce budget ?

Face à cette situation que vous décrivez comme catastrophique, on était en droit d'attendre un budget de combat avec des économies de fonctionnement drastiques pour rétablir une situation financière totalement dégradée et des investissements importants pour lutter contre la crise mondiale et réaliser tout ce que l'ancienne municipalité n'avait, selon vous, pas fait.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Or, que constate-t-on ? Sur le budget de fonctionnement d'abord, vous faites certes quelques économies symboliques dont nous vous félicitons comme pour les cérémonies de vœux à l'hôtel de ville. Il n'y a pas de petites économies et, mises bout à bout, cela aurait pu faire quelque chose de sensible. Ce qui nous gêne davantage, c'est que vous voulez faire passer pour des économies des choses programmées depuis longtemps et qui n'ont rien à voir avec une gestion rigoureuse des deniers publics comme la fermeture du palais des spectacles grâce à l'ouverture du Zénith que vous avez tant critiqué, ou le fait que la Biennale du Design ne se tiendra pas l'année prochaine puisqu'elle a eu lieu cette année.

Ce qui nous gêne encore plus, c'est que vous nous dites que les charges de personnel n'augmenteront que de 1 % l'année prochaine. Nous avons posé quelques questions à vos services pendant la commission des finances pour comprendre ce miracle, et nous avons compris surtout que ce poste était largement entaché d'erreurs. Nous en avons conclu deux choses. La première, c'est que votre DGA qui passe son temps à la télévision ferait mieux de vérifier les chiffres de son budget. Et la deuxième...

M. LE MAIRE

Gardez de la mesure !

M. MALECOT

Votre DGA qui passe son temps à la télévision ferait mieux de vérifier les chiffres de son budget. Votre budget est entaché d'erreurs, vous nous faites voter un budget aujourd'hui qui est différent de celui que vous nous avez envoyé voici une semaine.

M. LE MAIRE

On vous donnera une réponse.

M. MALECOT

Votre DGA qui passe son temps à la télévision ferait mieux de vérifier les chiffres de son budget.

La deuxième chose que nous avons comprise, c'est que vous alliez réduire le nombre de fonctionnaires de la mairie mais apparemment vous ne l'avez pas encore dit aux syndicats du personnel.

Ces efforts de gestion nécessaires et même indispensables sont malheureusement annulés par une forte augmentation des subventions aux associations « amies ».

Vous faites quelques économies, vous augmentez fortement les impôts et vous dilapidez une partie de cet argent chèrement gagné en augmentant fortement les subventions aux associations.

Nous comprenons bien qu'il faille récompenser les amis qui vous ont aidés pendant la campagne mais ce n'est pas de la saine gestion des finances publiques, vous qui voulez apparaître comme un gestionnaire rigoureux.

Conclusion de tout cela, l'équilibre juridique du budget, celui que regarde le préfet pour juger si une ville doit être mise sous tutelle ou non, était de +4,78 M€ en 2008, donc bien loin de la mise sous tutelle, et seulement de 4,06 M€ en 2009.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

On a envie de dire : « Tout cela pour ça ! », toutes ces déclarations, toutes ces émissions de télévision, toutes ces augmentations d'impôts pour arriver à un équilibre juridique dégradé et un autofinancement brut tout juste amélioré !

Qu'en est-il du budget d'investissement ? Face à la crise économique que nous connaissons, toutes les collectivités publiques gérées par la droite ou par la gauche relancent les investissements pour compenser la faiblesse des investissements privés et permettre de limiter les conséquences de la crise sur le tissu économique, de limiter les faillites d'entreprises et les licenciements.

C'est ce que fait l'Europe, c'est ce que fait l'Etat, c'est ce que font la plupart des Régions françaises dont la Région Rhône-Alpes. C'est ce que font la plupart des Villes comme Paris, Lyon ou Lille. Partout, tous les pouvoirs publics nationaux et locaux investissent sauf à Saint-Etienne.

Dans votre budget 2009, vous avez prévu 34,2 M€ de dépenses d'investissement contre 36,6 M€ au budget 2008. Il eût fallu augmenter les investissements, vous les réduisez. Et lorsqu'on regarde le détail de ces investissements, on s'aperçoit que dans l'immense majorité des cas, ce sont soit des travaux d'entretien sur des bâtiments ou de la voirie par exemple soit la continuité des projets de l'équipe précédente.

Heureusement pour les entreprises stéphanoises que certains projets que vous avez critiqués en leur temps se termineront en 2009, comme le site de la manufacture ou la maison de l'emploi par exemple. Heureusement que l'EPASE que vous aviez critiqué aussi est là pour continuer à investir dans les quartiers.

Car on cherche vainement dans votre budget les projets nouveaux qui devraient relancer notre ville et lui permettre de lutter à armes égales avec les autres villes qui elles continuent à investir et vont nous distancer.

En cherchant bien, nous avons trouvé votre nouveau projet, celui qui nous permettra de moderniser notre ville et de la rendre plus attractive pour les chefs d'entreprise, les universitaires, les chercheurs : c'est la piscine de Montplaisir alors que nous avons programmé la piscine de la Marandinière ! Mais, en face de ce projet, il n'est inscrit que 267 000 € tout juste de quoi financer une étude.

Les habitants des quartiers sud attendront encore un peu leur piscine alors que c'était une de vos promesses électorales.

En conclusion, Monsieur le Maire, face à une situation que vous avez décrite comme catastrophique sur tous les médias, quitte à détruire l'image de Saint-Etienne, vous répondez non pas par un budget de combat mais par un budget de « beauseigne ». Vous avez en neuf mois réussi l'exploit de dégrader l'image de Saint-Etienne et ce n'est pas ce budget qui va la remonter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Je rappelle que dans notre règlement intérieur, que certes nous interprétons souvent de manière souple, en principe, le temps de parole de chacun des intervenants est de cinq

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

minutes. Je ne vous interromprai pas au bout de cinq minutes de manière rigoureuse, c'est le débat budgétaire, mais ayons cela en tête tout de même.

M. MALECOT

C'est le vote du budget quand même !

M. LE MAIRE

C'est ce que je viens de dire. Je le dis pour M. CHAMBE que je connais par ailleurs particulièrement prolix.

M. CHAMBE

Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, ce premier budget 2009 est très attendu pour différentes raisons. Mais, au final, c'est la tonalité de votre mandat qui va être donnée à travers la présentation de ce budget 2009.

Donc l'attente était forte, je dois le dire, mais il est aussi correct de dire qu'il y a des raisons de contexte que nous ne pouvons pas sous-estimer.

D'abord, comment peut-on ignorer le contexte de la crise économique et financière qui va nous toucher de manière durable ? Et, cela n'a pas été signalé, il y aura pour notre budget des conséquences locales.

Dans notre commune, chacun sait que le nombre de foyers fiscaux n'est pas très élevé, que les revenus sont plutôt en dessous de la moyenne régionale. Evidemment, les dotations d'Etat et les recettes vont certainement diminuer hors inflation. Je rappelle que les recettes fiscales directes représentent quand même le tiers du budget de notre collectivité. Le tout sur un plan local, dans un contexte stéphanois particulier puisque nous sommes quand même dans une démographie descendante depuis une trentaine d'années et que nous ne savons pas trop dans ce domaine où nous allons dans les années à venir, ce qui ne nous arrange pas.

Deuxième contexte particulier, même si c'est un sujet sensible surtout avec ce que nous venons d'entendre, nous approuvons la nécessité de sécuriser la dette et de rétablir des équilibres financiers, ce qui vous impose des choix à long terme que nous avons retrouvés dans votre document. Sur ce sujet, notre groupe a approuvé vos premières approches chiffrées et théoriques.

Il n'est donc, contrairement à ce que nous venons d'entendre, pas possible de faire fi totalement du passé et de se contenter de regarder vers l'avenir.

Il y a un lien de cause à effet, nous ne nous retrouvons pas sur un certain nombre d'excès qui ont pu être exprimés et ces réactions nous rappellent ce qu'on entend régulièrement dans l'opposition classique et stérile UMP contre PS.

Que disons nous ? Ces deux raisons majeures vous faisaient une obligation de présenter aux Stéphanois ce soir vos engagements de mandat qui débutent dans tous les grands domaines. Nous vous attendions sur les services attendus par la population, sur vos investissements, sur vos dépenses de fonctionnement et sur la pression ou la politique fiscale que vous entendiez appliquer aux contribuables stéphanois.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Vous nous avez remis un document qui est tout à fait clair et nous voulons saluer et remercier les services, notamment les services des finances dont on imagine qu'à cette période de l'année c'est un peu plus difficile puisqu'un arbitrage peut en cacher un autre jusqu'à la dernière seconde du budget.

Venons-en aux investissements. Il faut commencer par dire que ce sont des aides directes aux entreprises locales. Dans la proposition que vous nous faites, si on inclut le réaménagement de la dette, vous baissez de 3,92 % par rapport à 2008. Certes, c'est une baisse, mais quand on regarde le global, c'est un chiffre que nous approuvons au vu de notre situation.

Vous avez d'ailleurs ciblé sur les investissements des priorités que nous avons également identifiées lors du débat municipal avant les élections. Vous proposez de revenir à des investissements de proximité plus qu'à des grands équipements que vous qualifiez d'ailleurs au passage de prestige. Je ne sais pas ce que vous entendez par là mais il est évident que la cité du design ou le zénith ne sont pas concernés puisqu'il s'agit d'équipements à financement d'investissement communautaire, même s'il est vrai que les frais de fonctionnement engendreront aussi des coûts municipaux. Peut-être pensiez-vous davantage à la maison de l'emploi ? Ce n'est pas précisé dans votre document.

Vous proposez d'augmenter de 14 % les dépenses aux réparations du patrimoine. Nous n'avons pas de divergence sur le fond, c'est un patrimoine commun à tous les Stéphanois puisque vous parlez d'école, de voirie, d'équipements sportifs. C'est effectivement une des missions de base qu'une Ville doit entretenir.

En revanche, Monsieur le Maire, un point nous inquiète beaucoup. Nous restons quand même sur notre grande faim concernant le développement économique et donc, derrière, il faut entendre l'emploi à Saint-Etienne.

Nous approuvons le pôle scientifique, technologique et culturel de la manufacture de la Plaine Achille. En dehors du fait qu'il faudra peut-être lui trouver un nom plus facile, c'est une décision intéressante pour l'enseignement supérieur et qui devrait permettre aux collaborations avec la cité du design d'être facilitées.

Vous citez également dans vos efforts sur l'économie Châteaureux, que vous souhaitez améliorer la circulation automobile. C'est une initiative de bon sens, quand on y circule souvent, qui participe à créer un environnement plus facile pour les entreprises et les salariés, et là également nous approuvons. Mais c'est très court comme vision d'ensemble. Nous attendons toujours que vous impulsiez une vision stratégique collective avec Saint-Etienne Métropole. C'est le sens de nos questions à la Communauté d'agglomération mais c'est également la même préoccupation ici à la Ville, nous avons toujours la même attente, qui plus est dans ce contexte de crise.

Vous êtes attendu sur votre capacité à rassembler tous les acteurs du territoire dans une vision partagée parce que vous êtes le seul à avoir à la fois la légitimité démocratique et à être le chef de file naturel de l'économie de Loire Sud. Mais vous avez aussi la position centrale de celui qui doit s'imposer comme un leader économique au service de l'emploi, et cela tarde Monsieur le Maire.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Ce n'est pas le nombre de réunions auxquelles vous participez qui est en cause, ce n'est pas la place naturelle que vous avez prise dans le paysage médiatique ; ce que nous ressentons autour de vos premières actions sur l'économie, c'est plus un engouement modéré.

Bien sûr, on peut saluer des efforts qui ont été signalés par la presse, une réunion a eu lieu entre les maires de Lyon et de Grenoble, cela a du sens mais, finalement, quoi de neuf ? Peut-être la proximité politique entre vous trois puisque vous êtes tous les trois issus du même parti. Alors profitez-en, faites-en profiter la ville de Saint-Etienne, donnez-nous votre plan.

Enfin, nous avons déjà salué votre initiative conjointe avec la Région de solutionner au mieux et finalement à moins cher l'école de la Croix-Rouge, son déménagement à la Cotonne, nous confirmons notre accord sur cet investissement 2009.

Nous en profitons bien sûr pour vous rappeler que nous sommes toujours attachés au suivi du développement de l'école de sages-femmes à Saint-Etienne, nous sommes toujours la seule ville de Rhône-Alpes et même nationale de cette taille à ne pas avoir d'école de sages-femmes et notre groupe trouve que ce serait un bel exemple pour ce que nous souhaitons à Saint-Etienne.

Pourquoi nos collègues ici présents proches du gouvernement ne se chargeraient-ils pas d'obtenir que l'Etat donne la part légitime qu'attend la Région pour financer le fonctionnement de cette école ? Il resterait à la Ville, à la majorité, à trouver un local. Compte tenu des faibles exigences des porteurs de ce projet, je ne doute pas que nous pourrions trouver une solution.

Enfin, sur le rétablissement des équilibres financiers qui est toujours largement commenté, vous le mettez en mesure phare de votre budget, nous ne vous reprocherons pas vos efforts ni vis-à-vis du gouvernement ni vis-à-vis de l'Etat ni vis-à-vis des banques, ni même (et là nous marquons une différence) vis-à-vis des médias. Effectivement, l'émission d'Elise LUCET a pu aussi nous poser question mais nous reconnaissons qu'il est difficile de se battre contre des évidences chiffrées et que la ville de Saint-Etienne a entraîné un débat national. Je ne sais pas qui l'a initié mais il a eu lieu à travers les médias.

Notre position est de dire que si grâce aux médias vous obtenez un traitement particulier pour la ville de Saint-Etienne, alors nous ne regretterons pas la position médiatique de la ville de Saint-Etienne sur ce sujet difficile.

Aussi, vous nous proposez sur une autre délibération d'augmenter les provisions pour risques financiers de 800 000 € (ils étaient de 600 000 € dans le budget précédent), nous ne pouvons qu'approuver cette décision. Nous en sommes d'accord au titre de la prudence que nous devons avoir pour renégocier.

Néanmoins, Monsieur le Maire, maintenant que vous avez tout dit sur la dette, que vous allez guetter les opportunités pour vous désengager pendant les cinq ans qui viennent, que vous augmentez les provisions, c'est votre projet et le cadre de votre projet à six ans qui nous intéresse, bien évidemment.

Vous l'avez signalé tout à l'heure au chapitre du service de l'eau par exemple. Vous indiquez que vous êtes en négociation pas très bien engagée avec la Stéphanoise des Eaux. Je vous rappelle que, pendant la campagne, vous avez dit à notre différence que vous ne souhaitiez pas consulter directement les Stéphanois car le sujet était trop technique.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Vous envisagez à nouveau peut-être un service municipalisé. Le 16 mars, c'était quand même il y a neuf mois et pas plus.

Cela étant, compte tenu de la sensibilité de ce sujet pour les Stéphanois et peut-être des attentes actives de certaines composantes de votre majorité, nous attendrons encore pour nous prononcer. Notre jugement se fera sur des choses simples : quelle économie apportez-vous aux Stéphanois sur le prix du mètre cube de l'eau ? Nous avons entendu que votre engagement principal se situait dans ce domaine, sans municipaliser à nouveau le service avec une augmentation des charges pour la ville.

Pour finir, quelle est la position de notre groupe sur votre premier budget ?

Monsieur le Maire, je vous confirme que nous avons examiné votre premier budget sans idée préconçue. Par principe, nous ne souhaitons pas donner un chèque en blanc à votre majorité mais nous ne souhaitons pas non plus être systématiquement contre vos projets. Vous devrez vous habituer à ce que nous ayons une position qui ne soit pas prédéfinie même si nous n'avons pas la naïveté de penser que notre vote numériquement puisse changer l'accord ou le désaccord sur votre position majoritaire.

Pour être plus simple, qu'aurait-il fallu pour que nous votions votre budget ? Il aurait fallu pour notre groupe deux conditions simples. La première, principalement, que vous répondiez à la question la plus sensible en ce début de mandat et pour les Stéphanois et pour nous : qu'allez-vous faire sur les six ans des impôts locaux ?

Lors de notre débat du 1^{er} décembre (il n'y a jamais que trois semaines), nous vous avons plus qu'alerté sur votre silence concernant les augmentations prévues dans le reste du mandat, j'ai eu beau relire de face, de profil et sur le côté votre proposition de budget primitif 2009, il n'y a pas d'ouverture ni d'indication sur le sujet.

Pour résumer, l'audit que vous avez commandé a conclu à la nécessité d'augmenter les impôts locaux de 25 %. Partagez-vous clairement cette conclusion d'augmenter pendant votre mandat de 25 % ? Nous n'avons pas eu de réponse précise. Si on part de l'idée simple que qui ne dit mot consent, on pourrait s'amuser à parier que vous vous apprêtez par exemple à nous faire pendant deux ans 7,5 % puis pendant deux ans 5 % et pendant deux ans 0 %, vous auriez vos 25 % avec une présentation qui pourrait être un peu plus acceptable, mais vous ne nous avez rien dit de précis.

Nous vous avons dit et nous vous confirmons que nous étions ouverts, que nous pouvions comprendre que sur la première année vous puissiez avoir besoin par exemple de 5 % et qu'après vous suiviez l'inflation mais nous n'avons pas eu plus de précisions.

Je remarque d'ailleurs que vous marquez sur un plan politique une différence assez nette avec les deux collègues que vous avez rencontrés récemment, le Maire de Lyon et le maire de Grenoble. Le Maire de Lyon a annoncé un plan de mandat, il a augmenté de 6 % et il a dit que c'était l'augmentation de son mandat. Nous ne vous demandons pas de faire la même chose qu'à Lyon ou Grenoble, les contextes économiques sont fondamentalement différents. Nous attendions que vous éclairiez les six ans du mandat.

Vous ne l'avez pas fait et, pour nous, c'est quand même un handicap majeur.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

La deuxième condition que nous aurions aimé trouver dans votre budget, c'est que face à un manque de recettes vous proposiez des décisions d'économie probablement difficiles à trouver mais à la hauteur de l'enjeu du budget que vous présentez.

Je remarque d'ailleurs que votre souhait de créer une instance d'évaluation des politiques publiques va tout à fait dans le bon sens et nous la soutenons mais ce genre de décision qui, j'en suis sûr, existait déjà dans votre programme municipal, pourquoi ne pas l'avoir mis en route dans les cent premiers jours de votre mandat ? Pourquoi avoir attendu fin 2008 pour nous dire qu'en 2009 vous alliez décider de créer une instance d'évaluation des politiques publiques ? Rien ne vous empêchait de le mettre en route.

Vous restez encore dans l'intention et non pas dans l'action.

En conclusion, notre groupe, Monsieur le Maire, ne pourra cautionner vos 7,5 % d'augmentation des impôts des Stéphanois en 2009 sans savoir où nous allons après 2009.

Les conditions ne sont donc pas réunies pour 2009, pourquoi pas en 2010 si vos engagements sont enfin stabilisés ?

Pour notre groupe, le fait de n'être associé à rien dans votre gestion nous donne une très grande liberté de jugement.

Vous l'avez compris, nous nous opposerons à ce budget primitif 2009.

M. REY

Monsieur le Maire, la commission des finances qui a eu lieu jeudi soir avec votre premier adjoint, Jean-Claude BERTRAND, n'a pas permis que je rencontre le directeur général des services mais il m'a autorisé à poser des questions par mail que j'ai donc dû rédiger et que je lui transmettrai après le Conseil municipal puisque, dans la journée de vendredi, il a fallu le temps de les rédiger ne pouvant le faire par oral.

Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler lors de nos prochains conseils municipaux.

Ces questions portaient sur une situation, j'aurais aimé connaître la situation de l'exécution budgétaire, celle qui arrive à son terme, c'est-à-dire sur 2008. Ceci m'aurait permis de mesurer pour chacune des lignes budgétaires les écarts et donc d'analyser les prévisions 2009 que vous faites et qui correspondent.

En particulier, dans les dépenses, si vous notez une diminution de 3 %, il convient de noter également une augmentation des locations mobilières de près de 10 %. Pourquoi ? Pourquoi y a-t-il une chute des subventions au groupement de collectivités de 54 %.

Pourquoi le poste des recettes « Participation aux autres organismes » diminue-t-il de 1,3 M€ soit près de 25 % ? Autant de questions pour lesquelles je n'ai pas à ce jour de réponse mais je les aurai dans les jours qui viennent.

Nous savons que les 7,5 points de fiscalité sont faits pour se substituer à la gestion active de la dette qui apportait ces sommes au budget et en permettait l'équilibre à la fois financier et juridique sans avoir recours à l'impôt comme vous l'avez décidé cette année.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Vous dites en permanence que cette gestion était risquée voire irresponsable.

Quelques mots sur cette gestion. Cette dette, en 1994, qui a été l'héritage de Michel THIOLLIERE, était de 490 M€ trois fois supérieure aux villes équivalentes. En 2008, nous n'avions plus qu'une dette deux fois supérieure aux villes équivalentes. A cette époque, l'équipe sortante s'est donc mise au travail.

Six mois après le rapport d'audit que vous avez demandé, on peut légitimement s'interroger sur sa pertinence. Rappelons que l'ancienne équipe avait choisi Finance Active, la société qui a fait l'audit, pour des analyses concrètes des éléments connus, des comparatifs, mais jamais pour faire des prévisions stratégiques.

Si on écoute France Active, en mai dernier, le rapport euro/dollar devait être au 31 décembre de 1,55. Aujourd'hui, nous sommes à 1,38, ce qui veut dire que, sur quelques mois, ils se sont complètement trompés, ce qui peut mettre en doute leur analyse des choses mais nous pensons que ce n'est pas leur métier car une perte potentielle calculée en mai 2008 puis actualisée mi-octobre n'a pas de sens, surtout en pleine situation de crise financière, en plein marasme. Je pense qu'un manque de maîtrise du sujet permet d'en tirer des conclusions trop hâtives.

Quelques éléments plus précis sur les produits financiers, le produit RBS dont vous avez parlé sur l'émission de France 3, le produit de la Royal Bank of Scotland (7,8 M€) qui permettait à compter du 15 décembre, voici quelques jours, de sortir définitivement avec un taux de 2,40 % jusqu'à la fin du contrat c'est-à-dire jusqu'en 2019 si le rapport de l'euro sur le dollar était inférieur à 1,36. Le 15 décembre, il était de 1,356, j'espère que la Ville de Saint-Etienne, votre adjoint aux finances et son équipe ont levé l'option à cette date.

Vous voyez l'importance de la réactivité au niveau des marchés puisque cela nous permettra d'avoir un taux jusqu'en 2009 de 2,40 %.

Un autre crédit, celui dont vous avez beaucoup parlé, de 22 M€ qui est sans intérêt jusqu'au 25 juin 2020, et ensuite il pourrait être à zéro. Vous l'avez beaucoup décrié, il permet quand même d'ici à 2020 d'économiser à peu près 16 M€ par rapport à un taux fixe de 4,5 %.

Cette somme que vous allez récupérer sur le budget devrait être provisionnée progressivement pour permettre de sortir avec une situation positive. Votre majorité qui a été hostile à ce produit ne peut déontologiquement en prendre le bénéfice dans son budget. Elle doit donc provisionner intégralement les gains pour en sortir.

Ces exemples sont volontairement donnés pour éclaircir le Conseil sur ce budget complexe qui mérite des grandes compétences pour l'évoquer ou le critiquer et au passage démolir l'équipe précédente sans tenir compte de ses résultats. Il serait peut-être plus judicieux de faire épauler le service financier pour entrer sur les marchés.

De 2001 à 2007, la gestion active de la dette permet sur ces sept années, par rapport aux taux théoriques contractés, d'économiser 61 M€ de frais financiers. Cela a été calculé par votre direction générale des finances qui était la même à l'époque. Sans cette économie, pas de désendettement ni d'équilibre juridique à l'époque, sauf à avoir recours à l'impôt comme vous le faites.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Un élément extérieur que vous avez aussi beaucoup critiqué, le SIPAB sur la zone industrielle de la plaine du Forez qui fait plus de 500 hectares, où il y a de très belles sociétés comme SNF, C2FT, etc. C'est un territoire extérieur à la ville et à son agglomération, donc une fiscalité pour la ville en plus. C'est inespéré et unique dans la région. A l'époque, quand vous étiez dans l'opposition, vous avez voté contre, spécifiquement vous, Monsieur le Maire. Mais la nouvelle équipe, vous-même, n'hésitez pas à mettre en recettes 1,8 M€ dans les orientations budgétaires 2009.

Qu'en est-il de ce mauvais dossier que vous avez plusieurs fois signalé, réaffirmé en commission des finances en 2008 ? Le cumul des gains jusqu'à la fin de cette convention qui a été signée jusqu'en 2042, sur des taxes professionnelles en constante progression, sera de plus de 50 M€. Ce n'est pas hypothétique comme le risque annoncé sur la dette stéphanoise et les swaps mais c'est dans ce cas une certitude.

Depuis le commencement des distributions annuelles du SIPAB, ce sont plus de 5 M€ perçus pour un total de 1,5 M€ investis. Qui n'aurait pas voté un tel dossier ? A l'époque, c'était un mauvais dossier pour vous-même et vos collègues.

Enfin, concernant le contrôle des dépenses de gestion, globalement, dans le budget, ce sont environ 100 M€ parfaitement contrôlés depuis 2001 puisque nous sommes en euros constants. Je me suis aperçu que dans une comptabilité publique on n'intégrait pas l'inflation qui proportionnellement fait baisser la dette. A priori, c'est la façon de faire.

Dans les orientations budgétaires de 2009, votre majorité présente comme une prouesse une prévision de 3 % d'économies. En 2007, sur une seule année, l'équipe sortante a réalisé -5 % soit un peu plus de 5 M€ d'économies, à l'époque sans bruit.

Depuis 1994, les investissements répétés ont massivement transformé et modernisé notre ville et tout le monde en fait état. Dans l'intervalle, la Ville s'est désendettée de près de 80 M€. N'est-il pas presque scandaleux de laisser croire que cette ville a été surendettée, mal gérée par l'équipe précédente ?

Il était donc nécessaire, avec le montant de la dette hérité en 1994, d'entreprendre une gestion active de celle-ci pour amener l'impact annuel budgétaire du capital et des intérêts au niveau de la moyenne des villes de même taille. C'est ce qui a été fait et réussi.

La nouvelle équipe n'évoque que les points qu'elle considère comme négatifs et, encore, ils restent à prouver.

Merci Monsieur le Maire.

M. BRODHAG

Monsieur le Maire, chers collègues, un petit point de détail. N'étant pas aussi féru de finances que mes collègues j'ai toujours beaucoup de mal quand on mélange les points, les virgules, C'est très compliqué à suivre. En français, ce sont des virgules pour les décimales et des points pour séparer les milliers. C'est un point de détail mais qui faciliterait la lecture.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai sur le thème du fonctionnement de la direction des bâtiments. Je cite le dossier page 21 : « *Cette direction regroupe dans la mission fluide l'ensemble des consommations énergétiques (eau, gaz, électricité et combustibles).* »

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

L'évolution du prix des matières premières a conduit à prévoir en 2009 une augmentation de 10 % de ses dépenses équivalent à 1 % d'augmentation d'impôts. »

C'est ce que d'ailleurs Jean-Claude BERTRAND a qualifié de charges incompressibles.

1 % d'augmentation d'impôts, c'est quand même non négligeable par rapport aux 8 % que vous imposez aux Stéphanois. Or, ce ne sont pas des charges incompressibles, ce sont des charges compressibles grâce à l'investissement. Il y a effectivement des coûts mais si vous investissez en économie d'énergie, vous arrivez à baisser ces coûts.

On ne trouve en aucune façon dans la section investissements une quelconque référence aux investissements d'économie d'énergie sous cette forme. Vous l'avez cité dans vos propos préliminaires parmi un discours de politique générale sur les énergies renouvelables mais, concrètement, où est-ce dans votre budget ?

Au risque de me répéter, je vous demande presque à chaque conseil de disposer des données énergétiques sur l'immobilier pour lequel nous intervenons. Il s'agit d'organiser une sorte de désendettement énergétique. Un patrimoine immobilier vétuste et mal isolé, ce sont des charges transférées aux générations futures, ces mêmes générations futures que vous invoquez très souvent mais uniquement sur le dossier de la dette. C'est toute la différence entre investir sur l'avenir et éventuellement mobiliser des finances pour cela et s'endetter pour couvrir des charges de fonctionnement. Il y a une grande différence entre ces deux questions.

J'ai même lu que vous envisagiez des taux d'emprunt, de charge de la dette en 2020 de 10 %, 15 % voire plus de 20 %. Vous êtes cité dans la presse à moins qu'elle ne soit allée plus loin que votre pensée. Vous envisagez donc de couvrir des risques à ce niveau. Personnellement, je considère ce dernier taux de plus de 20 % bien moins probable qu'un baril de pétrole à plus de 300 € ou 400 € en 2020. Or, on ne trouve nulle part trace d'une politique dans ce domaine.

Votre frilosité financière ne prend pas en compte l'énergie. Vous me direz que c'est un paradoxe pour un frileux de ne pas prendre en compte l'énergie. Je suis resté dans le seul champ du coût de l'énergie mais qu'on s'intéresse au développement durable, à la lutte contre les changements climatiques, c'est encore plus urgent ! Ce que nous cédon aux générations futures prend alors tout son sens.

Heureusement que la loi Grenelle que vous avez ironisée ou fustigée prévoira (j'espère que les parlementaires le voteront) que les collectivités fassent un rapport de développement durable et rendent compte notamment de leur consommation d'énergie avant le débat budgétaire. A ce moment-là, nous disposerons des données pour avoir une vision d'ensemble.

Je réitère ma demande d'avoir une véritable politique en matière énergétique mais vue sous un angle économique et pas sous un angle de communication pour quelques opérations symboliques, et que nous ayons réellement une stratégie organisée et transparente.

Je vous remercie.

Mme PEYCELON

Merci Monsieur le Maire.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Mon propos se situera sur un champ que vous connaissez et que nous connaissons tous bien, le champ de l'humain et du social si vous me le permettez.

Je voudrais m'étonner des propos tenus par vous-même et par votre adjoint aux finances. Je reprends vos propos et je vous ferai part de mon étonnement.

Quand j'entends par exemple que le budget de l'action sociale augmente (M. le Maire parlait du budget du CCAS) ou encore que les subventions aux associations du troisième âge augmentent (propos tenus par M. BERTRAND), je crois rêver ! Parce que le budget de l'action sociale du CCAS, globalement, si nous raisonnons chiffres, à 6,9 M€ c'était déjà le montant de l'an dernier. Il n'y a rien de nouveau, ni plus ni moins, c'est la même chose.

En revanche, au sein de ce budget, les choses sont un peu différentes. Vous apportez une subvention aux résidences qui est à peu près équivalente à celle de l'an dernier puisqu'elle est à 4 M€ mais, avec le même effort de la Ville, vous augmentez très sérieusement (c'est encore pire que ce que je pensais) les tarifs journaliers entre 4,5 % et 9 %. Pour le Parc, nous l'avons vu au CCAS, c'est +9 %. Vous verrez que dans d'autres résidences c'est +8 %. Dans les EHPAD, c'est +7 % ou +6,5 % et +4,5 % sur les cantous. Si vous voulez qu'on fasse le calcul ensemble, je n'hésite pas une seconde.

M. LE MAIRE

Mme VIRARD vous répondra tout à l'heure.

Mme PEYCELON

Je lui en ai déjà parlé au CCAS, elle ne peut pas aller contre ces chiffres puisque nous les avons calculés ensemble.

Ceci étant, vous augmentez entre 4,5 % et 9 %, il n'y aura pas un service supplémentaire auprès des personnes âgées puisque vous ne recrutez aucune aide-soignante ni aucun agent d'entretien ni même des infirmières qui apporteront des soins dans les équipes sur le terrain, au quotidien, auprès des personnes âgées, peut-être des coordonnateurs mais un coordonnateur n'est pas quelqu'un qui est auprès de la personne âgée au quotidien.

Je crois qu'il est important de savoir que quand on augmente les tarifs parfois, c'est qu'on augmente très sérieusement le service. Ce n'est pas le cas.

Vous indiquez que les aides augmentent mais vous ne pouvez pas dire que cette augmentation des tarifs est due à la crise financière puisque vous demandez la même somme à la Ville. Comme vous demandez le même effort à la Ville de 4,1 M€ la crise financière n'y est pour rien. C'est donc bien un problème de gestion et de choix.

Les arguments avancés sont tout à fait fallacieux. Si quelques-uns me sont donnés, j'y répondrai. En revanche, les petites retraites (c'est très concret) pourront de moins en moins bien payer.

Parlons aussi de l'action en direction des associations et de votre souci de la soi-disant proximité, solidarité et aide aux plus en difficulté.

Les subventions personnes âgées et solidarité, d'après M. BERTRAND, augmentent. Or, toute chose égale par ailleurs, si je tiens compte dans la présentation du budget du déplacement

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

d'un certain nombre d'associations chargées de l'insertion vers le budget « actions économiques », je dis bien toute chose égale par ailleurs, vous avez 100 000 € de moins, 822 000 € si je tiens compte du budget que nous avons voté l'an dernier qui était d'un peu plus de 1,1 M€ Si vous enlevez 190 000 € versés aux associations d'insertion par l'économique, vous êtes à 100 000 € en dessous.

Donc on n'augmente pas, et si on observe au cas par cas, notamment une association qui est bien connue des Stéphanois, l'association d'animation auprès des résidences, on constate qu'elle voit sa subvention passer de 230 000 € à 90 000 € Vous avez fait un choix Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE

Vous savez très bien que les services seront maintenus.

Mme PEYCELON

Nous en reparlerons Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Les sommes sont utilisées différemment.

Mme PEYCELON

Vous voulez dire que les services municipaux feront aussi bien que les bénévoles. Je demande à voir mais nous verrons à l'épreuve des faits.

Sortons de ce champ, si j'observe l'entraide sociale de la Loire qui s'occupe des clubs, elle perd 12 000 € cette année et passe de 32 à 20. L'office stéphanois des personnes âgées qui est un organisme reconnu sur la ville, qui fait un excellent travail, n'augmente pas d'un centime. Je cherche vos hausses de 4,4 % et celles indiquées par M. BERTRAND. Ce sont de grosses sommes. L'office stéphanois ne bouge pas, l'entraide sociale diminue, l'AARMCA diminue, les autres n'augmentent pas. Si, vous donnez à certains clubs 10 € de plus par an, même 100 clubs à 10 € chacun, cela ne fait que 1 000 € de plus mais vous en avez pris plus de 200 000 sur les autres !

Si on poursuit sur l'emploi (je reste toujours sur le champ d'une solidarité à laquelle vous êtes très attachés), c'est l'insertion par l'économique aussi. Or, sur les aides apportées aux différentes associations ou même à la mission locale, pas un centime de plus ! La mission locale est étale.

Si je regarde les associations chargées de l'insertion comme Chrysalide et même d'autres, le montant est identique. En revanche, la fondation Agir contre l'exclusion créée par Mme AUBRY perd 19 000 €, elle passe de 39 000 € à 20 000 € C'est la moitié des moyens qu'elle avait l'an dernier.

Cherchons l'erreur ! Je parle de budget primitif, je compare BP à BP.

On peut continuer. Personnellement, je trouve cela encore plus scandaleux Monsieur le Maire, et je pèse mes mots, c'est l'aide que vous apportez cette année à l'asile de nuit. Que je sache, l'asile de nuit est un lieu bien connu des Stéphanois qui apporte un vrai service et qui aujourd'hui s'occupe des plus démunis puisque ce sont les sans-domicile fixe ou des gens en errance.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Au BP, (je ne connais pas les promesses, je regarde les chiffres), l'asile de nuit l'an dernier avait 200 000 € contre 100 000 € cette année. Avec 100 000 € l'asile de nuit ne peut pas vivre et même si l'Etat est de plus en plus partenaire, son aide porte sur des actions nouvelles c'est-à-dire sur les lits halte soins santé.

Je me permets d'indiquer que c'est toute la politique que nous avons menée en faveur de l'asile de nuit qui a permis d'améliorer les locaux car nous avons beaucoup investi dans cette association et dans les murs de cette association. Nous avons même permis la réalisation des travaux du troisième étage puisque c'était financé dans le budget 2008.

C'est grâce à ces travaux que l'Etat a accepté de faire les lits halte soins santé et de prendre en charge une partie des frais mais sur des services nouveaux.

Donc 100 000 € de moins pour les SDF, franchement, je m'étonne. Vous me direz que vous en donnerez dans l'année, mais si je regarde la réserve sur votre ligne « Solidarité », elle est de 118 000 €. Si vous voulez mettre l'asile de nuit au taquet par rapport à l'an dernier, il ne vous restera plus rien à gérer sur la ligne « Solidarité » dans l'année, ce qui n'est pas une très bonne gestion puisqu'on sait toujours que dans l'année il y a des surprises.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Maire, que je comprends les chiffres et, aujourd'hui, si vous avez suivi un peu mon propos, vous verrez qu'il y a 270 000 € en moins sur les aides données à ce secteur.

Je ne vois pas où sont les améliorations et où sont vos augmentations de 4,4 % en direction des associations, tout du moins je parle d'associations s'occupant d'humains et non pas payant des permanents.

M. LE MAIRE

Merci Madame PEYCELON. Vous serez rassurée par les réponses qui vont vous être données. Il ne faut pas utiliser de votre côté une présentation comptable qui est forcément modifiée par rapport aux autres années pour laisser entendre des choses inexactes.

Je maintiens que l'effort sur les questions sociales et de solidarité sera accru et vous aurez les réponses détaillées dans un instant, vous en aurez d'autres dans le courant de l'année. Vous pourrez faire le bilan à la fin de l'année et pas uniquement au moment d'inscriptions particulières dans le budget prévisionnel.

Je voulais vous répondre parce que c'est important de le dire globalement même si, dans le détail, toutes les réponses vont vous être données.

M. FRIEDENBERG

Monsieur le Maire, chers collègues, je me vois dans l'obligation d'intervenir suite aux propos que nous venons d'entendre de la part de l'opposition.

Et oui Monsieur MALECOT, oui Monsieur REY, ce n'est pas toujours facile d'être dans l'opposition car on a parfois la lourde tâche de manier le paradoxe.

Lorsque j'ai entendu votre intervention musclée, je me suis demandé si vous ne vous étiez pas trompé, si vous n'aviez pas par mégarde utilisé des notes personnelles concernant le budget de

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

l'Etat et la situation financière de notre pays, budget de l'Etat qui, directement ou indirectement, impacte la réalité financière des collectivités territoriales et donc des villes.

Alors, mes chers collègues du groupe *Union pour l'avenir des Stéphanois*, un peu d'humilité dans vos propos. Lorsqu'on voit que le déficit de l'Etat déjà abyssal va encore croître (la semaine dernière *Le Progrès* annonçait 79,3 Md€ contre 57 Md€ prévus jusqu'ici), que l'Etat emprunte pour rembourser les intérêts de la dette ; lorsqu'on voit que le déficit de notre système de protection sociale bat un triste record, que le commerce extérieur français perd cette année plus de 60 Md€, on se dit qu'il est difficile d'approuver une telle situation faite à Paris par ses propres amis et de se transformer en donneurs de leçons à Saint-Etienne.

Gardez vos conseils ou plutôt faites-les parvenir par l'intermédiaire de vos députés et sénateurs à ceux qui nous dirigent et qui n'ont de cesse de confier de plus en plus de compétences aux territoires sans en transférer les moyens de façon à les affaiblir et ainsi à les critiquer plus facilement comme vous le faites.

Pour notre part, le groupe PRG soutient sans aucune réserve le budget primitif présenté par Jean-Claude BERTRAND au nom de la majorité. Oui, les impôts vont subir une augmentation mais les Stéphanois le savent, ce n'est pas par plaisir ni gaîté de cœur que nous avons pris cette décision, c'est un choix assumé pour établir les équilibres financiers de notre ville.

Ainsi, le budget 2009 intègre le déficit structurel de 2 M€ de l'exploitation de la ville et la baisse supplémentaire de 2,5 M€ des dotations de l'Etat. C'est une gestion qui préserve l'avenir, c'est une gestion en bon père de famille.

Je sais bien que M. MALECOT, Mme ODIN même M. BRODHAG n'aiment pas ce terme « gestion en bon père de famille », nous en avons parlé ensemble. Pourtant, c'est la seule gestion légale et morale lorsqu'on gère des fonds qui ne sont pas les siens.

Votre ex-patron, Monsieur MALECOT, le président de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'affirmait dernièrement sur une radio nationale, on ne doit pas jouer avec l'argent qui ne vous appartient pas.

L'économiste que vous êtes Monsieur MALECOT, le professeur d'université que vous êtes Madame ODIN devraient connaître ces règles élémentaires de gestion de fonds publics ! C'est un petit professeur de gestion qui vous fait la leçon et qui vous dit que vouloir jouer les MADOFF est plus que risqué, c'est faire de la cavalerie. Tout commerçant ou industriel, même petit, sait que cela est interdit.

M. SARKOZY lui-même affirmait que le libéralisme intégral était révolu, que le libéralisme financier était dangereux. La dernière crise partie des Etats-Unis le confirme.

Je suis pour le développement de l'entreprise. Au Parti Radical, le vrai, celui de gauche, on est favorable à ce que les entreprises génèrent de la valeur ajoutée, mais nous ne sommes pas d'accord avec vous sur la façon de répartir cette valeur ajoutée car très souvent vous oubliez les acteurs principaux de l'entreprise que sont les salariés. Eux aussi doivent être associés dans la répartition de la valeur ajoutée déagée au même titre que les actionnaires.

Alors, revenons à notre budget, revenons à Saint-Etienne. Par pitié, ne faites pas courir de fausses informations, ne dites pas qu'il n'y aura plus d'opéra à Saint-Etienne alors que 34 %

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

du budget des affaires culturelles lui sont consacrés. Ne dites pas que les associations seront sacrifiées alors que 67 % du budget animation sont affectés à la vie associative.

Quant aux investissements, ils ne seront pas supprimés comme vous faites courir le bruit mais ils seront prioritairement axés sur des investissements de proximité, tout d'abord dans nos écoles qui en ont grand besoin et qui ont grand besoin d'être rénovées. Investissement également dans certains quartiers longtemps délaissés. Je pense plus particulièrement à Tarentaize, Beaubrun, Séverine, le Crêt de Roc ou Jacquard.

D'autres investissements sont prévus tels que le développement de Châteaureux, le pôle scientifique technologique et culturel de la manufacture, Plaine Achille, l'école d'infirmières qui verra enfin le jour avec un coût trois fois moins élevé que celui que vous aviez envisagé.

Je ne vous parlerai pas de la piscine de la Marandinière ni du pôle de médecine, du sport et de la santé qui vont très prochainement sortir de terre.

J'arrêterai là car je pourrais encore vous citer de nombreux projets déjà engagés que nous proposons aux Stéphanois alors que nous ne sommes en place que depuis seulement huit mois.

Aussi, ne condamnez pas ce budget avant qu'il ne soit mis en application, ne faites pas de l'opposition systématique. Lorsque vous aviez la main, vous aviez des préoccupations budgétaires qui n'étaient pas forcément les miennes mais j'essayais d'apprécier votre volonté de changer la ville et, pendant les treize années où j'étais à votre place dans les rangs de l'opposition, sur bon nombre de dossiers, je n'ai pas fait d'opposition systématique.

Mais reconnaissez que vous avez fait des erreurs dans la gestion de la dette. Ainsi reconnaissez que le budget que nous vous présentons est un bon budget.

La semaine dernière, au Conseil Régional, le préfet de Région a clairement dit qu'en cette période de crise il fallait se serrer les coudes. Ce préfet était à l'époque au cabinet du ministre de l'Intérieur, M. SARKOZY.

Alors écoutez ses conseils, cessez de critiquer pour critiquer, cessez de faire circuler des tracts ridicules car, si vous en êtes à ce niveau, laissez-nous au moins travailler dans l'intérêt de Saint-Etienne et des Stéphanois. De toute façon, ce sont eux qui jugeront.

Je vous remercie.

M. THIOLLIERE

Quelques mots sur un autre ton que celui de notre collègue André FRIEDENBERG qui nous éloigne parfois du débat.

Je voudrais lui dire que j'espère que dans quelques années les commerçants de Saint-Etienne feront de bonnes affaires comme il a pu en faire lui et ses collègues pendant les années où nous avons transformé la ville. Ce n'est pas de la gestion théorique, c'est du concret.

Je sais, pour en avoir discuté de façon très concrète avec un certain nombre d'entre vous commerçants, que les améliorations que nous avons apportées dans la ville ont permis de faire de meilleures affaires. C'est tout ce que je leur souhaite pour les années qui viennent.

M. FRIEDENBERG

Parce que j'ai fait une gestion en bon père de famille monsieur !

M. THIOLLIERE

C'est sans doute nécessaire aussi.

Ceci dit, mes collègues ont été complets sur l'analyse de votre budget, je n'ai rien à ajouter sur le fond. Je voulais prolonger leurs commentaires par deux ou trois questions que je tenais à vous poser.

Au final, quand on est dans l'opposition, on critique, on parle, cela n'a aucune incidence sur quoi que ce soit. Quand on est dans la majorité, la réalité vous rattrape et aujourd'hui elle vous rattrape parce que vous êtes obligés de présenter votre budget alors que jusqu'à présent vous viviez avec le nôtre.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans votre budget, il n'y a ni rupture ni changement de cap extraordinaire. Vous maintenez la dette. C'est sans doute compliqué de la faire baisser. Vous augmentez les impôts, +7,5 %, c'est lourd, on ne l'a jamais fait. On s'attendait à ce que ces impôts permettent une amélioration sensible de quelques domaines. Il y a eu quelques ajustements, on ne va pas rechigner sur ceux que vous nous proposez. Si vous avez trouvé 1 M€ pour faire un peu plus pour les écoles, tant mieux pour elles. Mais cela ne va pas non plus révolutionner la ville de Saint-Etienne.

Je voudrais savoir concrètement ce que vous faites, vous, Monsieur le Maire, Président de l'Agglomération, puisque vous avez parlé des tarifs de la STAS, j'imagine que vous n'êtes pas opposé à ce qu'on parle aussi des transports publics. Qu'allez-vous faire concrètement pour améliorer les transports publics sur Saint-Etienne ? Cela intéresse nos concitoyens, c'est un projet d'ampleur puisque. Sans les transports publics, ce sont les économies d'énergie mais aussi socialement une aide apportée à nos concitoyens.

Ensuite, j'ai souvent eu l'occasion de vous le dire sans beaucoup espérer de réponse concrète, vous avez misé sur la création d'emplois et sur l'accueil de nouvelles entreprises. Je dois reconnaître que tous les efforts que vous faites tous les matins pour parler de Saint-Etienne avec les mots que vous utilisez ne vont pas arranger vos affaires.

Ceci dit, puisque votre ambition est d'attirer des entreprises et de créer des emplois, que faites-vous concrètement aujourd'hui pour attirer des entreprises et créer des emplois ? C'est un sujet qui intéresse et inquiète les Stéphanois.

Enfin, la formation, l'enseignement supérieur, c'est aussi un des domaines qui concernent la Ville. Vous avez parlé de l'école d'infirmières, vous avez trouvé une solution, tant mieux si elle convient à tout le monde. Nous ne sommes pas dogmatiques au point de dire qu'il n'y en avait qu'une.

La faculté de médecine intéresse aussi les étudiants stéphanois, leurs familles, le développement du CHU et son caractère universitaire. Où en êtes-vous de la création de la faculté de médecine dont les frais sont partagés, cofinancés mais aussi prêts et donc disponibles aujourd'hui ?

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Voilà quelques questions qui me paraissent intéresser les Stéphanois. Pour tout le reste, c'est beaucoup de bruit pour rien. Toute cette agitation médiatique que vous avez entretenue pendant des mois pour critiquer notre gestion ancienne, pour valoriser la vôtre, se traduit par bien peu de chose, sinon l'augmentation des impôts et bien peu d'espoir, de dynamisme puisque, finalement, vous reprenez nos travaux et nos chantiers. Donc rien de nouveau sous le soleil !

M. LE MAIRE

Merci Monsieur THIOLLIERE. Jean-Claude BERTRAND va répondre aux divers intervenants. Nous aurons d'autres réponses sur des points particuliers.

M. BERTRAND

Je vais répondre aux divers intervenants dans l'ordre de leur intervention. Tout d'abord, Monsieur MALECOT, je voudrais vous dire que votre discours concernant le directeur général adjoint en charge des finances est inacceptable.

M. MALECOT

C'est son attitude qui est inacceptable !

M. BERTRAND

Je ne vous ai pas interrompu, je souhaiterais que vous fassiez de même.

Je redis que votre discours concernant le directeur général adjoint des finances est inacceptable. De la même manière, vous avez stigmatisé une erreur matérielle d'impression sur le budget de la DRH et vous savez très bien qu'à l'issue de la commission des finances cette affaire a été corrigée. Vous avez employé le terme « budget faux », deux lignes posaient problème, elles ont été corrigées et vous avez la correction sur votre bureau.

Pour le reste, je n'ai pas bien envie de vous répondre, je pense que notre collègue M. CHAMBE vous a répondu à ma place. Il est vrai que vous avez l'habitude, y compris en changeant de parti, de siéger dans l'opposition, mais vous devez être très conservateur parce qu'il me semble que vous devez avoir gardé dans votre ordinateur les discours que vous faisiez quand vous siégiez sur le banc des élus socialistes face aux budgets présentés par MM DUBANCHET et THIOLLIERE. J'ai reconnu le même discours.

S'agissant de M. CHAMBE, il nous approuve sur beaucoup de nos orientations et je lui en suis reconnaissant. A l'issue de ce discours, je croyais au moins qu'il allait dire qu'il s'abstenait, il a dit qu'il voterait contre et qu'il lui manquait deux éléments pour franchir le pas.

Le premier élément, c'est ce que nous allons faire sur les six ans pour les impôts locaux en posant une interrogation sur le fait de savoir si les 24 % qui avaient été proposés dans l'audit financier seraient mis en œuvre ou pas.

Nous avons dit à plusieurs prises, que ce soit M. le Maire ou moi-même, qu'il n'était pas question d'augmenter les impôts de 24 % sur les six ans du mandat. Je vais essayer de répondre de manière plus précise. Qu'on nous laisse le temps de ramasser les fruits des économies de gestion drastiques que nous mettons en œuvre ! Il est bien évident qu'après huit mois, les économies drastiques présentées dans le budget ne peuvent pas être au rendez-vous, elles s'étaleront sur l'ensemble du mandat.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Grâce à ces économies de gestion, j'espère que nous n'aurons pas à proposer d'augmentation au-delà de l'inflation pour les budgets futurs dès 2010. Si cela peut rassurer M. CHAMBE et éventuellement modifier son vote...

Quant à l'instance d'évaluation des politiques publiques, M CHAMBE sait très bien qu'elle est déjà installée, qu'elle se réunit, qu'on avance en marchant et que peut-être conviendra-t-il de l'ouvrir à l'opposition. M. CHAMBE, ainsi participant, pourra se rendre compte du travail qui est effectué.

Sur l'intervention de M. REY, je pense qu'il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Vous avez posé la question de savoir ce qu'il en était de l'emprunt de la ville auprès de Royal Bank of Scotland à hauteur de 7,5 M€, disant que la Ville payait un taux d'intérêt de 2,40 % jusqu'au 15 septembre 2009 et qu'ensuite s'appliquait une formule structurée jouant l'euro contre le dollar à partir de 2,40 et que cela pouvait monter très haut.

Vous avez posé la question de savoir si nous avons saisi cette opportunité. Je me permets de vous rappeler que ce matin M. ALFIERI a téléphoné au responsable de la gestion des prêts à la direction des finances, M. Frédéric VINCENT, pour poser cette question, et qu'il lui a été répondu. Sauf si vous avez perdu le numéro du téléphone portable de M. ALFIERI, vous aviez la réponse.

La réponse est qu'effectivement, nous avons profité de ce KO voici quinze jours dans une fenêtre de tir qui a été particulièrement étroite puisque l'euro était passé en dessous de 1,25 par rapport au dollar et qu'il est rapidement remonté à 1,39.

Donc quand vous avez les réponses aux questions, ce n'est pas la peine de les reposer en séance publique.

M. REY

Les Stéphanois sont intéressés de l'entendre.

M. BERTRAND

Je vais vous parler d'un certain nombre d'autres emprunts que vous n'avez pas évoqués dans votre discours.

Je vais vous parler de l'emprunt avec la Deutsche Bank. Sur cet emprunt, vous avez effectué un swap de 22 M€ Ce swap joue la livre anglaise contre le franc suisse et ce jusqu'en 2022.

Aujourd'hui, nous perdons 11 M€ sur cette ligne d'emprunt de 22 M€ qui correspondent à la somme nécessaire pour passer à un taux fixe ou à un taux variable classique, et nous entrons par rapport à cet emprunt dans une période risquée à partir du 1^{er} janvier 2010 soit dans un an. La formule nous est très défavorable et, si nous étions aujourd'hui en 2010, le taux d'intérêt serait de 24 %. C'est ce que nous paierons dans un an si nous n'arrivons pas à renégocier cet emprunt.

Or, la banque nous a proposé de nous protéger contre ce risque ; devinez le niveau du cap qu'elle a proposé : 35,5 % !

Ce n'est pas une blague, je tiens le document de la banque à votre disposition.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Voici la réalité de la situation concernant les prêts structurés.

M. BRODHAG s'est ému du fait que nous n'investissons pas assez dans les économies d'énergie. Il s'est un peu perdu entre les points et les virgules dans les lignes budgétaires : 240 000 € sont clairement ciblés sur une ligne « économies d'énergie » ; par ailleurs, sur l'ensemble des travaux effectués par les Bâtiments, chaque fois est intégrée une ligne « économies d'énergie ».

En dehors de cette ligne globale de 240 000 €, je ne suis pas capable de lui dire aujourd'hui quelle est la part d'investissement représentée sur les économies d'énergie quand on totalise tous les investissements que réalisera la Ville mais je peux demander à Bâtiments de faire le travail.

Madame PEYCELON, comparer de BP à BP, c'est très gentil, mais je préfère comparer votre compte administratif 2008 à notre BP. C'est ce qui sera fait dans quelques jours.

Vous dites que vous n'avez pas lu toutes les lignes...

Vous êtes particulièrement désagréables les uns et les autres d'essayer de couper sans arrêt la parole !

Vous n'avez pas lu toutes les lignes parce que vous n'avez pas vu la ligne « réserve » à hauteur de 300 000 € qui compense largement les 270 000 € que vous avez trouvés soi-disant en moins.

Pour le reste, je laisserai répondre à la fois ma collègue chargée des personnes âgées et le collègue chargé de l'action sociale, je voudrais simplement vous dire deux choses sur les résidences. Nous sommes en deçà, et vous le savez très bien, du prix de journée de la moyenne départementale des résidences de personnes âgées du fait d'une bonification très importante au bénéfice des résidents et des familles. Par ailleurs, nous sommes inférieurs de 6,5 % à la moyenne départementale de l'aide sociale.

Comme je ne pense pas que les Stéphanois soient plus riches que le reste de la population du Département, ceci signifie que nos prix sont très inférieurs aux prix des autres.

Enfin, Monsieur THIOLLIERE, je voudrais vous dire qu'il est assez classique pour les parlementaires de défendre des choses différentes à Paris et dans la ville où ils sont élus.

Je rappellerai que le Sénateur THIOLLIERE a proposé tout récemment, après s'être insurgé contre l'augmentation des impôts locaux à Saint-Etienne, une augmentation de la redevance sur la télévision. Ce sont aussi des impôts mais votés à Paris où on est d'accord pour les augmenter. En revanche, on n'est pas d'accord pour augmenter les impôts votés à Saint-Etienne !

Sur l'amélioration des transports publics, je laisserai volontiers répondre notre Maire. Je dirai au préalable que l'engagement de campagne qui est de porter la durée du ticket STAS à une heure et demie sera pris très prochainement.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Quant à l'accueil des nouvelles entreprises, là aussi, je voudrais le rassurer, notre ville est allée présenter au MAPIC la recombinaison du quartier des Ursules et, dès aujourd'hui, nombre de gestionnaires se pressent pour venir dans notre ville. Je crois qu'il ne faut pas faire de catastrophisme.

M. LE MAIRE

Merci Jean-Claude BERTRAND. Pascale VIRARD pour une réponse sur les personnes âgées.

Mme VIRARD

Merci Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les tarifs d'hébergement puisque Jean-Claude BERTRAND vient d'en parler.

Madame PEYCELON, vous avez dû avoir un courrier comme tous les administrateurs du CCAS qui rectifiait une histoire d'assurance civile qui avait été comptée toutes les semaines au lieu de tout le mois. C'est conforme à ce que j'avais dit la semaine dernière, cela ne dépasse pas 6,4 %, et encore pour un établissement dont les tarifs étaient bien plus bas que les autres.

S'agissant des associations de personnes âgées, comme toutes les associations dont la subvention était supérieure à 23 000 € puisque vous faites allusion à l'AARMCA, nous avons demandé une analyse comptable et juridique faite par les services de la mairie. Il apparaît, suite à cette analyse, que juridiquement il est plus sain, pour ne pas dire plus légal, que la Ville reprenne en gestion directe certaines activités de l'AARMCA et donc nous avons dû modifier le périmètre d'intervention de cette association.

Une nouvelle convention a été proposée à sa présidente qui liera la Ville de Saint-Etienne et l'association.

Elle aura moins de subventions puisqu'elle aura moins de dépenses. Il s'agit toutefois de rassurer les Stéphanois. Il s'agit d'une différence d'organisation dans les prestations qui leur sont offertes et non d'une diminution de ces prestations.

Il ne s'agit pas de confondre la fin et les moyens. En ce qui concerne les moyens, nous n'avons pas été élus le 16 mars pour faire du copié-collé par rapport aux attributions de subventions, le souhait des électeurs est qu'il y ait une empreinte politique différente.

Nous serons en mesure de proposer une offre culturelle et d'animation en direction des personnes âgées dont l'AARMCA n'est qu'un des éléments.

Enfin, pour les autres associations, vous avez mentionné l'Entraide et l'OSPA, je m'arrêterai pour celle-là quoique j'ai des justificatifs pour toutes les associations mentionnées.

Pour l'Entraide, nous avons analysé le livre comptable, cette association n'a pas été capable de justifier certaines dépenses. Nous avons versé la subvention sur les éléments qui ont été justifiés par cette association.

Je rappellerai que j'ai reçu deux fois son président et que je n'ai jamais eu de réponse précise aux dépenses faites par cette association.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Par rapport à l'OSPA, la convention prévoit de passer un avenant après discussion avec cette association sur les moyens, les mesures et les objectifs mis en œuvre.

M. RAYÉ

Il y a eu une erreur sur les tarifs des foyers logements due au comptage d'une assurance hebdomadaire au lieu de mensuelle, ce qui ramène les tarifs à ce que nous avons dit précédemment.

Au sujet de l'asile de nuit, il est bien évident que notre volonté n'est pas de causer du tort à son fonctionnement. Simplement, cette association a une subvention très importante (200 000 €) et, arrivant aux affaires, nous avons souhaité voir de plus près son fonctionnement et surtout son organisation comptable.

Nous avons fait faire un audit financier au sein de la Ville, nous allons rencontrer le président au mois de janvier pour évaluer le montant nécessaire à son bon fonctionnement.

Budgétairement, les 100 000 € ont été mis en réserve et, à ce jour, si nous devons réaffecter 100 000 € pour le fonctionnement, nous le ferions. A priori, c'est simplement une mesure en attente d'une vision plus précise du budget de l'asile de nuit.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci.

M. THIOLLIERE

Pour répondre à notre collègue Jean-Claude BERTRAND qui doit être fatigué par l'élaboration du budget, cela le fait sortir de la route, l'actualisation de la redevance a été adoptée par tous les groupes parlementaires. Il s'agit d'une augmentation de 1,5 % proposée pour l'actualiser (2 €), on est loin des 7,5 % !

Si l'ambition que vous avez, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, est de rattraper la moyenne dans tout ce qui se fait, je plains les Stéphanois parce qu'aujourd'hui les Stéphanois avaient la chance avec notre gestion de payer beaucoup moins qu'ailleurs.

Votre souhait étant de vous rapprocher de la moyenne, je comprends qu'on a encore à s'inquiéter beaucoup parce qu'on était en dessous de la moyenne dans beaucoup de domaines, bien sûr les impôts locaux et vous vous attellez à rattraper la moyenne. Attendons-nous à ce que cela continue !

En général, c'est pour faire quelque chose de mieux ou au moins de différent. Or, quand on lit ce budget, heureusement qu'il y avait l'ANRU et l'établissement public pour nourrir des projets d'avenir parce que, concrètement, en dehors de quelques ajustements de détail, il ne contient rien de significatif sinon l'augmentation des impôts.

Mme PEYCELON

Je veux bien entendre que vous pouvez avoir des choix politiques différents, c'est respectable. En revanche, j'ai les tarifs sous les yeux, on ne va pas discuter pendant des heures, je prends la Résidence du Parc, faites-le calcul en même temps que moi.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

M. RAYÉ

Vous n'avez pas le bon document.

Mme PEYCELON

Si ! J'ai le dernier corrigé : 16,5 € en 2008 multipliés par 30 jours par exemple si on raisonne sur un mois, cela fait 495 € pour le mois. Vous ajoutez à ces 495 € le prix de l'assurance, vous montez à 497 €

Si vous multipliez votre tarif 2009 à 18,20 € par 30, cela fait 549 € La différence est de 52 € Si je ramène 52 € à 497 € payés en 2008, je regrette beaucoup, je passe les 10 %.

M. LE MAIRE

Mme VIRARD conteste.

Mme PEYCELON

Elle n'a pas à contester, c'est le chiffre que j'ai reçu.

M. LE MAIRE

Elle vous a déjà donné l'explication, Madame PEYCELON.

Je voudrais vous rassurer et vous avez pu déjà le voir dans un certain nombre d'orientations prises au CCAS, notre volonté de mener une politique sociale forte est incontestable. Elle s'est aussi traduite dans une transparence des critères pour l'accès aux résidences de personnes âgées et elle se traduira encore dans le futur par des améliorations substantielles.

Soyez rassurée, cela vous étonnerait sans doute que nous n'ayons pas une volonté sociale forte mais les équilibres financiers sont complexes. Je vous rassure sur ce point.

Je crois que beaucoup de réponses ont été apportées par mes collègues sur ce budget. Vous pouvez contester Monsieur MALECOT, mais, aujourd'hui, le bilan fait sur la gestion de la dette (on en parlera le moins souvent possible, je vous rassure) est incontestable et je crois qu'il est ridicule de le contester.

Maintenant, vous pouvez persévérer, interroger aussi vos amis au gouvernement, ils ont tous la même opinion de ce qui s'est passé à Saint-Etienne.

Au-delà, quel est le cas particulier que nous avons à gérer avec ce budget ? Il est très simple à comprendre, nous devons assurer la relance de la ville et en même temps rétablir les équilibres financiers. Je l'ai dit tout à l'heure, il faut ajouter une troisième chose, c'est défendre les Stéphanois sur un certain nombre de dossiers lourds comme le SDIS et les abattoirs, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. Voilà le contexte.

Dans ce contexte, ce n'est pas facile. Notre orientation est très claire. Monsieur THIOLLIERE, parfois aussi Monsieur CHAMBE, vous m'interrogez sur les perspectives, vous savez très bien ce qu'elles sont, elles sont dans notre programme et il sera appliqué, certes avec moins de facilité qu'on l'avait imaginé puisque les contraintes financières sont énormes mais il sera appliqué.

C'est de bonne guerre, vous allez essayer de faire croire qu'on ne fait pas grand-chose mais vous ne serez pas crédibles très longtemps. Plus le temps passera et plus les projets se

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

développeront dans cette ville au fur et à mesure qu'on pourra les financer. C'est peut-être là qu'est la différence avec votre gestion.

Je l'ai dit, cela se fera dans le déroulement de cette année. Une entreprise va s'installer, nous allons la soutenir et l'accompagner sur le pôle scientifique et technologique de la manufacture. De nouveaux emplois de haut niveau technologique seront créés, nous le vérifierons dans l'année 2009. Concrètement, la construction de Télécom Saint-Etienne qui était bloquée Monsieur THIOLLIERE (elle n'était pas totalement financée, c'était préparé) va débiter sur ce site.

Vous m'interrogez sur la faculté de médecine, je souhaite que nous arrivions à un choix des architectes pour le pôle santé, pas seulement pour la faculté de médecine mais pour le centre ingénierie santé, pour l'institut régional de médecine du sport. Je souhaite que nous puissions lancer le concours en janvier 2009.

Je ne pouvais pas aller plus vite parce que la question de l'IFTH c'est-à-dire de l'Institut Français du Textile et de l'Habillement n'avait pas été traitée, en conséquence de quoi nous risquions un départ de cet institut de la ville. Je continue à me battre pour faire entrer l'IFTH au chausse-pied dans le projet immobilier du pôle Santé pour qu'il reste à Saint-Etienne. Voilà pourquoi ce projet se concrétisera en 2009.

N'ayez crainte, Jean-Claude BERTRAND a répondu sur notre volonté de développer le commerce en centre-ville, d'avancer sur la piétonisation des rues. Vous faites semblant d'ignorer tout cela. C'est de bonne guerre, je vous l'accorde. Il y a déjà des investisseurs qui sont intéressés, des investisseurs aussi intéressés sur l'îlot de la Poste Weiss à Châteaueux. C'est la réalité de la situation. C'est la volonté de relancer cette ville et en même temps de maîtriser les équilibres financiers.

Pour maîtriser les équilibres financiers, je n'étais pas demandeur d'une hausse d'impôts, je vous l'assure. Je suis désolé, j'ai essayé de l'expliquer, et je pense que les Stéphanois le comprennent, c'est une mesure inévitable.

Entre parenthèses, Monsieur le Sénateur, quand vous votez à Paris le budget de la nation, rien que par ce vote vous imposez 3 % aux Stéphanois puisque vous diminuez la contribution de l'Etat aux collectivités territoriales. Comme il nous en faut récupérer 3 autres qui sont dus à votre gestion antérieure démontrée par l'audit, nous arrivons déjà à 6 %. Alors, un peu de décence par rapport à cette augmentation d'impôt ! Je fais le minimum réellement et vous savez très bien que maîtriser les dépenses est un exercice complexe auquel nous allons nous atteler.

Nous devons relancer la ville dans un contexte budgétaire et financier très difficile, avec en plus la question de la crise financière qui nous tombe à tous sur le dos.

La volonté de la majorité est extrêmement forte, extrêmement puissante, nous sommes convaincus que cette ville a toute sa place dans la dynamique rhônalpine. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré les maires des diverses agglomérations. Elle a toute sa place aussi dans de bonnes relations avec Clermont-Ferrand. Il y a des tas de choses à faire.

Ces choses sont déjà engagées et vous le savez. Simplement, je comprends que vous essayiez de justifier votre opposition. Les Stéphanois ne vous suivront pas sur cette affaire parce qu'ils

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

sont très réalistes, ils mesurent très bien les contraintes que nous avons à gérer et ils mesurent aussi l'enthousiasme qui est le nôtre pour le développement de notre ville.

Monsieur CHAMBE, une explication de vote ?

M. CHAMBE

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint aux Finances, la bonhomie de votre ton à mon endroit me rend plutôt prudent. Monsieur le Maire, vous avez là un adjoint aux finances qui a fait assaut d'opportunisme et de volontarisme, ce sont peut-être de bonnes qualités pour gérer une ville.

Sur les réponses qu'il a apportées aux deux principales objections que nous faisons, sérieusement, Monsieur l'Adjoint aux Finances, depuis de nombreux mois, de nombreuses semaines et de nombreuses nuits, vous avez largement eu l'occasion d'analyser les propositions de votre BP 2009 et des années suivantes.

Donc, suite à notre remarque et à notre obstination sur le fait que vous ne vouliez pas dire où vous allez pendant le mandat, vous nous dites maintenant un peu au débotté que vous avez fait 7,5 % mais qu'à partir de maintenant vous ferez une petite inflation.

C'est bien essayé mais je pense que vous auriez pu l'inscrire dans le texte. Je suis même étonné. Très sincèrement, si vous aviez déjà pris cette décision, vous l'auriez inscrite dans votre texte. Je ne fais pas d'opportunisme mais je vois des gens très à gauche se poser des questions, on nous a encore remis des documents avant d'entrer dans ce conseil municipal sur la question de savoir ce que vous allez faire après.

Vous nous parlez d'une petite inflation, je ne suis pas obligé de croire ce que vous nous dites.

Sur la deuxième objection qui concerne le fait que, sur les économies, vous ne nous avez pas suffisamment proposé de choses précises, vous nous dites : « On va faire beaucoup d'économies, faites-nous confiance. », reconnaissez Monsieur l'Adjoint aux Finances que cela a un petit côté méthode Coué.

M. LE MAIRE

C'est une explication de vote, ce n'est pas le discours sur l'état de l'union.

M. CHAMBE

Quand même ! On nous dit qu'on va faire beaucoup d'économies, on l'entend mais on ne sait pas trop où cela ira.

Sur le fond, Monsieur le Maire, quand nous vous disons que nous attendons plus de votre part, croyez bien que de la part de notre groupe c'est une admonestation positive. Nous aimerions, quand on parle d'économie, qu'on ne réponde pas uniquement ou systématiquement quelques emplois de très haut niveau créés sur le pôle de la manufacture. L'économie, c'est l'emploi, notre ville ne va pas si bien que cela sur ce plan, et ce qui va se passer dans l'année à venir n'est probablement pas réjouissant.

Ce que vous nous proposez à travers cette proposition de BP 2009 nous laisse dans la même attitude que tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle, pour 2009, nous ne voterons pas ce budget.

M. THIOLLIERE

Vous avez compris que notre groupe ne votera pas non plus le budget. Ceci dit, trois précisions rapides par rapport à votre intervention.

La première sur le SDIS. Vous avez raison de vous battre, battez-vous et obtenez gain de cause. Ceci dit, depuis de nombreuses années, depuis que le SDIS a été créé, il y a pas mal de choses à mettre en commun, ce qui n'était pas le cas avant. Tout le monde a toujours considéré que dans les grandes villes comme Roanne et Saint-Etienne il y avait des charges plus lourdes que celles qui reposaient sur le monde rural, notamment en termes de protection des personnes.

Bonne chance et bon courage, nous vous soutiendrons dans vos efforts !

Sur les abattoirs, je voudrais attirer votre attention au moment où vous négociez leur vente sur le fait que ce ne sont pas que des abattoirs. C'est un moteur du développement de l'agroalimentaire et, pour en avoir souvent parlé moi-même avec les milieux agricoles, avec les milieux de l'agroalimentaire, avec le président de la Chambre d'agriculture, je me permets de vous mettre en garde sur ce qui pourrait être à terme une baisse d'activité de ces abattoirs. Ce ne sont pas que des abattoirs. Cela a un poids par rapport à l'activité agroalimentaire, et nous avons dans notre agglomération de nombreuses entreprises qui travaillent dans le domaine agroalimentaire.

Enfin, j'espère, cher Monsieur le Maire, que chaque fois que vous irez à Paris vous en retirerez autant d'argent que j'ai pu en retirer et que vous en direz un peu moins de mal que vous avez pu en dire jusqu'à présent.

M. LE MAIRE

Je vous rassure les uns et les autres sur la question du développement économique qui relève pour l'essentiel de l'agglomération, nos efforts restent constants, vous avez pu d'ailleurs le voir, y compris quand il s'agit de soutenir des entreprises qui ont des difficultés comme Jean Caby. C'est la même chose pour essayer d'en accueillir d'autres.

Simplement, l'organisation n'est peut-être pas encore optimale, il nous appartiendra de l'améliorer.

Pour le reste, je suis preneur de vos conseils, je regrette qu'ils n'aient pas été appliqués depuis une quinzaine d'années notamment sur le SDIS et les abattoirs, cela aurait fait quelques millions d'économies sur les impôts des Stéphanois.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 43 voix pour, 15 voix contre, 0 abstension(s)	

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Finances

Objet : Subventions aux associations assorties de conditions d'octroi attribuées au Budget Primitif 2009

■ **Rappel et Références :**

Le régime d'attribution des subventions est modifié par l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

Le régime est désormais différent si les subventions sont assorties ou non de conditions d'octroi.

■ **Motivation et Opportunité :**

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Locales précise que l'attribution des subventions donne lieu désormais à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire
- ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux,
 l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste annexée au budget vaut décision d'attribution des subventions en cause.

■ **Contenu :**

Conformément à la nouvelle réglementation, il vous sera proposé à chaque stade budgétaire une délibération spécifique pour les subventions assorties de conditions d'octroi. Pour la Ville de St-Etienne, il vous est proposé de considérer que les subventions supérieures à 23 000 € dont le Décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 impose la passation d'une convention, sont assorties de conditions d'octroi.

C'est pourquoi, il convient de prendre une délibération spécifique pour autoriser l'octroi de ces subventions supérieures à 23 000 €

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC :

Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC :

Dont personnel

Mis en oeuvre :

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions assorties de conditions d'octroi aux Associations telles qu'elles figurent au tableau annexé,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions ou avenants s'y rapportant.

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	

Délibération n° 605

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Finances

Objet : Provisions pour risques et charges au Budget Primitif 2009

■ **Rappel et Références :**

L'Instruction Budgétaire et Comptable M14, dont le cadre est posé par la Loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, a permis aux communes d'améliorer leur information budgétaire et financière.

Toutefois après plusieurs années de pratique il a été recherché, outre une plus grande cohérence entre les règles applicables aux différents niveaux de collectivités, la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables.

Par délibération n° 692 du 19 décembre 2005, complétée par la délibération n° 131 du 5 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé la technique du provisionnement au sein de la mise en oeuvre de la nouvelle Instruction Budgétaire M14 applicable au 1er janvier 2006 selon l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005.

Le dispositif dit "de droit commun", qui prévoit une véritable mise en réserve budgétaire restant disponible pour financer la charge induite par la réalisation du risque lors de la reprise, a ainsi été adopté à la Ville de St-Etienne.

■ **Motivation et Opportunité :**

La refonte du système des provisions repose sur une **approche plus réaliste du risque**, c'est la **constatation de l'existence d'un risque réel** qui est le fait générateur de la provision.

Ladite délibération a ainsi autorisé la constitution d'une provision pour risques et charges financiers d'un montant de 400 000 € en 2006. La délibération n° 601 du 18 décembre 2007 a ajouté un montant de 200.000 € pour le budget 2008 en provision pour risques et charges financiers, ainsi qu'un montant de 50.000 € en provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

■ **Contenu :**

L'actualisation des risques pour l'exercice budgétaire 2009, conduit à proposer deux ajustements :

- 1) La volonté de sécurisation de la dette et l'observation des marchés financiers très fluctuants nous incitent à provisionner au Budget 2009, en complément à la provision existante de 600 000 €, un montant de 800.000 € pour les risques financiers.
- 2) Afin de régler, le cas échéant, les sinistres inférieurs à la franchise prévue à notre contrat Dommages aux biens, une provision de 50 000 € est à inscrire au Budget Primitif 2009 en provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de St-Etienne

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Dont TVA :
- Coût total annuel de fonctionnement TTC : Opérations d'ordre semi- Dont personnel
budgétaire pour 850 000 Mis en oeuvre :
€

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges financiers d'un montant de 800 000 €
- autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 50 000 €

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension(s)	Imputation budgétaire
	BP 2009 Article 6865 (800 000 €) et Article 6815 (50 000 €)

Délibération n° 606
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante Direction en charge : Sport Objet : Vie sportive - Attribution de subvention à une association à caractère sportif

■ **Rappel et Références :**

Les associations stéphanoises à caractère sportif participent par leurs activités et le développement des projets à l'animation de la cité ainsi qu'à la qualité du cadre de vie des Stéphanois.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

■ **Motivation et Opportunité :**

Afin d'encourager leurs initiatives qui revêtent un intérêt communal, la ville de Saint-Etienne participe au financement de ces associations en leur versant une subvention.

■ **Contenu :**

Est concernée l'association suivante pour un montant de: **1.250,00 €**

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention proposée	Subventions déjà accordées en 2008	Subventions attribuées en 2007
F.C Beaubrun	aide au fonctionnement	1.250,00 €	1.500,00€	500,00 €
	TOTAL	1.250,00 €		

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC :

Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC : 1.250 €

Dont personnel

Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1.250 €					
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord sur l'attribution de la subvention d'un montant de 1.250 € pour l'association F.C Beaubrun.

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée Résultat du vote : 58 voix pour,0 voix contre,0 abstension(s)	Imputation budgétaire
	BP 2008 Chapitre 65 Article 6574

Délibération n° 607

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge : Animation Jeunesse Vie associative

Objet : Travaux de réfection des chaufferies dans les bâtiments de la Direction Animation - Lot n° 1 : Réfection de la chaufferie de la Maison de quartier de la Palle - Marché conclu avec HERVE THERMIQUE - Avenant n° 1 pour plus-value - Approbation.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

■ **Rappel et Références :**

Par délibération n° 284 du 2 juin 2008, l'assemblée délibérante a approuvé les marchés de travaux de réfection des chaufferies dans les bâtiments de la direction Animation. Le lot n° 1 "Réfection de la chaufferie de la Maison de quartier de la Palle" a été attribué à HERVE THERMIQUE par marché n° 08-267, notifié le 2 octobre 2008.

■ **Motivation et Opportunité :**

En cours d'exécution, à la demande du Maître d'ouvrage et des usagers de la salle de spectacle de la Maison de Quartier de la Palle, des travaux modificatifs s'avèrent nécessaires afin d'assurer un meilleur confort de la salle en période estivale.

■ **Contenu :**

Il s'agit d'apporter une modification permettant de gérer le renouvellement d'air en été, par une motorisation du système.

Ces travaux engendrent une plus-value de 931,00 €HT, soit 1.113,48 €TTC représentant 1,44 % du montant initial du marché.

Le montant initial du marché de 64.457,00 €HT soit 77.090,57 €TTC passe donc à 65.388,00 €HT soit 78.204,04 €TTC.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC : Plus-value de 1.113,48 € Dont TVA : 182,48 €
TTC

• Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel
Mis en oeuvre :

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	1.113,48 €TTC					
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec HERVE THERMIQUE pour la réfection de la chaufferie de la Maison de quartier de la Palle,
- autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur, M. le Maire ou tout représentant ayant reçu délégation à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au dossier.

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée Résultat du vote : 58 voix pour,0 voix contre,0 abstension(s)	Imputation budgétaire
	Budget 2008 Chapitre 23 Article 23.13

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Aménagement Urbain

Objet : Réhabilitation de locaux sis 11, rue du Colonel Marey – Marchés de travaux – Avenants aux lots n°1, 4, 5, 7 et 9

■ **Rappel et Références :**

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un bâtiment à EPORA, situé dans le quartier de Châteaureux, au 11 rue du Colonel Marey, pour relocaliser une association d'insertion, Chrysalide, dont les locaux sont actuellement situés dans le périmètre de la ZAC Desjoyaux, dans un bâtiment destiné à la démolition.

Cette relocalisation nécessite la réhabilitation des locaux sis 11, rue du colonel Marey.

Un marché de maîtrise d'œuvre a donc été passé à cet effet. Ce marché a été attribué au groupement dont le mandataire est Eric Clavier (architecte DPLG).

Par délibération en date du 4 février 2008, l'Assemblée Communale a approuvé le mode de dévolution par appel d'offres ouvert des marchés de travaux.

Le montant prévisionnel des marchés de travaux était estimé à 440 170 €HT

■ **Motivation et Opportunité :**

Suite à des sujétions techniques imprévues, il s'avère nécessaire de prendre en compte la réalisation des travaux suivants :

- Pour le lot n°1 : déconstructions – maçonneries : travaux supplémentaires dus à des fondations défectueuses et à la nécessité de renforcement de la chaufferie impossibles à prévoir lors des études,
- pour le lot n°4 : métallerie : travaux supplémentaires dus à des adaptations techniques marginales en cours de réalisation,
- pour le lot n°5 : portails sectionnels : fournitures de 2 nouveaux moteurs,
- pour le lot n°7 : plâtrerie – peinture : travaux supplémentaires suite à des remarques faites par le bureau de contrôle,
- pour le lot n°9 : chauffage plomberie : remplacement du système de chauffage qu'il était envisagé de conserver mais qui s'est révélé défectueux après les tests effectués.

■ **Contenu :**

La prise en compte de ces besoins nouveaux nécessitent la passation d'avenants représentant les montants suivants :

Lot	Titulaire	N° de marché	Montant initial HT	Travaux supplémentaires HT	Montant final HT	Pourcentage augmentation
1- Déconstruction maçonneries	Soraco	2008-99	63 102,81 €	4 379,17 €	67 481,98 €	6,94 %
4- Métallerie	Rozières	2008-101	63 551 €	5 172 €	68 723 €	8,14 %
5- Portails sectionnel	Somafi	2008-102	4 542 €	286 €	4 828 €	6,30 %
7- Plâtrerie peinture	BGF	2008-103	18 774,58 €	1 100 €	19 874,58 €	5,86 %
9- Chauffage / Plomberie	Super	2008-104	109 926 €	17 416,36 €	127 342,36 €	15,84 %

La réalisation de ces travaux supplémentaires nécessitent également de prolonger le délai

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

d'exécution des travaux de 2 mois.

L'ensemble de ces avenants porte le montant total du marché de 340 522,44 €HT à 368 875,97 €HT ce qui représente une augmentation de 8% du montant initial.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 29 octobre 2009 a émis un avis favorable sur ces avenants.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint Etienne

■ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 592.247,73 € Dont TVA : 86.273,32 €
- Coût total annuel de fonctionnement TTC : Dont personnel
Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	516.247,73 €		76.000 €			
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les avenants à ces marchés,
- autoriser le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, M. le Maire, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer les avenants à intervenir, dont un exemplaire de chacun restera joint au dossier, ainsi que tous les actes de gestion liés à celui-ci.

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension(s)	BP 2008 chap. 23 art.2313

Délibération n° 609
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie
Direction en charge : Aménagement Urbain
Objet : Dossier ANRU - Fin du GIP-GPV - Reprise par la Ville de Saint Etienne de la conduite stratégique partenariale du projet de rénovation urbaine conventionnée avec l'ANRU - Création de trois postes et fin de mise à disposition - Avenant n° 2 à la convention constitutive

■ **Rappel et Références :**

Par délibération en date du 5 juin 2001, la Ville de Saint-Etienne a approuvé les statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Grand Projet de Ville (GPV) ainsi que la convention intervenue entre l'Etat, la Ville de Saint-Etienne, la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association des Maîtres d'Ouvrage Sociaux (AMO2SM) pour régir son fonctionnement.

Le GIP-GPV avait pour vocation d'organiser la conduite de projet du grand projet de ville (GPV).

Le cadre contractuel définissant ses missions et les modalités de leur mise en œuvre a fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par l'Assemblée Communale le 5 février 2007.

Cet avenant a pris en compte l'intervention de la convention signée avec l'ANRU le 11 avril 2005 (ce nouveau dispositif remplaçant le cadre contractuel antérieur du GPV), ainsi que le retrait de l'association des bailleurs sociaux AMO2SM.

La signature de la convention ANRU a nécessité deux adaptations :

- substituer les références à cette convention et au programme national de rénovation urbaine créé par la loi du 1er août 2003 à la référence faite initialement au dispositif du Grand Projet de Ville,
- proroger la durée du GIP-GPV jusqu'au 31 décembre 2008 pour la faire coïncider avec la durée de prise en charge de son financement par la convention ANRU.

Par ailleurs, le retrait d'AMO2SM a impliqué un changement de la dévolution des parts sociales détenues par cette association, celles-ci (soit 2%) étant reprises par la Caisse des Dépôts et Consignation qui a ainsi porté sa participation à 25% du total, à l'instar des trois autres détenteurs de parts sociales.

■ **Motivation et Opportunité :**

L'entrée dans une phase complètement opérationnelle des projets conduits dans le cadre du dossier de rénovation urbaine rend indispensable l'optimisation des synergies entre l'ingénierie stratégique partenariale et l'ingénierie opérationnelle déployées autour de la réalisation des politiques urbaines et sociales mises en œuvre sur le territoire stéphanois.

Il s'avère à cet égard essentiel de rendre encore plus efficient le processus de gouvernance globale du projet et d'en améliorer la lisibilité auprès des multiples intervenants qui concourent à sa mise en œuvre comme à son financement.

De ce fait, la permanence d'une structure administrative indépendante telle que le GIP-GPV ne semble plus aussi essentielle et déterminante.

Tirant les conclusions de cet état de fait, M. le Maire a informé par courrier en date du 15 septembre 2008 le Président du GIP-GPV de l'intention de la Ville de ne pas solliciter une prorogation de la structure au delà de son terme conventionnel actuel, soit le 31 décembre 2008. En conséquence de cette proposition, la Ville doit se mettre en capacité d'assurer la permanence des missions jusque là réalisées par le GIP-GPV.

A cet effet, il convient que l'Assemblée Communale :

- approuve l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP-GPV venant acter la fin de sa mission et les modalités de sa clôture au terme de la période en cours, soit le 31 décembre 2008 ;
- approuve la création au sein des services de la Ville des postes nécessaires à la reprise en son sein et à conditions d'emploi équivalentes des personnels du GIP-GPV (hors directeur) affectés à l'exécution des missions de conduite stratégique partenariale jusqu'alors réalisées par le GIP-GPV, dans le cadre de la mise en place d'une mission dédiée à la conduite stratégique et opérationnelle de son projet de rénovation urbaine.

■ **Contenu :**

- Avenant n°2 à la convention constitutive du GIP-GPV :

Cet avenant, approuvé par l'Assemblée Générale du GIP-GPV réunie le 16 octobre dernier, précise les droits et obligations de chacun des membres du groupement au regard des opérations de dissolution de la structure, les modalités souhaitées par ces mêmes partenaires pour assurer la poursuite des missions de conduite stratégique partenariale jusqu'alors dévolues au GIP-GPV, ainsi que les modalités de répartition des réserves financières constatées à l'issue de la période de liquidation.

Il ressort de ces dispositions que la Ville de Saint Etienne s'engage auprès des membres du groupement à :

- leur faire parvenir avant le 31 décembre 2008 un projet de convention spécifique formalisant les modalités de reprise par la Ville de la conduite stratégique partenariale du projet de rénovation urbaine, ce projet devra être approuvé avant le 31 mars 2009 ;
- reprendre à conditions d'emploi équivalentes les personnels du GIP-GPV affectés à l'exécution des missions concernées (hors-directeur).

En contrepartie des engagements ainsi souscrits par la Ville, les autres membres du groupement - Saint Etienne Métropole, Caisse des Dépôts et Consignations, Etat/ANRU - s'engagent à :

- poursuivre auprès de la Ville, sur les années 2009 à 2011 incluse, le financement de l'ingénierie de la conduite stratégique partenariale dans les conditions et pour les montants actés dans la convention ANRU et ses avenants ;
- renoncer au profit de la Ville à toute quote-part des biens acquis en propre par le GIP-GPV ainsi qu'à tout versement des excédents constatés après apuration des comptes et clôture de la période de liquidation.

En cas de non respect de ses engagements par la Ville les actifs du groupement (réserves et excédents de liquidation) seraient non plus reversés à la Ville mais répartis entre les membres du GIP proportionnellement à leurs contributions.

- Création de postes au sein des services de la Ville de Saint Etienne :

La poursuite par la Ville de la conduite stratégique partenariale du projet de rénovation urbaine implique le maintien de moyens en personnel suffisants pour remplir les missions correspondantes. Ceci nécessite la création au sein de la Ville de Saint Etienne de trois postes, dont les profils et le financement devront correspondre aux principes définis dans l'avenant n° 2 sus-visé.

Les trois postes de catégorie A seraient créés :

- pour deux d'entre eux, sur la base de contrats à durée déterminée de trois ans, courant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011, non renouvelables,
- pour le troisième, sur la base d'un emploi permanent d'ingénieur territorial, compte-tenu de la réussite au concours de l'agent occupant le poste.

Ces créations n'ont aucune incidence financière en terme de charge nouvelle pour le budget municipal, le coût correspondant étant couvert par le financement des missions d'ingénierie devant être transférés du GIP-GPV à la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Saint Etienne a, par délibérations des 31 août 2001 et 8 novembre 2004, mis un agent à disposition du GIP-GPV. Il convient de constater la fin de cette mise à

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

disposition au 31 décembre 2008 impliquant la réintégration de cet agent au sein des services de la Ville et la continuité de son affectation auprès de l'ingénierie mise en œuvre pour la conduite du projet de rénovation urbaine.

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC :

Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC :

Dont personnel

Mis en oeuvre :

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention constitutive du GIP tel qu'il est joint à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer le dit document dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- approuver la fin au 31 décembre 2008 de la mise à disposition de personnel au profit du GIP,
- approuver la création de trois postes dédiés à la conduite stratégique partenariale selon les modalités décrites ci-dessus,

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension(s)	

Délibération n° 610

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Urbanisme

Objet : Dossier ANRU – Versement de subvention aux propriétaires bailleurs dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH - RU) sur le quartier de Tarentaize-Beaubrun-Séverine

■ **Rappel et Références :**

Lors du Conseil Municipal du 28 juin 2004, la Ville a approuvé les conventions relatives à la création des OPAH Renouvellement Urbain des quartiers Crêt de Roc et Tarentaize-Beaubrun-Séverine. La signature de ces conventions est intervenue le 28 janvier 2005. Les deux OPAH RU sont intégrées à l'Opération de Traitement de l'Habitat Ancien (OTHA) prise en compte par l'ANRU.

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

■ **Motivation et Opportunité :**

L'objectif de l'OPAH RU vise à accélérer la dynamique de réhabilitation du parc de logements anciens en utilisant les dispositifs financiers publics pour mobiliser les investissements privés. L'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat (ANAH) s'engage à aider les propriétaires qui réhabilitent leurs logements suivant les critères contenus dans la convention d'OPAH RU à hauteur de 55 % de la dépense subventionnée retenue. La Ville apporte une aide complémentaire de 5 % sur cette même base.

■ **Contenu :**

Dans le cadre de ce dispositif et sur le quartier de Tarentaize-Beaubrun-Séverine, des propriétaires bailleurs ayant effectué des travaux dans leur immeuble peuvent bénéficier de subventions de la Ville de Saint-Etienne. L'identification de chacun de ces bénéficiaires, l'adresse de l'immeuble et des logements réhabilités concernés ainsi que le calcul de la subvention sont détaillés dans les tableaux suivants :

Nom et adresse du propriétaire concerné	SCI Le Tridome 4 B rue des Petites sœurs des Pauvres 42000 SAINT-ETIENNE
Adresse de l'immeuble réhabilité	9 rue de Montmartre
Nombre de logements conventionnés	1
Montant total de la dépense H.T. (subventionnable)	41 564,40 €
Subvention ANAH (55 %)	22 860,00 €
Subvention Ville (5% de la dépense subventionnée par l'ANAH)	2078,22 €

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC : 2 078,22 €

Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC :

Dont personnel
Mis en oeuvre :

• Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	2.078,22€			22.860 € (ANAH)		
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir approuver l'attribution et le versement de la subvention de 2 078,22 € au bénéfice de la SCI Le Tridome, dans le cadre de l'OPAH RU sur le quartier de Tarentaize-Beaubrun-Séverine.

■ **Débats :**

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2008 chap 204 article 2042
	SDG 47852

Délibération n° 611

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Voiries et Infrastructures

Objet : Programme global d'assainissement de la Ville de Saint-Etienne - Subventions - Avenants aux conventions avec l'Union Européenne (FEDER)

■ **Rappel et Références :**

Par délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2005, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives au financement du programme global d'assainissement de la Ville de Saint-Etienne.

Ce programme comprend l'extension et la restructuration de la station d'épuration de Saint-Etienne et la restructuration des réseaux d'assainissement pour un montant de 80.565.000 € HT.

Concernant l'Union Européenne (FEDER), le dossier a été découpé par les services instructeurs en 2 phases ; la première phase étant elle-même scindée en 2 tranches.

Ainsi, trois conventions successives ont été signées entre la Ville et la Préfecture de la Loire :

- phase 1 - tranche 1 : convention n°8938 du 10/11/2005 pour un montant de 12.748.786 €HT avec une subvention de 24,66 % soit 3.143.851 €

- phase 1 - tranche 2 : convention n°9505 du 25/01/2007 pour un montant de 51.626.214 €HT avec une subvention de 24,66 % soit 12.731.024 €

- phase 2 : convention n°8828 du 26/07/2007 pour un montant de 16.190.000 €HT avec une subvention de 24,66 % soit 3.992.454 €

La subvention totale de l'Union Européenne s'élève à 24,66 % de 80.565.000 € HT soit 19.867.329.€

■ **Motivation et Opportunité :**

La phase 1 concerne les études préalables, la restructuration des réseaux du Furan et la station d'épuration (traitement de l'eau et des boues).

La phase 1 - tranche 1 est aujourd'hui achevée.

La phase 1 - tranche 2 sera terminée début décembre 2008.

La phase 2 est relative à la restructuration des réseaux du Gier et à la station d'épuration (valorisation thermique des boues). Cette phase sera également terminée début décembre 2008.

Le découpage entre les phases 1 et 2 a été demandé par l'Union Européenne dans la mesure où, lors de la décision de financement, le résultat de la consultation du public, à travers les enquêtes publiques, n'était pas connu pour les réseaux du Gier et la valorisation thermique des boues.

Lors de ce découpage, le montant financier des phases 1 et 2 a été déterminé sur la base du montant des marchés connus mais aussi d'estimations.

Or, il s'avère que le montant de la phase 1 a été sous-estimé et celui de la phase 2 sur-estimé.

Par ailleurs, des modifications doivent être apportées dans les tableaux relatifs à l'origine du

Séance du 22 Décembre 2008
Délibérations

financement à la ventilation des dépenses et aux échéanciers de réalisation des travaux comme des remontées de factures.

■ **Contenu :**

L'avenant à la convention n°8828 (phase 2) diminue de 2 M€ le montant de la phase 2 sur la ligne station d'épuration - valorisation thermique des boues, intègre la participation des communes du SIDEF pour la station d'épuration dans l'autofinancement et corrige la participation financière de l'Agence de l'Eau (-141.595 €), modifie la ventilation des dépenses entre études et travaux pour la valorisation thermique des boues et recale le calendrier prévisionnel des réalisations (travaux et remontées de factures) avec la réalité.

L'avenant à la convention n°9505 (phase 1 - tranche 2) augmente de 2 M€ le montant de la phase 1 - tranche 2, intègre la participation des communes du SIDEF pour la station d'épuration dans l'autofinancement et corrige la participation financière de l'Agence de l'Eau (+ 3.082.947 €), modifie la ventilation des dépenses entre études et travaux et recale le calendrier prévisionnel des réalisations (travaux et remontées de factures) avec la réalité.

Ces avenants sont sans conséquence sur la subvention globale de l'Union Européenne qui demeure au total de 19.867.329€

■ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point Financier :**

• Coût total investissement TTC : Néant

Dont TVA :

• Coût total annuel de fonctionnement TTC : Néant

Dont personnel

Mis en oeuvre :

Financement :	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
Dont personnel supplémentaire						
Dont prestations particulières						

■ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir autoriser M. le Maire ou tout représentant adjoint ayant reçu délégation à signer les avenants relatifs au financement du programme global d'assainissement par l'Union Européenne (FEDER).

■ **Débats :**

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	

6. QUESTIONS ORALES

Cabinet du Maire

Dossier n° 081423

Déneigement des rues de la ville de Saint-Etienne

Nous passons aux questions diverses. Deux questions sont posées par M. REY.

M. REY

Je vous lis un texte, il n'est pas de nous mais il aurait pu l'être.

« La paralysie totale de la ville par la neige durant cette matinée illustre une fois de plus l'inefficacité de la majorité municipale pour traiter des problèmes des Stéphanois. L'équipe municipale habite-t-elle Saint-Etienne ?

Alors que la vague de froid était connue de tous depuis une semaine, rien n'a été anticipé. Les Stéphanois savent donc clairement à qui ils doivent la grande pagaille de ce matin. Personne n'a été épargné, ni les automobilistes ni les piétons.

Une autre question importante est une fois de plus soulevée à cette occasion, la non prise en compte des remarques des habitants du centre ville qui jugent par exemple impraticable la place Jean Jaurès par temps de neige ou tout simplement par temps pluvieux. »

Ces propos ne sont pas de nous mais de Florent PIGEON, c'était le 14 mars 2007, et votre adjoint était alors secrétaire de section au PS de Saint-Etienne. Nous n'avons fait qu'enlever les dates du texte d'origine.

Maintenant que vous êtes aux affaires, pouvez-vous nous expliquer, alors que les chutes de neige étaient prévues et annoncées depuis trente jours, et sans évoquer la hauteur de la neige, pourquoi vous n'avez pas fait le nécessaire pour éviter le blocage des transports en commun de la ville pendant une bonne partie de la matinée, deux jours sur la Dame Blanche ?

Pouvez-vous également nous expliquer comment se fait-il que les rues de la ville et plus particulièrement celles du centre ville soient devenues de véritables patinoires pendant plusieurs jours ?

Enfin, pouvez-vous expliquer aux Stéphanois qui nous écoutent pourquoi vous avez attendu que le soleil déneige des places centrales de la ville, notamment la place du Peuple, au lieu de faire intervenir les services municipaux ?

M. LE MAIRE

Comme vous avez évoqué Florent PIGEON, je vais lui proposer de répondre.

M. PIGEON

Merci monsieur le Maire.

Je ne vais pas vous cacher une certaine satisfaction à vous voir sortir de nos archives ce communiqué. Monsieur REY, je vous le dis tout de suite, non pas parce que cette citation va me permettre d'accroître mon propre indice de citation, ce qui est important pour tout

Séance du 22 Décembre 2008
Questions orales

universitaire, mais simplement parce qu'à l'époque il était passé totalement inaperçu dans vos rangs.

Je crois qu'on peut revenir sur cette question et je le ferai avec un minimum de méthode.

Avant de mettre en place une comparaison puisque vous souhaitez comparer la situation de mars 2007 à celle que nous avons connue en décembre 2008, il faut s'assurer que la situation est elle-même comparable.

Je sais que vous ne voulez pas qu'on évoque les hauteurs de neige mais, quand même, pour éclairer les Stéphanois qui viennent de vous entendre, il me semble intéressant de voir si ces deux situations étaient comparables.

En mars 2007, je vous invite à consulter les sites Internet qui sont multiples et qui archivent ces questions, c'est entre quatre et six centimètres de neige cumulée qui ont été mesurés et qui sont tombés en quelques heures sur la ville. En décembre 2008, les mêmes sites et les mêmes références nous permettent de constater qu'il s'agit, toujours en hauteur de neige cumulée tombée en deux jours sans discontinuité, de vingt-cinq à cinquante centimètres selon les points de mesure sur le territoire stéphanois.

Nous sommes bien dans deux situations totalement différentes. Néanmoins, le cafouillage auquel nous avons assisté en mars 2007 était sans aucune mesure avec celui que nous avons connu en décembre 2008. Il convient d'avoir une première réflexion à ce niveau.

Je vous en parle en connaissance de cause, il se trouve qu'en mars 2007 j'avais dû moi-même renoncer à un déplacement sur Grenoble pour négocier le CPER. Vous comprendrez mon émotion du moment sur le sujet. J'avais été confronté à ce problème dans de longues files d'attente pour accéder aux bretelles d'autoroute.

Analysons la situation. Les élus de la majorité avaient, à l'occasion d'une conférence de presse, expliqué clairement qu'en matière de déneigement il ne s'agissait pas simplement d'avoir du matériel et des équipes compétentes, il fallait aussi avoir des priorités. Ces priorités ont été données.

Première priorité, la question qu'il faut traiter en premier lieu, permettre l'accès aux automobilistes sur les grands axes, ne pas isoler le territoire par rapport à la RN88 ou l'autoroute qui nous conduit à Clermont. Pour cela, il convenait de déneiger les accès des bretelles d'autoroute. Cette question a été traitée prioritairement.

Deuxième priorité, permettre le déneigement des grands axes urbains. Le boulevard périphérique en est un, le cours Fauriel en est un autre.

Troisième priorité, et c'est là, je vous l'accorde, qu'ayant résolu les deux premières, nous avons rencontré quelques difficultés, il s'agit de déneiger correctement les quartiers, les trottoirs et les rues de l'hyper centre.

Nous ne sommes pas satisfaits sur les trois priorités, nous avons rencontré des difficultés sur le troisième point, nous nous en sommes expliqués les uns et les autres. Moi-même, sans qu'une seule question n'ait été posée en conseil de quartier, j'ai fait le point de la situation et j'ai expliqué quelles étaient les difficultés que nous avons rencontrées et les causes.

Séance du 22 Décembre 2008
Questions orales

Dans mes propos, vous retrouvez une allusion à la place Jean Jaurès. Il semble intéressant d'y revenir. Nous devons cette place à l'ancienne majorité, ce n'est pas un projet que nous avons pu réaliser en huit mois. Notre élection, bien qu'ayant eu un caractère assez magique, ne nous a pas permis de transformer un revêtement sur plusieurs milliers de mètres carrés totalement inadapté à nos climats stéphanois (tout le monde le sait et le dit depuis de longues années) en un revêtement adapté à nos climats et éviter ainsi, après avoir pu obtenir de la part de l'ancienne majorité le plus grand zénith de la région Rhône-Alpes, la plus grande patinoire à ciel ouvert de cette même région, pas simplement en temps de neige mais dès lors qu'il pleut un peu.

Je suis élu référent de conseil de quartier Jacquard, c'est une remarque qui nous est faite régulièrement même par temps de pluie.

Cette question nous a été posée, nous avons répondu que nous profiterions de la piétonisation de l'hyper centre pour prévoir des cheminements piétons le long de la place Jean Jaurès qui permettent à celles et ceux qui ont d'autres projets que de patiner de marcher tranquillement par temps de pluie ou de neige.

J'ai envie de conclure sur une note humoristique. Je vous engage sincèrement à relire de nombreux communiqués de presse que nous avons pu faire, ils sont tous archivés sur le site web du parti socialiste section Saint-Etienne dont j'ai encore l'honneur de conduire les débats, vous y trouverez bon nombre de commentaires, entre autres sur la situation financière de la ville que nous analysons en 2004, en 2005, en 2006. Si vous aviez pris en compte nos petits commentaires, vous n'auriez pas eu le désagrément de regarder ce reportage sur France 3 la semaine dernière.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

C'est une nouvelle question Monsieur REY ?

M. REY

Je remarque que M. PIGEON a un sens de l'humour relativement limité à ses responsabilités car, quand il est aux affaires, considérer que les Stéphanois ont une place devenue impraticable, où on ne peut pas se promener, et que la solution du centre piétonnier réglera tout... Je l'invite à rencontrer les commerçants comme nous l'avons fait cette semaine, je pense que l'humour qu'il a pour le moment se réduira certainement car vous verrez que ce n'est pas aussi simple que cela et que vos initiatives, même si elles sont louables, ne sont pas partagées par tout le monde et qu'on peut avoir des divergences.

Encore une fois, c'était plus sur le ton de l'humour en disant que, quand on est aux affaires, c'est une chose, quand on est dans l'opposition, c'en est une autre. Six centimètres de neige ont fait autant d'effet selon vous que vingt-cinq, trente ou cinquante à Saint-Etienne !

M. BRODHAG

J'ai été très surpris par les priorités. Je suis très intéressé, j'aimerais avoir le document formel. Si j'ai bien compris, la première des priorités, c'est l'accès autoroutier, la deuxième le périphérique autour de Saint-Etienne et le centre-ville en dernier. Je ne vois nulle part le

maintien des transports collectifs. Or, il semble que le tram a été interrompu, je ne connais pas de tel cas historique.

Il a été très longtemps interrompu. Je connais des personnes qui ont dû traverser la ville à pied parce qu'il n'y avait aucun transport collectif disponible le matin pour aller au travail.

M. LE MAIRE

Effectivement, la première priorité, en plus des accès à l'autoroute, ce sont les circuits de transport en commun.

Mme ALBOUY

C'est agaçant d'entendre toujours des vérités et contre-vérités sur tout.

Puisqu'on était dans le domaine des citations, avant de vous expliquer ce qui s'est passé réellement, je vais vous en donner une qui est parue dans la tribune *Le Progrès*, une lectrice qui a écrit « *Savoir balayer devant sa porte. Une lectrice réagit face aux chutes de neige qui ont récemment touché la ville. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont travaillé dur pour déneiger nos rues mais comment ne pas s'étonner que bien souvent les mêmes qui trouvaient que le travail était mal fait ou trop lent ont oublié de prendre la pelle pour déblayer le trottoir devant leur habitation ? Pourquoi les personnes qui critiquent et attendent tout des services publics ne donnent-elles pas un coup de pelle pour améliorer la situation ?*

A quand la prochaine chute de neige ? Il n'est jamais trop tard pour bien faire. »

Tout cela nous fait nous repencher sur ce problème du déneigement. Il s'est produit une chute de neige assez importante et surtout de façon continue. Il ne faut pas oublier que Saint-Etienne est une ville d'altitude pour ceux qui l'auraient oublié, il suffit d'aller dehors pour s'en rendre compte.

Cette neige est tombée en continu. Ceux qui étaient aux commandes les années précédentes savent bien que le plan neige a été déclenché dès l'alerte météo. Ce plan a mobilisé quelque 100 chauffeurs de chasse-neige, quelque 200 piétons pour les espaces publics, et a entraîné quelque 29 parcours, ce qui totalise à peu près en 48 heures 7 200 kilomètres parcourus. Qu'on ne me dise pas que les gens n'ont rien fait.

Pour revenir aux priorités, elles se répartissent en trois niveaux : le niveau qu'on appelle S1 qui veut dire « secteur prioritaire 1 », qui concerne tous les axes desservis par les transports en commun. Priorité est donnée aux voies qu'empruntent les transports en commun.

Cette année, nous étions en parfaite concertation avec les services de la STAS, à telle enseigne que lorsqu'un bus était bloqué, on détournait un chasse-neige pour automatiquement le débloquent. Ceci explique qu'il y ait eu du retard pour les autres services.

Le service S2 concerne les autres grands axes de Saint-Etienne, en particulier tout ce qui est dessertes, établissements publics, etc.

Enfin, le dernier service S3 qui intervient en troisième priorité concerne les lotissements, les impasses, les voiries de troisième niveau.

Séance du 22 Décembre 2008
Questions orales

La neige tombant en continu, les services ont déneigé puis sont allés déneiger ailleurs et la neige a continué. Je vous laisse imaginer ce qui a pu se produire.

S'agissant du dégagement des espaces publics pour la piétonisation, ils ont été dégagés par quelque 200 agents municipaux et de manière assez rapide mais il s'est enchaîné après une espèce de froid qui a entraîné une sorte de verglas retardant le dégagement de ces espaces publics.

Enfin, je constate que s'il y a eu beaucoup de réclamations, nous avons eu aussi quelques remerciements de personnes qui ont dit : « Cette fois, nos quartiers ne sont plus négligés, ils sont maintenant déneigés. »

Nous avons cherché à respecter les ordres de priorité et à avoir un traitement équitable pour tous les quartiers.

Enfin, je terminerai en remerciant personnellement tous les agents communaux qui ont donné de leur peine pour déneiger.

M. LE MAIRE

Merci pour ces diverses explications. J'ajouterai pour conclure qu'il y a eu une chute de neige lourde et difficile à déneiger. On peut toujours améliorer les choses et il faut essayer de le faire. C'est ce que nous allons faire. Nous avons eu quatre ou cinq pannes d'engins, il faut avoir les explications. D'ailleurs je les ai demandées, je les aurai prochainement pour que cela ne se reproduise plus.

On voit bien qu'il y a une demande de nos concitoyens plus forte que par le passé pour un meilleur déneigement des espaces piétons. Il y a plus d'espaces piétons et les Stéphanois demandent un déblaiement plus rapide. Il faut regarder comment améliorer les choses.

Des aménagements glissants ont été réalisés, c'est une réalité. Il faut, notamment pour la place Jean Jaurès, trouver une solution (c'est vrai pour d'autres espaces) pour régler cette affaire, ce que nous ferons dans les mois à venir à l'occasion d'autres aménagements urbains que nous entreprendrons.

Un travail réel a été réalisé. La tâche était difficile. J'ai demandé (je suis tout à fait optimiste de ce point de vue) tous les éléments pour améliorer les choses la prochaine fois. Il n'y aura sans doute jamais de réalisation parfaite mais nous sommes dans cet état d'esprit.

M. REY avait une autre question à poser.

Cabinet du Maire

Dossier n° 081424

*Orientations et projets pour la maison de la Ville de Saint-Etienne à
Katowice.*

M. REY

C'est une question qui concerne la communauté polonaise de Saint-Etienne et les représentants de notre ville jumelle de Katowice qui ont le sentiment que vous vous désintéressez de la maison de la ville de Saint-Etienne à Katowice.

Pouvez-vous les rassurer en nous précisant quelles sont vos orientations et vos projets pour cette maison ?

Par ailleurs, nous serions curieux de savoir quelles orientations vous comptez donner à votre politique de jumelage et quelles actions à l'international vous comptez mener durant votre mandat.

M. FRIEDENBERG

Sur le devenir de la maison de Saint-Etienne à Katowice, je voudrais rassurer M. REY et surtout rassurer la communauté polonaise, et lui dire que non seulement nous allons maintenir son activité mais nous allons renforcer son action principalement en direction de l'économie et je m'explique.

Dès septembre, je suis allé à Katowice où j'ai rencontré le Maire, M. USZOK. J'étais accompagné de Mme Alycia TARDY, la présidente d'ASEMKA et de France-Pologne à Saint-Etienne.

J'ai rencontré également M. Robert PIKA, le chargé du développement de la maison de Saint-Etienne. J'ai fait part à tous du projet de mutualisation de cette représentation de Saint-Etienne à Katowice.

L'activité de la maison de Saint-Etienne à Katowice m'apparaissait beaucoup orientée sur des relations institutionnelles et culturelles, relations à mon avis trop restreintes. Mais, je le précise, cela ne remet pas en question le travail remarquable accompli par l'association ASEMKA pendant ces dix dernières années.

J'ai souhaité personnellement ouvrir à la Région, au Département et à l'Agglomération cet espace de qualité qui est mis à notre disposition par la mairie de Katowice.

A cette intention, j'ai réuni le président d'ERAI (Entreprise Rhône-Alpes à l'international), M. GOUFFE, le vice-président du Conseil Général, M. ZIEGLER, qui s'était fait représenter par M. ZAREMBOWITCH, le vice-président en charge de l'économie de l'Agglomération, M. JOASSARD, et je leur ai proposé de mettre en commun ce magnifique outil qu'est la maison de Saint-Etienne à Katowice en l'orientant en priorité sur l'économie.

J'ai obtenu leur accord respectif pour un financement partagé. Donc, dès 2009, ASEMKA recevra des aides financières nécessaires à son fonctionnement selon les nouvelles orientations fixées.

Je tiens d'ailleurs à préciser que M. GOUFFE, président d'ERAI, est très intéressé car actuellement le bureau d'ERAI en Pologne est installé à Cracovie, ville située à une soixantaine de kilomètres de Katowice, qui est certes une belle ville touristique mais qui n'a pas le dynamisme économique de notre ville jumelle.

Séance du 22 Décembre 2008
Questions orales

J'ai fait part de l'évolution de cette situation à Mme Krystina SIEJAN, première adjointe de la mairie de Katowice, qui nous a fait l'honneur de sa présence à Saint-Etienne à l'occasion de la Biennale internationale du Design.

Pendant son séjour à Saint-Etienne, elle a pu rencontrer les responsables de la CCI de Saint-Etienne dans le cadre d'un projet d'ouverture d'une ligne aérienne directe par la compagnie Wizzair entre Saint-Etienne Bouthéon et Katowice Pyrowice, projet que nous soutenons.

Je tiens à votre disposition, Monsieur REY, la lettre de remerciements qu'elle m'a adressée à son retour et dans laquelle elle se félicite des nouvelles orientations que je souhaite mettre en place entre nos deux villes.

Non seulement nous nous sommes préoccupés de l'existant mais nous avons cherché à valoriser et développer l'outil en l'ouvrant aux entreprises ligériennes et régionales qui souhaiteraient exporter vers la Pologne en général et plus particulièrement vers cette grande capitale économique qu'est notre ville jumelle de Katowice en Silésie, ville qui vient d'obtenir le premier prix des villes européennes 2008 et où les fonds structurels européens vont abonder dans les années à venir.

Monsieur REY, j'espère vous avoir rassuré, vous n'avez pas de souci à vous faire sur l'avenir de la maison de Saint-Etienne à Katowice. Même plus, nous appliquons ce que nous disons. Cette maison coûtera moins cher et elle aura encore plus de moyens.

Mme TARDY que j'ai rencontrée samedi avant son départ pour la Pologne m'a encore remercié pour la nouvelle orientation que je veux donner à notre jumelage, orientation qui ne peut être que bénéfique pour nos deux villes.

S'agissant de votre deuxième question, les orientations de la politique internationale que nous allons conduire durant notre mandat, nous pouvons vous assurer que la ville de Saint-Etienne ne va pas s'isoler du reste du monde.

Par ailleurs, même si nous le voulions, nous ne pourrions pas « *car chacun sait que la mondialisation n'est pas une politique mais un fait* ». Rassurez-vous, cette citation n'est pas de moi mais de Raymond BARRE !

Nous faisons cependant le constat que l'action internationale conduite jusqu'à présent était prioritairement supportée par les engagements culturels. Certes, j'en conviens, en termes d'image, cela pouvait être valorisant pour la ville mais, à mon avis, cela ne suffit pas pour faire une politique internationale.

L'objectif de ce mandat en termes d'ouverture internationale sera de réorienter les actions en projets dont le caractère économique devra s'avérer prioritaire.

Il est clair qu'il faut également savoir rester à sa place, ne pas se substituer au monde économique mais lui apporter en tant que partenaire politique et institutionnel les soutiens qu'il attend et qui lui sont juste nécessaires.

Séance du 22 Décembre 2008
Questions orales

J'aurai l'occasion à cet effet, par souci de transparence, de soumettre à ce conseil des actions que nous entreprendrons dans le cadre du développement international de Saint-Etienne et de la politique que j'entends mettre en place en ce qui concerne la coopération décentralisée.

Les relations avec les villes jumelles ne seront, bien entendu, ni dénoncées ni oubliées mais l'aspect protocolaire qui les caractérise fera l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les dépenses liées à cette activité.

J'espère, Monsieur REY, avoir répondu à vos questions et j'espère surtout vous avoir rassuré sur l'avenir des relations internationales de notre ville.

M. LE MAIRE

Merci à André FRIEDENBERG. Je pense que nous avons fait le tour des questions qui étaient inscrites à l'ordre du jour. Cette séance se termine, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël.

- *La séance est levée à 20h30* -
